

CLIO

CAHIERS - NUMERO 14



CARREFOUR DES HISTORIENS
ET DES ENSEIGNANTS

CAHIERS DE CLIO

1968 - N° 14

COMITE DE PATRONAGE :

John BARTIER - Marinette BRUWIER - Gilbert DELANDS-
HEERE - Louis FRANÇOIS - Pierre GOUBERT - Paul HAR-
SIN - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - André
JORIS - Jacques LE GOFF - Claire PREAUX - Albert SO-
BOUL - Jacques STIENNON - Fernand VERCAUTEREN.

COMITE DE REDACTION :

Minna AJZENBERG-KARNY - Pervenche BRIEGLEB - Alfred
BRUNEEL - Josette DEBACKER - Armand DEROISY - Jean
DUGNOILLE - Jean GEORGES - Jean LECLERCQ-PAULIS-
SEN - Philippe MOUREAUX - René ROBBRECHT - Jenny
VAN ROELEN - René VAN SANTBERGEN - Marie-Rose
VILLE.

ABONNEMENT ANNUEL (4 numéros) :

300 fr. b.

Conditions spéciales pour les membres du personnel ensei-
gnant et pour les étudiants : 250 fr. b.

PRIX DU NUMERO :

85 fr. b.

Paielements au C.C.P. 20.86.80 des Editions Labor, 342, rue
Royale, Bruxelles 3.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques.

SECRETARIAT DES CAHIERS DE CLIO :

Marie-Rose VILLE, 46, av. Dossin de St-Georges, Bruxelles 5.

Honoré du patronage
du Ministère de l'Education Nationale de Belgique.

CAHIERS DE CLIO

EDITORIAL

SCIENCES HUMAINES SANS HISTOIRE ... !

Une récente circulaire ministérielle belge vient de créer dans l'Enseignement secondaire supérieur, à côté des sections existantes, une section des « Sciences humaines ». Celle-ci est censée préparer aux études pédagogiques, au droit, aux sciences sociales, économiques, politiques, etc.

Il y aurait lieu de s'en réjouir, et l'historien tout le premier, si le contexte de cette initiative ne révélait des dispositions d'esprit pour le moins étranges, sur le plan de l'organisation générale des études, et sur celui, bien plus important à nos yeux, de la place donnée aux diverses disciplines dans cette formation.

Touchant le premier point, nous déplorerons surtout que, dans une première phase, la création de cette section soit limitée à quelques établissements héritiers des Ecoles normales primaires. Elle assurera le passage sans examens vers les nouvelles Ecoles normales qui passent, en effet, à partir de septembre 1968, au niveau de l'enseignement supérieur non universitaire. Ainsi, à l'encontre de toute attente, le ghetto dont depuis plusieurs années on s'efforçait de sortir l'instituteur IN SPE se trouve reconstitué, avec tout ce que cela signifie quant à l'ouverture d'esprit de ces éducateurs.

Le second point témoigne quant à lui d'une singulière vision des sciences humaines. A côté des cours habituels de langue maternelle, de deuxième et troisième langues, de mathématiques, de morale-religion, d'histoire, de géographie, cette section introduit des matières nouvelles censées justifier sa dénomination : EVOLUTION CULTURELLE, PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES, psychologie. On y trouve également des cours de biologie sur lesquels doivent être centrés ceux de physique et de chimie. Nous ne contesterons aucun de ces enseignements, encore que nous pourrions nous étonner de la part prépondérante donnée à la biologie. Nous nous élèverons avec force par contre devant la situation faite à l'histoire et l'intolérable injure dont sont frappés les historiens. Qu'on en juge !

Dans toutes les sections du secondaire supérieur, l'histoire est enseignée à raison de deux périodes hebdomadaires, sauf dans certains cas exceptionnels. Or, dans cette section nouvelle dont la destination devrait plus que tout autre comporter une formation historique solide et complète, l'histoire se voit amputée des deux tiers de son temps, réduite qu'elle est à deux périodes sur trois années au lieu de six. Certes, il est créé un cours d'EVOLUTION CULTURELLE dont on déclare qu'il doit être préoccupé de formation civique axée sur l'actualité. La circulaire précise que ce cours « peut très bien être confié au professeur d'histoire », elle ajoute par contre que « l'étude des PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES est cependant du ressort d'un autre spécialiste ». Faut-il souligner ici l'incorrection de la conception du rôle de l'histoire et de la compétence de l'historien.

On hésite à croire, en effet, que l'élimination de l'histoire d'une « section des sciences humaines » soit le résultat d'une action concertée et délibérée. Il faut, néanmoins, se rendre à l'évidence. Les termes de la circulaire sont formels : l'historien peut être toléré comme professeur enseignant l'EVOLUTION CULTURELLE, mais il sera et lui seul, radicalement écarté des PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES. Toute explication fournie par les responsables en dehors de ce contexte ne reflète que l'embarras d'une décision injustifiable. Et voilà une « section des sciences humaines » privée de ses racines puisque l'histoire est indissociable de toute conscience de l'homme : Teilhard de Chardin, comme Marx sont d'accord sur ce point. Et voilà une histoire coupée de la matière même qui l'alimente : le social et l'économique. Comprenez qui pourra, mais à première vue on ne peut accumuler plus d'ignorance ou plus d'arrogance.

Que l'on veuille tuer l'histoire avec les historiens, certains l'admettent sans doute. Mais alors, il faut le dire. Sinon on dupe le public en parlant d'une « section de sciences humaines », car il ne peut y avoir de science humaine sans une forte préparation historique donnée par des historiens, non par des sociologues, ni des économistes, ni des politologues ni d'autres.

Que des technocrates désirent privilégier les sciences sociales dont il y a techniquement plus à attendre sur le plan de l'efficacité, on les comprendra comme technocrates. Que des esprits chagrins répugnent à étendre à des domaines jugés dangereux pour l'éveil des lumières l'emprise de la science historique, on les comprendra comme agents de l'obscurantisme. Les historiens lucides ne peuvent plus aujourd'hui couvrir ces actes de leur bonne conscience ni de leur mépris indifférent. Voilà longtemps que des voix se sont élevées pour secouer l'inertie des uns, le calcul des autres. Il est temps que l'historien, assume cette lourde tâche ou qu'il renonce à jamais au titre d'historien car il n'aura jamais été au mieux qu'un honnête antiquaire (Marc Bloch).

Ce n'est pas l'histoire, en effet, que l'on condamne puisque dans chaque discipline chacun se mêle, en dépit de son impuissance, de faire de l'histoire. Ce sont les historiens donc qui sont visés dans la mesure où ils se retranchent derrière des habitudes dépassées ou des programmes périmés. Voilà où il faut trancher. Parlons clair : l'économique, le social, le technique, l'ethnographique, le psychique, d'autres encore, ont-ils dans notre enseignement actuel de l'histoire la place qu'ils devraient avoir ? Evidemment non. Les professeurs d'histoire sont-ils bien préparés par l'Université à traiter de ces matières essentielles pour l'histoire elle-même ? A l'exception de quelques-uns, ils le sont mal ou pas du tout. Rompus à la méthode historique du siècle écoulé, beaucoup d'enseignants de l'histoire se trouvent affolés devant les perspectives qu'ouvrent aujourd'hui les techniques de recherche et les nouveaux domaines explorés. Ne parlons pas de ceux qui les ignorent complètement, le nez dans le sillon quotidien.

Confinée par ses programmes dans des domaines dont jadis elle assurait la synthèse : le politique, l'institutionnel, le militaire, le dynas-

tique, l'histoire apparaît aujourd'hui aux adultes qui font nos lois, comme incapable de satisfaire à une synthèse qui englobe tant de domaines nouveaux récemment venus à la conscience historique par l'impulsion du progrès accéléré de nos moyens de perception. C'est pourquoi on la nie comme enseignement utile. Ajoutons à cela que bien des négligences en matière de pédagogie et de didactique, ont pu confirmer nos responsables scolaires dans la conviction que cette branche était trop difficile, que les élèves n'en retenaient finalement pas grand-chose et qu'il y aurait intérêt à récupérer le temps qu'on y consacre tant en classe qu'à la maison. A ceux-là il faut prouver qu'ils se trompent !

Dénonçons les programmes inadaptés et ceux qui les ont maintenus et les maintiennent encore dans cette forme, demandons leur raison au besoin. Louons, au contraire tous ceux, et ils se sont multipliés au fil du temps, qui ont su introduire quand même dans leurs leçons un esprit de progrès, dans leurs classes des méthodes renouvelées, conscients qu'ils étaient des réalités actuelles et des besoins de notre société de demain.

Non ! le cours d'histoire n'est pas un fossile. Au contraire ! malgré tous les obstacles, le cours d'histoire intègre déjà bien des aspects sociaux, économiques et autres. Il applique déjà ces principes d'enseignement actif qui seuls pourront donner aux élèves l'esprit critique, le sens du relatif, le souci de la précision et de l'information indispensables pour « apprendre à apprendre » dans ce monde en devenir.

On ne peut condamner un si bel effort sur le témoignage de défail-lants, d'incapables ou d'aveugles. Il faut, au contraire, lever les derniers obstacles : d'abord, renouveler les programmes et il s'agit bien de renouvellement par mise à jour du contenu de ceux-ci ; ensuite, favoriser l'application des méthodes nouvelles en modernisant la structure scolaire ; enfin, et simultanément, assurer l'adaptation des enseignants en retard à leurs tâches nouvelles, améliorer dans ce sens la préparation des futurs professeurs. Vers qui nous retournerions-nous dans cette perspective sinon vers nos universités et vers nos maîtres ? Ceux-ci doivent prendre leurs responsabilités. Il est des affrontements à éviter et des conversions nécessaires : « CAVEANT CONSULES ... ! »

Des résolutions favorables ont été esquissées déjà touchant la préparation des candidats et des licenciés en histoire. Elles doivent être rapidement concrétisées dans le souci de la science certes, mais aussi de l'enseignement auquel 90 % de ces diplômés sont en réalité destinés. Les dénominations des cours doivent correspondre au contenu du cours : la piquette reste de la piquette sous l'étiquette la plus prestigieuse. Le byzantinisme n'est plus de circonstance lorsque le drame est à nos portes. Donnez aux professeurs d'histoire les nourritures fortes dont ils nourriront un enseignement constamment ajusté ! Et jamais plus, on ne prétendra créer une « section des sciences humaines » sans l'histoire, seule discipline à pouvoir réellement en assurer l'indispensable synthèse.

R. VAN SANTBERGEN - Mai 1968.

DERNIERE MINUTE.

Nous apprenons que la circulaire ministérielle portant création de la section « sciences humaines » vient d'être très heureusement modifiée.

L'histoire y reprend la place qui lui revient et la section est étendue à l'ensemble de l'enseignement moyen et normal.

Grâce en soit rendue à nos défenseurs

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS DE METHODES EN HISTOIRE

Nul ne possède réellement et à fond que les connaissances qu'il a, pour ainsi dire, créées lui-même.

Bacon.

A l'occasion de l'une ou l'autre réunion pédagogique, il est question des nécessités de la formation des régents, des programmes et des méthodes qui seraient souhaitables, pour que nos enfants soient confiés à de bons maîtres, en histoire. Mais comment avoir un avis fondé sur ces choses, si nous n'avons pas décidé quel était l'enseignement que nous voulions pour nos enfants ?

Aussi, je voudrais me limiter à quelques réflexions qui me sont inspirées, peut-être par mon expérience de professeur d'histoire, mais avant tout par celle de parent d'élèves et celle de professeur qui a été amené, par la force des choses, à enseigner une autre branche que l'histoire.

Il me paraît donc que l'essentiel est une réforme des méthodes, chose qui semblera une évidence quand nous aurons pris conscience de défauts graves qui, sûrement, sont à l'origine de bien des échecs scolaires.

On parle beaucoup, depuis ces dernières années, du problème du vocabulaire que l'on a, pendant des générations, infligé à doses massives, sans aider aucunement les jeunes à en faire leur bien propre. La réaction de défense des jeunes a été de l'étudier, sans l'assimiler.

M. Lagane, maître-assistant à la Sorbonne (1), remarque que les élèves ont un grand choix de mots, mais ne savent pas les utiliser, et qu'il faudrait leur apprendre à mettre en œuvre un vocabulaire LATENT.

Combien d'entre nous ont eu l'occasion de constater les résultats de ceci !

Les élèves moyens, dans leurs réponses, essaient d'échapper aux conclusions abstraites qui forment la synthèse du cours et n'ont retenu

(1) *Le Monde hebdomadaire*, semaine du 28 décembre 1967 au 3 janvier.

que quelques détails concrets qui servaient de points de départ ou d'illustration.

Et le professeur de déplorer ce résultat décevant : tel fait divers est resté en mémoire ; tel grand mouvement de civilisation, ignoré.

D'autres élèves, meilleurs, croient pouvoir se permettre une opinion une appréciation personnelle sur les événements, alors que les mots utilisés, qu'ils prenaient pour des réalités, n'étaient que des abstractions vidées de tout contenu concret et réel. Ils ne font que jouer avec des idées (celles des autres), celles du savoir tout fait et livresque, du savoir uniquement verbal que nous leur distribuons.

N'est-ce pas le résultat le plus grave ?

De là, bien des quiproquos, des confusions, qui feront la matière de ces délectables — pitoyables ou choquants ? — recueils de perles, où l'histoire a la part belle. Peut-être devrions-nous avoir plus de scrupules à les reprocher aux élèves.

Remarquons, à la décharge des enseignants responsables (surtout des jeunes professeurs, et principalement des régents), qu'ils ne sont guère aidés.

Au sujet d'un certain nombre de termes MODERNES, il n'est pas possible de tirer une définition satisfaisante pour de jeunes esprits, de nos meilleurs dictionnaires (je citerai les plus accessibles : Robert, Larousse du français contemporain, Larousse encyclopédique, dictionnaire étymologique). (1)

C'est seulement au hasard d'une lecture, en ouvrant un article ou un livre spécialisés dans une question étroite, que nous trouvons, ravis, la définition si claire et si concrète dont nous avons besoin.

Que dire de tous les termes dans leur évolution sémantique ? des termes que je pourrais appeler termes techniques propres à l'histoire : l'histoire use d'un vocabulaire particulier à chaque grande période, à chaque circonscription politique. Je ne parle pas ici d'un vocabulaire ancien, très spécial, contenu dans tel ou tel document, mais de tous les termes désignant les organes institutionnels, des noms des préposés à tous les cadres de l'Etat, qui varient de pays à pays, de période à période.

(1) Voici un exemple de ce qui existe et de ce qui pourrait exister.

Au dictionnaire : *Pouvoir exécutif* : pouvoir chargé de l'application des lois élaborées par le pouvoir législatif.

Nous ajouterons :

La loi ne contient parfois que quelques grands principes, dont il faut mettre en application les détails, ce sera le rôle du pouvoir exécutif, qui prendra toutes les décisions nécessaires.

ou encore, au dictionnaire : *Artisan* :

qui exerce une activité manuelle pour son propre compte.

Nous ajouterons :

Artisan et ouvrier se disent de gens qui travaillent de leurs mains, qui exercent donc un métier manuel, mais l'artisan travaille pour son propre compte, tandis que l'ouvrier reçoit un salaire de son patron.

Jusqu'à une date très récente, alors qu'on pensait indispensables des préparations pour les explications d'auteurs grecs ou latins, ou même français, le professeur d'histoire était supposé omniscient : bien entendu, il jonglait avec le vocabulaire juridique — MODERNISE — d'une charte du Moyen Age, avec les organes institutionnels des sociétés, que sais-je, musulmane ou byzantine ou autres...

Il avait, sans aucun doute, pour toute nécessité, constamment sous la main, les volumes spécialisés nécessaires, institutions de ceci ou de cela, soit sur sa table de travail, soit qu'il ait accès à une bibliothèque universitaire.

Peut-être est-ce quand les manuels ont fait assaut d'originalité dans le choix des documents iconographiques et des textes qu'ils offraient aux professeurs, que ceux-ci ont mesuré la dimension du travail qui leur était demandé pour, désormais, élaborer une leçon et que des maisons d'édition françaises ont proposé leurs premières préparations. Mais celles-ci sont adaptées à leur manuel et non générales. Ce qui serait pourtant le plus utile serait une espèce de dictionnaire technique de l'histoire, institutionnel, juridique, économique, technique, qui épargnerait au professeur bien des recherches.

Donc, pour que les enfants acquièrent réellement le vocabulaire que nous croirons nécessaire, je veux dire, pour que son emploi, par eux, devienne usuel, commençons par aider les professeurs.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons trouvé les mots suffisamment concrets et les définitions qui ont été la clef nous permettant de communiquer notre savoir.

Je crois que c'est la matière même de notre enseignement qui échappe à la compréhension de nos enfants des classes inférieures. Et nous ne l'imaginons pas toujours, ayant nous-mêmes une information plus étendue, une expérience d'adultes.

En effet, en histoire, nous sommes très ambitieux. Dès les premières leçons, nous abordons notre tranche de civilisation dans toute sa complexité. Parce qu'il est bien évident que l'enfant sait ce qu'est un tribunal, quels sont les besoins essentiels des hommes et comment les satisfaire, à quelles conditions il est possible d'extraire le fer, à quoi sert un gouvernement — quels sont ses moyens d'action, comment il se forme —, quels sont les problèmes que pose la construction en matériaux durs : poids des matériaux, résistance, couverture, verticalité, cohérence, etc. Pourtant, ne faut-il pas analyser les problèmes avant de les aborder ?

Mais non ! en histoire, toutes ces notions sont supposées connues et comprises par les enfants : les gouvernements gouvernent, la justice est primitive (à moins qu'on ne réforme les tribunaux), les Celtes sont organisés en tribus, extraient le fer, puis les Romains connaîtront la voûte, construiront l'hypocauste, etc. Nous supposons que tout citoyen

en herbe sait évidemment à quels problèmes un gouvernement doit faire face — avec quels bureaux et quels services et quelles ressources —, étant bien entendu que les batailles sont gagnées par l'héroïsme de ceux-ci ou le génie individuel de celui-là et non par d'autres conditions beaucoup plus matérielles ou beaucoup plus techniques.

Outre ces ambitions limitées au déroulement chronologique, nous essayons d'actualiser à tout moment, en employant une méthode comparative, qui, pour moi, est la justification même du cours d'histoire. Mais que faisons-nous d'autre que faire appel à des connaissances plus que vagues et inexactes ?

Je vois pourtant que dans certains cours (biologie et géographie), on a abandonné en sixième, jusqu'à ce que des notions théoriques de base soient connues des élèves, le procédé de description espèce par espèce, pays par pays.

En géographie, on commence par étudier ce qu'est le relief, une plaine, un volcan, comment se forment les rivières, ce qu'est le régime, le courant ou le temps, avant d'étudier un continent déterminé.

Même au cours de biologie, on étudie le phénomène du mouvement (marche, course, vol, saut) et l'adaptation des êtres vivants à ces nécessités, alors qu'on étudiera dans un autre chapitre la nutrition ou la reproduction des mêmes espèces. On ne craint pas que les enfants ne voient pas, ne se représentent pas tel ou tel volatile précis.

Mais il existe encore une autre lacune dans le cours d'histoire et essayer de la déceler est peut-être ce qui me tient le plus à cœur.

Les enfants aiment bien l'histoire. Au moins au début de leurs études... ils aiment bien certains cours d'histoire, je veux dire. Mais ont-ils le goût de l'histoire ? Non pas le désir d'en faire une carrière, mais de continuer à s'informer dans cette matière en dehors de l'école ? Le goût de l'actualité, sûrement, pour les plus grands ; pour les petits, le goût de la recherche archéologique, peut-être, et pour cause : parce qu'ils espèrent, par eux-mêmes, arriver à une découverte.

Les professeurs d'histoire savent peut-être mal qu'un enfant est heureux, sent qu'il se réalise quand il maîtrise la solution d'un certain type de problèmes, quand il parvient à démonter l'analyse grammaticale d'une phrase, quand il jongle avec l'emploi d'une tournure ou d'une forme verbale en langue étrangère. Je dirais même qu'il y éprouve le même plaisir que quand il arrive à mettre un ballon dans le goal ou à recevoir une balle droit dans la raquette, comme l'athlète en éprouve à se dépasser. (Peut-être le meilleur exemple serait-il celui des mobiles de l'alpiniste.)

Que proposons-nous aux élèves comme travail personnel et créateur ? Rien. Peut-être aux plus jeunes, la collection de gravures. Pourquoi pas des porte-clefs ? Il ne s'agira, bien entendu, que de documents

authentiques, d'époque, etc., mais il est à craindre que nous ne fassions là qu'accentuer la manie de la collection que j'appellerai une déformation de la curiosité et qui est une plaie, notamment à l'école primaire. Car combien d'enfants auront cherché à en savoir plus, grâce à la belle image, sur le sujet étudié, et non à avoir un plus beau cahier que le voisin de banc ?

Les recherches que nous pouvons faire faire dans livres ou dictionnaires restent plus de l'information qu'autre chose, restent une activité plutôt abstraite, sans que nous exercions ni le raisonnement ni ce que j'appellerais les activités motrices de l'enfant.

Je pense à ceci en observant ce que l'on fait faire aux enfants dans d'autres cours et à ce qu'on parvient à obtenir d'eux spontanément à l'occasion d'activités parascolaires.

Que pourriez-vous offrir à la curiosité d'un enfant de douze ans d'aussi passionnant que la découverte au microscope ?

Je vois l'enthousiasme des enfants pour les activités offertes par les Jeunesses Scientifiques dans les sections zoologie, botanique, même géologie, géographie. Dans ces activités, c'est à l'élève à chercher l'explication biologique ou autre ; en effet, on le met au travail, on lui fait acquérir une méthode pour mener à bien celui-ci, on lui pose de petits problèmes.

Quelle activité aussi formatrice remplacerait l'observation au microscope suivie du tracé des formes observées puis de l'explication ou le calcul d'une latitude, du débit d'un cours d'eau, d'une densité de population ou le tracé d'une courbe de niveau ? L'enfant exerce sa réflexion, oui, mais soutenue par toute une série d'activités sensorielles et manuelles. (1)

Ces activités peuvent aboutir à une espèce de drilling qui lui permet de sentir ses progrès, d'acquérir de l'assurance et fait naître LE DESIR DE SE DEPASSER.

Mais en temps que formation générale nécessaire directement dans la vie, est-ce qu'il ne sera pas utile de s'y retrouver dans la procédure des tribunaux de son pays ou d'ailleurs, d'avoir les connaissances qui permettent les choix indispensables quand une crise économique menace, d'avoir le désir de créer un logement, des lieux de travail où la beauté du cadre apportera de la joie à son labeur de tous les jours ? A cela le formera le cours d'histoire.

Je crois qu'on ne fait pas de progrès en histoire. On a un certain niveau mental ; plus tard, une plus grande maturité qui, à la longue, permettront une appréciation plus réfléchie des problèmes humains, mais l'éclosion en est insensible, et donc décevante.

(1) Il est bien entendu que nous n'envisageons ici que certains procédés employés dans ces cours et non leurs programmes ni le vocabulaire qu'ils jugent nécessaire.

Nous pourrions, pourtant, concevoir une activité pratique et concrète dans le cours d'histoire.

Nous pourrions faire dresser aux enfants des graphiques, des cartes de races, de langues, de religions, calculer des densités de population, des moyennes de vie, des rendements agricoles, tracer des plans, des pyramides des âges, dessiner des solutions différentes de couvertures d'édifices, résoudre des problèmes sur frise du temps.

« Des ruines se délimitent et se mesurent ; une église s'analyse dans son plan : la leçon d'histoire rejoint la leçon de choses, dit P. Maréchal⁽¹⁾ ; l'étude d'un document représente un exercice sensoriel et, à ce titre seulement, est d'une réelle valeur éducative ».

Plus tard viendra seulement, au terme de cette formation, la possibilité de comprendre les causes du déroulement des faits sur lesquels l'enfant a concentré ses efforts, quand il atteindra le plan de la synthèse historique.

L'intérêt majeur et la force de ce procédé pédagogique est que l'enfant est ACTIF, cherche des exemples inédits et ne SUBIT pas une documentation quelque vivante, quelque audio-visuelle qu'elle soit.

Mais certains, immédiatement, nous alertent à propos d'un danger.

Faire construire ou modeler des châteaux forts, ou dessiner ceci ou cela, est peut-être une forme d'enseignement actif, mais est-ce toujours bien une application de l'enseignement de l'Histoire ? (comme les pseudo-activités de recherche de documentation !) Prenons garde, disait M. Verniers⁽²⁾, que les enfants considèrent l'activité manuelle comme le principal et l'activité intellectuelle comme l'accessoire ! Le profit intellectuel sera-t-il en rapport avec l'effort et le temps qui y seront consacrés ? En serait-il de même si l'enfant, à partir d'un récit, d'une description écrite, reconstituait un plan de château fort, classait des données chiffrées pour figurer un graphique, traçait des tableaux synchroniques que l'on confectionne DEVANT les élèves, au fur et à mesure du déroulement du programme, bien entendu. Je ne crois qu'à celles que l'on confectionne soi-même, en gardant toujours en vue les objectifs personnels que l'on s'est fixés, le centre d'intérêt que l'on s'est donné. Et si elles sont faciles à concevoir pour des chapitres d'histoire politique, il faut faire tout un effort de synthèse quand il s'agit de civilisation, vie économique, intellectuelle.

Car s'il faut profiter du goût des enfants pour ce genre d'activités, cela ne peut pas être au détriment de leur formation intellectuelle ou entraîner des dangers plus grands que le bénéfice qu'on espère de la motivation.

(1) *L'initiation à l'histoire par le document, Expériences et suggestions*, Publications de l'Institut pédagogique national, 3 vol., Paris.

(2) L. VERNIERS, *L'enseignement de l'histoire*, Bruxelles, 1933, p. 69.

Je pense ici au genre biographique. Vous ne choisirez bien entendu le grand homme type qu'en dehors de l'histoire politique.

Hélas, le nationalisme se fonde aussi bien à partir des héros champions de football !

Car l'individu médiocre croit volontiers justifier sa médiocrité et sa passivité dans les actes brillants de ses ancêtres ou de ses compatriotes, actes dans lesquels il n'a pu prendre aucune part.

N'oublions pas que Vercingétorix est le père d'Astérix, et qui oserait jurer qu'il n'y a pas un certain relent de nationalisme dans ce best-seller de notre temps ?

Pour le moins, le procédé biographique aboutira directement à la naissance, dans l'esprit de l'enfant, de ce que Walter Lippman a appelé des stéréotypes nationaux, images déformantes qu'un peuple se fait des autres peuples. Le *Courrier de l'Unesco* ⁽¹⁾ considère ces mythes comme si dangereux qu'il a cru nécessaire de leur consacrer un numéro entier. Les seules biographies que je puisse admettre sont celles que j'appellerai des biographies impersonnelles et multiples.

En conclusion, je souhaiterais, au début des études secondaires, au moins une classe de préparation à la compréhension de la matière historique.

Si les activités que je propose ne sont pas idées neuves (MM. Verniers et Bonenfant, il y a bien longtemps, ont fait des suggestions en ce sens), elles ont été conçues à l'intérieur de la chronologie (ces professeurs allant même jusqu'à trouver possible la chronologie régressive). Ce qui, pratiquement, réduit l'expérience à rien, étant donné l'impératif des programmes.

Car, vous allez me dire que vous le faites déjà, mais ce que vous faites n'est qu'un à-côté du cours, une diversion occasionnelle. Cela pourrait être le but même, le contenu du cours.

Il faudrait enfin initier les enfants par ces exercices aux grands problèmes d'une civilisation dans ses aspects multiples : sociaux, économiques, intellectuels et moraux, son organisation politique, ses institutions juridiques, AVANT d'étudier, à travers la chronologie, les efforts que les sociétés diverses ont fait, à travers l'histoire, pour les résoudre.

Il ne s'agira jamais, bien entendu, de leçons éducatives.

Quant aux thèmes qu'il sera utile, sinon indispensable, d'étudier, le programme flamand des classes de 6^e et de 5^e, comme les thèmes illustrés par *Clio XX^e* ou certaines émissions de télévision scolaire déjà conçues dans cet esprit, peuvent offrir des suggestions à nos réflexions.

Marie-Louise PIROTTE-BOURGEOIS.

(1) 1965, n° 6.

DIALOGUE... avec les travaux dirigés

DU BON USAGE DES CATASTROPHES

EN CLASSE DE 5^e (1)

Je crains bien que nous autres, professeurs, ne mourions d'une hypertrophie de la conscience professionnelle, et j'aimerais faire l'éloge du professeur de lettres fumiste, de celui que nous ne sommes pas par nature, mais heureusement quelquefois par nécessité.

Le fumiste authentique est, en effet, par son impréparation, voué à une invention perpétuelle (et c'est bien cette contrainte effrayante qui souvent vers les dix heures du soir me fait persévérer dans le sain travail de préparation). Imaginons donc le fumiste, démuni de livres, cahiers et copies corrigées, résolu pourtant à ne pas s'embarrasser d'un paquet d'interrogations écrites, et débarquant un lundi matin devant une classe de 5^e : la perspective épouvantable de cette œuvre VIDE va rendre son esprit merveilleusement inventif, comme nous allons voir.

Ce lundi-là, des ennuis de route m'avaient fait arriver chez les 5^{es} les mains vides. Par bonheur, si j'ose dire, la raffinerie de Feyzin, à quelques kilomètres du lycée, avait brûlé la veille. Pour gagner du temps donc, je demande si quelqu'un a été témoin. Brouhaha, borborygmes ; nous démêlons à grand peine trois ou quatre récits fragmentaires, confus, partiels et contradictoires, truffés de « ou la la - ben alors ».

Comme nous n'avions rien d'autre à faire, nous fûmes contraintes à essayer de rendre cohérente cette histoire et à prendre conscience

- 1) que pas une élève n'était capable de faire un récit simple ;
- 2) qu'il nous manquait à toutes des éléments d'information ;
- 3) que témoignages et opinions se contredisaient.

Etant par bonheur logée à la même enseigne qu'elles, je ne pus combler les lacunes. L'une d'elles alors, comme panacée, brandit *Le Progrès* (2) du matin même. Déception : il était presque aussi démuni que nous malgré la fumée noire photographiée sur quatre colonnes.

Du coup, le travail devint indispensable et s'organisa de lui-même ou presque.

(1) Cet article extrait de *Enseignement 70*, n° 25, 1967, est publié avec l'aimable autorisation de son auteur et de la direction de *Enseignement 70*.

(2) Quotidien local. Bible du Lyonnais moyen ; il est à remarquer qu'une élève de 5^e a beaucoup plus de choses dans sa serviette qu'on ne le croit.

Par groupes, les élèves se procurèrent pendant la semaine des journaux de tout poil, quotidiens et hebdomadaires, et l'on divisa l'événement en « tranches », à raison d'une par groupe : origines - récit - dégâts - conséquences. En travaux dirigés, chaque groupe — après découpage des articles, dut confronter les différentes versions, en faire un tout cohérent, sans oublier de poser des questions là où il était difficile d'affirmer, puis soumettre son récit à toute la classe, non tant pour une correction de forme (que j'avais faite avec le groupe) que pour vérifier que rien ne semblait faussé ou omis. La dernière difficulté vint de la lecture de l'« article » ainsi composé : la juxtaposition révélait des différences de style choquantes, dues aux sources utilisées et au génie propre de chacune, et l'on dut confier le projet au groupe le plus « doué » pour qu'il le mît au propre en entier.

On illustra enfin, et on recopia avec le folklore nécessaire (nom du journal imaginaire — reporters, etc.)

C'avait donc été un jeu, adopté avec enthousiasme et dont nous aurions pu tirer plus que nous ne l'avons fait par un respect grégaire d'autres exercices orthodoxes. Dans ces directions, par exemple :

1) en Travaux Dirigés, des récits oraux aux camarades, de préférence d'un événement vécu par plusieurs, récits critiques et améliorés jusqu'à la clarté.

2) une approche de l'idée d'objectivité — et du vocabulaire afférent — objectivité pour soi-même ; pour les autres ; dans un journal ; différence avec un roman, un récit.

3) la nécessité vécue d'une synthèse : il ne suffisait pas de bien tourner un petit récit, il a fallu chercher les causes, les explications, les responsabilités, poser des questions pour l'avenir.

4) la notion de style, éprouvée spontanément à la lecture des différents journaux, et les récits des différents groupes.

J'ai eu ensuite l'occasion d'exploiter un peu différemment le même exercice avec une autre 5^e, bien mieux douée que la précédente.

..

Pour continuer une correspondance scolaire, je leur ai proposé de choisir deux événements (1 par demi-groupe) que l'on traiterait en un article de synthèse pour les correspondants. A l'unanimité, elles ont proposé le *Torrey Canyon* et les *Grèves de Lyon* (Berliet - Rhodiaceta). Nous avons travaillé comme l'année précédente, en petits groupes pendant 3 heures de Travaux Dirigés, à partir de recherches de documents faites à la maison. Le Naufrage du Pétrolier n'a eu comme inconvénient que de susciter un récit trop long, chaque groupe ayant voulu trop bien faire.

Les grèves, elles, se sont heurtées aux réticences de quelques parents ; celles-ci nous ont menées à un travail intéressant de distinction entre journaux d'information et d'opinion, grande presse et organe d'un groupe d'action (on m'avait apporté entre autres, *L'Aurore*, *l'Humanité*, *Jours de France*, *Le Canard Enchaîné*, les journaux syndicaux...), et, pour la rédaction, à la nécessité de ne pas mélanger faits et opinions — citer entre guillemets les communiqués syndicaux par exemple —. Elles ont ainsi vu de très près les difficultés d'une relation objective.

Une maladresse nous a obligées d'autre part à un exercice excellent : une élève avait découpé les communiqués syndicaux dans différents journaux en oubliant de noter les dates. Un groupe a donc dû, à la seule lecture de textes parfaitement ingrats, reconstituer les événements d'un mois de grèves à l'aide du calendrier sommaire fourni par le groupe voisin. Elles ont elles-mêmes trouvé pour cela une division du travail, des points de repères, bref une méthode à la fois de logique et de travail en groupe ; je n'en espérais certes pas tant.

Enfin, on a abordé marginalement les questions de mise en page, de titres, de résumés, d'informations complémentaires — elles ont pensé à composer un répertoire de sigles et de termes techniques pour la lecture de cet article aride.

Bref, j'en retiens surtout qu'on est venu à bout d'une entreprise difficile, réellement trop difficile pour une classe de 5^e, et cette réussite a suscité immédiatement d'autres projets d'articles et de monographies de groupe sur des sujets plus faciles, qui ont été réalisés deux mois après.

Je vois à cette expérience la vertu rare d'obliger l'élève de 12-13 ans à composer sur un sujet réel et non fictif, qui ne souffre pas la déformation ni l'à-peu-près, et qui exige impérieusement la clarté. Bref, *il contraint à l'objectivité motivée*, ce qu'une rédaction ne peut faire.

Un autre accès d'impréparation m'a fait la même année découvrir un exercice complémentaire de celui-ci, qui laisse cette fois — je l'imagine au moins — s'exprimer la subjectivité, l'imagination, mais encore à partir d'un objet réel, en l'occurrence une reproduction de tableau.

Je laisse les 4 ou 5 groupes — il s'agit toujours de Travaux Dirigés — choisir une reproduction dans la dizaine que je propose (qui soient comparables : portraits, personnages, paysages, etc., mais de peintres et de styles différents). Il s'agit de la regarder, d'en discuter, puis de la décrire, chaque groupe ne rédigeant qu'un texte commun. Comme le tableau est beau, et qu'il a été choisi un peu, l'effort d'observation n'est pas pris comme un pensum. Le professeur, lui, sert de technicien de secours : tantôt pour faire démarrer le groupe paresseux qui « ne voit rien », tantôt pour faire revenir à l'essentiel quand on se perd dans un détail, surtout pour fournir un vocabulaire qui manque pour dire exactement ce que l'on voit : les recherches et les trouvailles dans ce domaine sont étonnantes et passionnantes, et le travail en groupe, sauf exceptions, réveille les élèves peu exigeantes, plus qu'il ne favorise la flemme.

L'expérience devient plus intéressante encore avec des tableaux modernes non figuratifs (Klee - Miro - Manessier...) L'élève le veut figuratif, et donc imagine. Mais cette « lecture » ne me semble pas une trahison tant qu'il consent à regarder vraiment et qu'on l'y aide (rapports de couleurs - lignes - volumes...) Certaines descriptions des plus beaux Klee m'ont surprise par leur richesse, ou leur intuition de l'essentiel. Une collègue est arrivée avec le même exercice, à des résultats plus probants encore en exigeant plus de précision que moi, et je connais peu d'autres exercices qui aident ainsi l'imagination au lieu de la laisser vagabonder (ce qui peut être excellent, sans doute, mais n'est pas forcément formateur).

Ces deux manières de travailler me semblent mener à la rédaction — classique ou libre — qui exige de l'élève qu'il allie l'objectivité à la création littéraire, mais sans lui en donner les moyens.

C'est pourquoi il faudrait inventer, pour jouer ce rôle de préparation, celui de préparation motivée et non gratuite, cent autres exercices, et que prendre un peu de recul par rapport aux programmes et horaires, dévoreurs de matière grise, est encore la meilleure manière de ne pas étouffer les idées du fumiste qui dorment dans le professeur le plus scrupuleux.

Christiane BLANCHET ⁽¹⁾
(Lycée L. Lumière - LYON)

(1) Dans mon idée, cet essai appelle deux suites :

a) la multiplication de petites expériences de ce genre, en se laissant inspirer par les intérêts spontanément nés chez les élèves de l'actualité mondiale ou régionale ;

b) l'étude plus précise, sur plusieurs expériences, des démarches faites par les élèves au cours de ces exercices.

INFORMATION HISTORIQUE

4. The following table shows the number of people who have been convicted of a crime in the United States since 1970. The data is presented in millions of people.

Year	Number of people convicted (in millions)
1970	1.5
1975	1.8
1980	2.2
1985	2.5
1990	2.8
1995	3.1
2000	3.4
2005	3.7
2010	4.0
2015	4.3
2020	4.6

DE LA SEMANTIQUE HISTORIQUE

UN EXEMPLE : « CIVILISATION » (1)

Mon propos pour répondre à votre confiance :

1° Présenter les ambitions d'une recherche, peut-être moins neuve qu'il ne semble, mais qui devient à la mode, quelque peu furieusement, nécessairement aussi.

Par ambitions, il faut entendre : la portée qui peut être grande, la conscience lucide de l'état actuel, — nous en sommes à tâtonner d'une méthode pour étreindre un matériau extrêmement complexe, et d'abord le constituer.

Quant à moi, je souhaite très vivement et non sans raisons fondées, que cette marche à tâtons soit longue. Comme il en était jadis des Dieux, on ne viole pas impunément le secret des hommes...

Par ce que j'en sais et d'après mes expériences propres, nous en sommes à un stade pré-découvreur de la recherche et, si nous voulons être bons ouvriers, surtout constitutif du matériau.

2° Au lieu de philosopher abstraitement méthode — on n'érige point si vite des tâtonnements en méthode et d'ailleurs, je me persuade chaque jour plus que la vraie, la seule méthode efficace est l'attitude ouverte de l'innocence —, je voudrais réfléchir avec vous sur un exemple. Cela doit être la meilleure façon de vous faire entendre l'autre voie de lire l'histoire que peut représenter pour nous une Sémantique Historique fournie d'un matériau solidement, et même rigoureusement établi.

Donc, tout bien pesé, ce sont des ambitions et des efforts que j'ai à vous présenter. Rien de trop charpenté, encore moins d'ossifié, mais effectivement une espérance de développer une « Science Humaine » valable, libératrice d'une communication possible, de l'intérieur en quelque sorte, entre le présent que nous vivons et le passé que nous sentons en nous, à travers nous.

Dans le développement de ce propos, il m'apparaît indispensable, pour notre réflexion commune, de vous présenter d'abord quelques vues d'ensemble quant aux ambitions ou possibilités de la Sémantique Historique, — pour quoi je m'efforcerai d'être bref — puis d'attaquer un

(1) Cet article est le texte de l'exposé fait par M. Alphonse DUPRONT aux Journées pédagogiques d'histoire de Bruxelles, le 14 octobre 1968.

exemple, celui de *civilisation*, et cela, de la seule manière qui puisse compter entre nous, c'est-à-dire « tombant la veste » et nous introduisant ensemble dans l'atelier de recherches plutôt que de vous infliger *ex cathedra* des résultats, au gré de notre discipline spirituelle d'historiens, toujours fragiles ou du moins sans cesse ajustables.

I. DE LA SEMANTIQUE HISTORIQUE

En bonne règle, partons du mot. Le *Dictionnaire étymologique de la langue française* d'O. Bloch et W. von Wartburg indique que sémantique est une création de Michel Bréal.

Donc, même pas un petit siècle d'existence : une exigence toute fraîche, celle-là même à quoi essayait de correspondre l'*Essai de Sémantique* du dit Bréal. D'autres apparitions antérieures fort sporadiques pourraient être relevées. Le mot comme la discipline sont en pleine vigueur de croissance.

Qu'il fallut que le mot existe parce que la chose s'imposait, pourrait être démontré doublement : 1° par le fait que « *semantiké tekne* » est du grec reconstruit — opération d'aveu fort savant ; 2° que, dans l'expression reconstruite, c'est l'épithète qui va se substantifier pour devenir le panonceau de la science nouvelle.

Donc, une élaboration savante au contenu ou au besoin exprimé par la signification de l'épithète, particulièrement active. *Semantikos* = qui indique, *semainein* = signifier. Autrement dit, à la différence d'une phonétique, qui est connaissance ou science des sons, la sémantique se cherche comme une connaissance des indications, et plus profondément une connaissance du sens.

Sens de quoi ? Du langage, des mots. Sur cette matière, au moins deux niveaux, que je vais grossièrement schématiser en deux questions. La première, toute simple : « Que dit-il ? » C'est la réaction immédiate, le niveau du langage cursif, fait souvent de beaucoup de mots et d'autant d'à-peu-près. Et pour nous tourner vers notre métier ou nos exercices scolaires, ce que contient un document, faits, éléments pittoresques, expression d'attitudes, etc. Cette « matière » que recherche fébrilement, et hâtivement souvent, l'historien, sans suffisamment s'arrêter sur le fait que la façon dont la chose est dite importe autant que le dit de la chose. Cette façon, qui est le *style* — et le style est toujours esprit — pourrait définir le plan intermédiaire, de conscience sinon immédiate, du moins médiate entre nos deux questions. La seconde en effet pourrait se formuler ainsi : « Qu'a-t-il voulu dire ? » Non pas certes pour ouvrir un procès de tendances et de défiance, où nous ne retrouvons toujours que nous-mêmes, mais une question vive d'ouverture loyale, compréhensive à l'autre — l'acte même de la communication.

Dans ce dialogue avec l'autre, nous constatons — c'est donc que nous savons et vivons — que le langage, avec l'outillage verbal qu'il utilise, est expression des profondeurs, voie de communication « en esprit et en vérité », même si nous l'oublions trop souvent, et pour tout dire, effort pour communiquer le singulier, l'extraordinaire, l'incommunicable. Par lui donc, une approche et une approche seulement de ce qui demeurera toujours, dans l'espace et dans le temps, unique.

Passant de la psychologie individuelle à la psychologie collective, il nous faut évoquer une tradition multi-millénaire, de ce que l'on eût appelé naguère « mentalité primitive », — cette mentalité dont, quoi qu'il nous paraisse, nous ne sommes pas dépris. Que l'attitude soit magique, ou de participation, ou d'ambition prométhéenne et démiurgique, on peut la fonder sur cette certitude essentielle que nommer, c'est donner naissance. Incarnation du Verbe ou incarnation par le verbe, Parole ou révélation primordiale toujours transmise en un langage direct, nous sommes là sans doute au niveau d'une langue sacrée. Mais aucun des fonds de l'essentiel humain ne disparaît jamais complètement. Malgré des siècles d'usure, les proliférations rhétoriques, l'abus verbal où nous dissimulons aujourd'hui notre crainte ou notre impuissance devant des réalités vertigineuses et déséquilibrantes, il reste quelque chose de sacré dans les charges du langage. Nous savons tous que la parole crée, — ne fût-ce qu'un inter-état de communication affective, de confiance, de maîtrise temporelle, de lien. Sept siècles de civilisation écrite occidentale n'ont pu tuer l'essence sacrée de la parole, ranimée d'ailleurs ou retrouvée avec violence par les ferveurs de communication divine de la Réforme.

Considérations qui valent pour le présent. Mais le passé ? Quand l'autre surtout n'est plus l'interlocuteur présent, mais une trace plus ou moins matérielle, un document.

J'abuserais et de votre temps et de considérations trop générales si je m'obstinais à dénouer entre nous le problème entier. Je m'en tiendrai donc à quelques conclusions à vous soumises.

1° Il faut sans cesse le répéter. C'est à partir de notre expérience, de notre vie d'hommes du présent que nous retrouvons l'historique, que nous le codifions, que nous l'enseignons. Le fondement de l'objectivité est cette lucidité de dépendre.

2° Dans cette immanence au présent, non pas deux postulats, mais deux hypothèses de travail.

L'une est que, dans une démarche de connaissance du passé, nous pouvons induire de notre expérience psychique présente. Et cela nous donne que dans le passé comme aujourd'hui, le langage est *expression*, donc : a) résultat du verbe, de l'acte d'exprimer = donnée aboutie ; b) outil à partir de quoi retrouver les besoins ou du moins les manières d'agir de la main qui s'en sert.

Autre hypothèse : à langage, moyen de communication collective correspond la réalité d'une existence collective, définie dans son corps et dans son esprit. D'où l'existence d'une âme collective (*anima* et *animus*) dont le langage sert d'expression. La conclusion est obvie : par le langage, donnée aboutie, une voie maîtresse d'explorer l'âme collective.

3° Toute opération de sémantique historique, donc la discipline elle-même, me paraît reposer sur deux opérations essentielles et indissociables, bien que d'apparence contradictoire.

a) *abstraire*, c'est-à-dire faire la cueillette des mots ou notions au partir de documents historiques des natures les plus diverses pour faire de ces données abouties le matériau même de l'analyse sémantique, que l'on les compte ou que l'on en explore le contenu ;

b) *enraciner*, c'est-à-dire « mettre en situation » jusqu'au dernier mot, soit le replacer dans son contexte, non seulement le contexte immédiat, mais la nature du document, la date, l'auteur ou les auteurs et — ce qui plus importerait encore, mais qui devient fort difficile et délicat — le rapport possible ou présumé entre la parole écrite et la parole parlée.

4° Quant à la valeur de connaissance historique d'une approche par le langage, on peut l'éclairer de façon contrastée.

L'approche par le langage est partielle. Pour pressentir l'innommé de l'âme collective d'une époque — ou l'esprit du temps — il faudrait composer un « concert symphonique » des différentes formes d'expression collective, soit essentiellement le langage, la forme plastique, la musique, et éventuellement les rythmiques sacrées des liturgies par exemple, sans exclure les cantiques.

Conduite grâce à la double opération que je viens d'esquisser, cette approche découvre cependant et le non-dit au delà du dit, et dans l'abstraction enracinée du dit, analysé comme un matériau d'âme, un aveu des données subconscientes éventuelles, des mécanismes cachés : attentes, besoins, refus, cristallisations et inerties de l'âme collective.

Il est évident en particulier que les périodes de création de vocabulaire — cette création fût-elle saisie de la façon la plus extérieure possible — correspondent (seconde moitié du XVI^e siècle ; seconde moitié du XVIII^e siècle ; aujourd'hui) à des périodes de transformation, de découverte, de besoins sociaux nouveaux, de mutation dans la vision du monde, que ce soit par maturation, par assimilation, par révolution, par accélération de l'histoire, comme on dit aujourd'hui. Donc par le langage, une pratique possible, comme pour l'individu, d'une psychanalyse de la *psyche* collective — analyse qui débouche bien évidemment, comme toute histoire au reste, sur la constitution d'un matériau anthropologique.

5° Je viens de parler — comme tout le monde — du « sens de l'histoire ». A la vérité, la conscience de l'insertion est une force d'équilibre, et dans une conception immanente du monde, une justice ou une justesse.

On peut grosso modo poser que le problème du langage — plus précisément celui de l'auto-analyse du langage quant au contenu et au sens — est posé à la réflexion française, au moins depuis la mi-XVIII^e siècle, c'est-à-dire à partir de cette période d'histoire, de quoi nous dépendons sur tant de plans, y compris et surtout celui de l'outillage verbal. A partir de Condillac et des idéologues, ou même du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, donc à partir du temps où la désacralisation du langage est presque consommée, une ferveur et parfois une obsession de déchiffrer par les mots tient l'« intelligentzia » française, la plus haute, comme aussi la plus moyenne : la fureur de l'étymologie archéologisante par exemple... Quoi qu'il en soit, la sémantique historique est à l'autre bout.

Il vaut d'ajouter, pour finir, qu'elle est province essentielle d'une histoire de la psychologie collective ou des mentalités, disciplines neuves d'aujourd'hui. Dernier trait : l'histoire des idées naguère encore très florissante, n'aurait pas dû pouvoir se passer d'elle... Mais chaque chose en son temps, c'est la sagesse de l'histoire.

II. NAISSANCE ET VIE DE « CIVILISATION »

Notion aujourd'hui fort établie, mais assez en perte de vigueur. L'exemple est bon — et il nous tient à cœur et à notre formation mentale — pour préciser méthodes de recherche et d'analyse.

A) De la naissance

Quand apparaît dans l'écriture une notion nouvelle, il faut poser dès l'abord que tant que nous n'aurons pas passé à l'ordinateur l'entier patrimoine écrit d'une langue vernaculaire, nous ne pourrons fixer impérativement un *terminus ad quem*. La remontée dans le temps doit être toujours ouverte.

Mais par cadrages successifs, on peut arriver à des vraisemblances :

a) *Cadrage par les instruments lexicographiques* dont nous disposons à l'heure actuelle — tout en en mesurant les limites. Je reviens au *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Bloch et Wartburg, pris dans la dernière édition. Il indique avec une précision extrême que *civilisation* a été créé par Mirabeau (il s'agit du père), dans l'*Ami des hommes*, en 1756. Nos lexicographes ajoutent que : « jusqu'alors, la notion était exprimée par *police* (et l'adjectif *police*), l'excès de sens de *police* et l'enrichissement des idées se rapportant aux progrès de l'hom-

me en société ont fait rechercher un mot nouveau ». Puis ils situent la généralisation du mot après 1800. Enfin, ils signalent un usage juridique du mot *civilisation*.

Premier réflexe bien entendu, tenant compte de tout cet apport : essayer de serrer de plus près le cadrage par instruments lexicographiques, par le recours aux dictionnaires peu ou prou contemporains. Des dictionnaires du XVIII^e siècle, c'est le *Dictionnaire de Trévoux* qui va nous permettre de préciser les choses autour du fait historique de la naissance. Le *Dictionnaire de Trévoux* nous offre en effet ce jeu des éditions qui est parfois lassant, mais très important du point de vue de nos recherches : six éditions bien établies sur le XVIII^e siècle, entre 1704 et 1771. *Civilisation* y paraît en rubrique en 1732, seconde édition du siècle, mais comme terme juridique seulement : « *Civilisation*, substantif féminin. Terme de jurisprudence. C'est un acte de justice, un jugement qui rend civil un procès criminel. La *civilisation* se fait en convertissant les informations en enquêtes, ou autrement ». Trois éditions se suivent, 1740, 1743, 1752, sans modification quant à *civilisation* ; par conséquent, la notice est aboutie et jusqu'alors suffisante. Mais en 1771, alors que les bons Pères ont quitté plus ou moins le contrôle du dictionnaire, l'autre acception de *civilisation* s'introduit. Sur la pointe des pieds ou presque. Voici ce que l'on lit, en effet : « *L'ami des hommes* (il n'est pas désigné autrement, pas même de capitales — mais en 1771, le personnage était connu) a employé ce mot pour sociabilité (voir ce mot). La religion est sans contredit le premier et le plus utile frein de l'humanité : c'est le premier ressort de la civilisation, elle nous prêche et nous rappelle sans cesse la confraternité, adoucit notre cœur ».

Vérification faite, dans l'article *sociabilité* de l'édition de 1771, pas un mot de *civilisation* ni de l'ami des hommes. Procédé d'ailleurs habituel aux dictionnaires du temps. Quant au texte cité par le lexicographe de Trévoux, sans autre indication, c'est le texte même de Mirabeau, mais il n'en est point fait mention et on a ajouté ce commentaire doucereux, « elle nous prêche et nous rappelle sans cesse la confraternité, adoucit notre cœur ». Les enseignements sont obviés. Entre les deux éditions du *Dictionnaire de Trévoux*, donc entre 1752 et 1771, nous encadrons, pour *civilisation*, un temps de naissance. Confirmation utile : l'*Encyclopédie* dont le tome III paraît en 1753, s'il comprend *civil*, *civiliser*, *civilité* et l'indispensable couronne *civique*, ignore *civilisation*. *Civiliser* y a son acception juridique, mais pas l'acte de civiliser. Quant au *Dictionnaire de l'Académie*, consécration « immortelle », donc toujours lente, de l'usage, il ne se saisit du mot qu'avec l'édition de 1798, et sous une forme tout académique, c'est-à-dire peu compromettante : « Substantif féminin. Action de civiliser, ou état de ce qui est civilisé ».

On peut donc dire que la notion de *civilisation* au sens moderne s'impose dans l'usage de la langue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Par conséquent mot moderne, chargé de besoins neufs. Le *Dictionnaire de Trévoux*, si soigneux de donner pour chaque mot les équivalents latins, — dans la meilleure tradition des collèges jésuites, n'en

donne pour lui aucun. Mot sans ancêtres, hormis par sa racine. Il ne saurait être sans importance, pour tout usage postérieur de la notion, en particulier au travers de nos philosophies de l'histoire, de souligner ce fait historique, premier : *Civilisation* est une notion jeune, apparue avec l'épanouissement des lumières. Mais le mot moderne a cependant une existence antérieure préalable, celle d'acception juridique sur quoi je reviendrai un peu plus tard.

b) *Fixation des textes*

Je ne développerai pas davantage ce qui peut concerner le cadrage par instruments lexicographiques, ayant souci d'en arriver à l'opération essentielle que me paraît être la fixation des textes.

Parmi les textes de premier emploi de civilisation, Lucien Febvre, dans une très brillante étude maintenant évidemment dépassée, en avait retenu deux. Texte d'une part de Turgot, dont il est évident qu'il a été interpolé par la plume de Dupont de Nemours, son éditeur. Et texte d'autre part, possiblement des entours de 1760 puisqu'il s'agit d'une publication posthume, avec *L'Antiquité dévoilée par ses usages, ou examen critique des principales Opinions, Cérémonies et institutions religieuses et politiques des différents peuples de la Terre*, par feu M. Boulanger, à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1766, 3 vol., tome III, liv. IV, ch. II, p. 404-405 : il y est question, mais ce n'est qu'un hapax, presque sur la fin du texte, de *civilisation continuée*. Le texte est beau ; il méritait d'être un texte de naissance...

En fait, il nous faut revenir à 1756, soit sûrement quelques années plus tôt que *L'Antiquité dévoilée*. Paraissait alors à Avignon *L'Ami des Hommes, ou Traité de la Population*, et un *Précis de l'Organisation ou Mémoire sur les Etats Provinciaux*.

Je ne vous accablerai pas du problème des éditions, et passerai sur la présentation de ce personnage si attachant mais combien fantasque qu'est le marquis de Mirabeau.

Mais ce qui peut nous permettre d'enserrer encore un peu l'analyse par rapport à *L'Ami des hommes*, c'est la constatation que dans les œuvres antérieures du marquis de Mirabeau, avant l'éclosion de 1756, il n'y avait pas trace de *civilisation*. Y compris dans le *Journal économique* où il est une plume régnante. Que l'usage appuyé de *civilisation* lui appartienne peut être confirmé par le brouillon manuscrit ; car, du personnage, nous conservons les papiers aux Archives nationales où ils ont d'ailleurs été inventoriés par feu Weulersse ; et curieusement ou précieusement pour notre recherche, ce brouillon est annoté par Quesnay. Les deux hommes se sont rencontrés à la fin juillet 1757, et Quesnay, aussi brutal que souverain, reprochait à Mirabeau ses audaces de vocabulaire. Devant l'emploi de civilisation, Quesnay n'a pas réagi ni soufflé. Par contre, le mot trouvé ou repris pour son nouvel et décisif usage, Mirabeau s'en sert persévéramment.

c) *Cadrages par les entours littéraires :*

C'est la question de décerner les prix. « Peut-on dire qu'il est le premier qui... ? »

De recherches persévérantes et minutieuses sur les entours de l'*Ami des hommes*, je retiendrai seulement les conclusions suivantes :

1° Des partenaires immédiats de l'*Ami des Hommes* — entendons des œuvres par rapport auxquelles il réagit et qu'il cite — aucun n'emploie le mot. On trouve par contre les expressions de « nation policée », et d'« Europe policée ».

2° Sur un ensemble de vingt et un ouvrages dépouillés concernant les sciences morales et politiques, parus entre 1735 et 1760, dont dix-huit parus dans la décennie 1747-1757, aucun n'emploie le mot « civilisation » et peu, cinq seulement, le verbe *civiliser*. Dans cette littérature de technique sociale, civilité est aussi rare.

Par contre, *citoyen* est un mot dont l'usage grandit.

Bien plus, jusqu'en 1756 et au-delà, aucun usage de *civilisation* sous la plume du « citoyen de Genève », cependant lui-même au cœur du débat sur la conscience et les valeurs de l'existence sociale. Ni, semble-t-il, dans la polémique autour du *Discours sur l'origine de l'inégalité*.

3° Par contre, de toute évidence, dans la littérature des entours immédiats, une double approche :

— *verbale*. Le *Code de la Nature, ou le véritable Esprit des Loix*, de Morelly, de 1755 exactement, si proche par tant de traits de nature et de date de l'*Ami des hommes*, manie *socialibilité* comme *sociable* s'établit sous la plume de Duclos, dans les *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, 1751.

— *idéologique*. Une analyse de la société indépendante, celle-ci prise dans sa globalité, se cherche durant ces années de la mi-siècle. Là est l'instance psychique essentielle.

B) *Textes de naissance*

Je vous lirai le premier, encore qu'il faille peut-être, mais vous me ferez confiance quant à l'analyse, en lire trois. Voici donc le premier, dans la première partie de l'*Ami des hommes*, au chapitre huit ; *Travail et Argent*. C'est celui que donne le *Dictionnaire de Trévoux* qui l'a, j'allais dire maladroitement, il faut dire adroitement, mutilé : « A bon droit, les Ministres de la Religion ont-ils le premier rang dans une société bien ordonnée. La Religion est sans contredit le premier et le plus utile frein de l'humanité, c'est le premier ressort de la civilisation ». Et le texte continue sur vertus et services de la religion.

Manifestation abrupte s'il en fut : civilisation disparaît, aussitôt qu'apparue, mais il y a, dans la prestesse de cette apparition, la certitude d'une réalité parfaitement étudiée.

1° Quelques évidences de ces textes, sur lesquels il faudrait minutieusement se pencher :

— L'apparition est abrupte, et comme mystérieuse. Qui plus est, quand la notion apparaît, elle semble déjà parfaitement établie. Ce qui nous pose un problème d'antériorité.

— La notion se manifeste avec une double valence : celle d'un état historique possible et nécessaire entre la barbarie et la décadence, avec des associations éclairantes : civilisation et richesse, civilisation et liberté, civilisation et commerce et industrie ; celle d'un principe-force, à la fois notion d'entière socialité, puisqu'elle comprend la religion, et principe actif de dynamique créatrice. Ce que l'on trouvera quelques années plus tard par exemple dans cette *Philosophie rurale* de 1763 où Mirabeau et Quesnay collaborent : « La civilisation est une extension des facultés et des jouissances de l'humanité par les forces et les moyens de l'opinion ».

Ainsi civilisation, à la fois état historique et dynamique même de l'histoire.

— Devant la plénitude de la notion, ambiguïté d'attitude de Mirabeau lui-même : d'une part, il en accepte la désacralisation évidente, donc nécessaire, principe neuf, totalement laïque ou civil, de la dynamique sociale, voire lecture d'une histoire profane totalement indépendante ; d'autre part, physiocrate convaincu, il dénoncera et les abus de la civilisation et même la « fausse civilisation ». Dans des écrits postérieurs surtout, autour des années 70. Ce qui lui permettra même d'incriminer de « prétendues civilisations ».

— Dernier fait, et d'importance, dans toute analyse évolutive de notion : le passage du singulier au pluriel, ou la notion, nom commun. Il est évident que si *civilisation* naît chez Mirabeau, en l'espace de quelques années, et dans la logique même de son ambivalence originelle, le mot s'impose quasi dès sa naissance, singulier et pluriel — j'ajouterai : actif et passif tout ensemble.

C) Du mystère de la naissance

De cette analyse d'apparition, une donnée obvie, tout au moins quant à nos réactions mentales habituelles : quelque part une gestation. Où ?

Il devient hors de notre propos de tâtonner les voies de recherches. Pour faire bref, j'en retiendrai quatre avec les conclusions telles qu'elles paraissent s'imposer :

1° L'antériorité d'usage dans le vocabulaire technique de la procédure judiciaire, c'est-à-dire essentiellement faire passer une action de poursuites judiciaires du criminel au civil.

De patientes investigations montrent d'une part que cette pratique figure avec rubrique spéciale dans les dictionnaires techniques de

jurisprudence dès le début du XVIII^e siècle et que le mot est d'usage établi assez avant dans le XVII^e siècle, presque jusqu'au début même.

Donc trois évidences : une antériorité longue qui a créé habitude dans un milieu « parlementaire » : cette antériorité longue dégage pour une part la naissance de notre civilisation d'une dépendance immédiate de l'usage antérieur ; enfin, les actes de « civilisation », au sens technique, traduisent dans une pratique sociale un besoin de décriminaliser la justice, donc de la civiliser — à la fois l'humaniser et au sens brut, la désacraliser.

D'ailleurs, le sens technique de civiliser continue : on le trouvera d'usage établi et courant dans telle lettre de Condorcet, par exemple (à Voltaire, 1776, *Œuvres*, I, 106-107).

2° L'usage lentement établi.

Si Mirabeau père tient relativement bien sa notion, celle-ci ne paraît pas connaître une imposition d'usage rapide.

Laissons de côté l'état de circulation générale des Cahiers de doléances de 1789 où, jusque dans les cahiers généraux, le mot est très rare et véritable hapax dans les cahiers de paroisses. Ce qui est normal : le vocabulaire des lumières n'a pas encore pénétré jusque-là.

Mais, dans les premières années des assemblées révolutionnaires, le mot vient peu à la bouche des orateurs.

Turgot ne l'écrit pas ; les idéologues, pas beaucoup plus. Pour Condorcet, davantage, mais surtout d'abord « les progrès de la civilisation », ce qui dynamise une philosophie du progrès, et encore le mot n'entre-t-il vraiment dans son vocabulaire, avec un usage assez rare, qu'une bonne vingtaine d'années après l'apparition chez Mirabeau.

En fait, il semble bien avoir mis quasi un demi-siècle à s'établir. Une coupe par exemple dans les écrits de Stendhal, surtout correspondance et journaux — le mot n'est pas de grain romanesque — pourrait montrer sur quels traits-force de circulation vive.

Le champ français donc ne paraissait pas marqué pour un instant besoin, largement collectif, de civilisation.

3° Les concomitances écossaises.

Par contre, Mirabeau conduisait lui-même vers le milieu Hume et la réflexion économique anglaise. Ce qui, en gros, débouchait sur le milieu de la philosophie écossaise, Adam Smith, Hume, Ferguson, Robertson, John Millar, tous liés directement ou par intermédiaires proches avec le milieu physiocratique et particulièrement avec le marquis de Mirabeau.

Or, en 1766, paraît à Edimbourg *An Essay on the History of Civil Society*, by Ad. Ferguson, professor of Moral Philosophy in the University of Edinburg, œuvre importante au regard de son succès : en quinze ans, cinq éditions ; une septième en 1814. *Civilisation* y est un mot rare, mais aussi bien établi : huit usages pour le moment. Ce qui plus importe, c'est que le milieu contemporain de la pensée écossaise semble l'avoir adopté, comme une notion naturelle et nécessaire.

Faut-il aussi arriver au schéma suivant : Mirabeau père, dans sa bizarrerie, inventeur, et les Ecossais consécrateurs ? On peut, en variations infinies, montrer, démontrer ou rêver. Nos sûretés sont plus massives.

L'une est qu'au champ d'une double réflexion anglo-française, plus exactement française et écossaise, dans l'Europe des lumières — double réflexion et sur la dynamique créatrice de la société indépendante (*civil society*) et sur les conséquences de la découverte du monde par les Européens, surtout atlantiques, *civilisation* s'est imposé.

L'autre est justement l'instance sémantique, ou les nécessités du vocabulaire, où va s'accuser le besoin.

4° Les environnements sémantiques contraignants.

a) Une notion s'efface lentement, mais chemine assez longtemps, jusqu'à la fin du siècle environ, là où l'on pouvait attendre « civilisation ». C'est la notion de *police*, au sens d'Etat policé, de nation policée.

A la base de *police*, il y a le grec pur de *polis*. L'ordre de la ville ou l'*imago* de la ville crée modèle d'ordre social. Ce modèle disparaît-il ? Il s'élargit pour intégrer sûrement d'autres besoins.

Mais pourquoi le changement de mot ? Nous ne saurions nous interroger pleinement là-dessus aujourd'hui. Il y a une parenté pesante : poli, politesse — attitude, style ou abstrait qui correspondent à un art de vivre en société, mais une société qui est un monde étroit, une intra-société, non pas la société des hommes prise dans une acception universelle.

b) Les textes attestent d'autre part, dès la première moitié du XVIII^e siècle, une ferme poussée de *citoyen* ; beaucoup moins de *cité* et de *civique* que rapprochent les dictionnaires d'époque et qui tous deux demeurent essentiellement marqués de l'exemple romain.

On ne peut retenir cependant que la poussée, car de *citoyen* à *civilisation*, il y a un saut.

c) Il n'en va pas de même avec toute la famille *civiliser*, verbe, *civilisé*, participe passé devenu épithète, et aussi *civilité*.

Quant à ce dernier substantif, chargé d'expérience historique et de vie, le chevalier de Jaucourt, dans l'article qu'il lui consacre dans l'*Encyclopédie*, met tout de suite sur la voie : quelque peu comme *politesse*, le mot *civilité* — bien qu'il y ait nombre de manuels de la *Civilité puérile et honnête* — appartient à une société close, donc limité comme elle, et déjà virtuellement condamné.

Au contraire de *civiliser*, verbe, qui est le mot énergétique, aussi bien pour la société des hommes qu'il peut l'être encore pour les robins.

Civilisation est de toute évidence l'abstrait actif, qui devait à un moment donné s'imposer — à un moment aussi, on l'a remarqué, où le génie de la langue secrète les suffixes en *-tion*, pour porter l'acte de civiliser à une acception générale et surtout à une valeur d'universel.

Or, qu'y a-t-il dans l'expérience antérieure de *civiliser*, au sens autre que de technique juridique et qui précède d'un bon siècle et demi l'apparition de *civilisation* ? Essentiellement civiliser le sauvage; après quoi, tout naturellement, on passera à l'histoire pour civiliser le barbare.

Racine donc de *civiliser*, la découverte du monde, par quoi d'autre part les Européens ont commencé à découvrir qu'ils étaient vraiment Européens, hors du monde traditionnel et mythique de chrétienté.

Ainsi *civilisation* va s'imposer dans la prise de conscience enfin achevée — signe d'une expression de soi parfaitement aboutie d'une Europe laïquement indépendante, précellente dans le monde et dans sa démythisation vigoureuse, comme chargée d'une mission universelle, celle de promouvoir le sauvage à un niveau civil. C'est-à-dire de servir le règne de cette autre réalité indépendante qui s'appelle la société civile (plus sûrement la « *civil society* » d'A. Ferguson, notre philosophe écossais).

Si *civiliser* a surtout pris force dans la découverte européenne du monde, *civilité* a d'étroits antécédents, qui sont, dans l'usage médiéval et technique, le latin *civilitas* et surtout dans l'usage vulgaire de l'italien moderne, *civiltà*.

Ce dernier mot, dans le champ sémantique italien, a une telle force que la langue péninsulaire n'a pas accepté ou quasi pas « *civilizzazione* » et que depuis le treizième siècle, très vigoureux encore dans la langue d'aujourd'hui, il supporte toutes les acceptions successives de : droit de cité ; urbanité ou civilité ; civilisation.

Mot-racine donc, et dont l'origine se découvre ici encore sous deux aspects : l'un juridico-technique que nous dirions aujourd'hui la citoyenneté, mais celle-ci à l'échelle de la cité — réalité juridico-bourgeoise donc avec tout ce que cela comporte de droits, d'honneurs, de légitimité et de gloriole ; l'autre savant. Nous butons maintenant sur l'un des faits capitaux de la définition historique de l'esprit moderne — l'introduction d'Aristote en Occident au XIII^e siècle. Avec l'effort gigantesque de traduction qui va s'accomplir en Italie d'abord, on constate — des études récentes l'ont établi — que le traducteur italien devant la *politeia* d'Aristote, va prendre au latin *civilitas* et en faire sans question *civiltà*. *Civiltà* qui va devenir très vite une valeur d'intra-éthique d'une société urbaine. Aux confins, ces mots d'aveu : urbanité et politesse.

Dans cette quête de naissance, nous avons, ainsi qu'il conviendra de plus en plus à l'analyse historique « existentielle », remonté le temps. Beaucoup apporterait de le remonter plus encore, jusqu'à l'univers sémantique latin, et surtout, ceci fait, de le redescendre. Mais à tout abus, il y a des limites. Je viens de me le rappeler. Trop tard ? Vous déciderez. Quant à moi, je conclurai en fixant massivement quelques données :

1^o D'épaisseur temporelle d'abord

Il aura fallu environ cinq siècles pour passer de *civiltà* à *civilisation* — et au seul champ sémantique français, quatre siècles pour passer de

civilité, que l'on trouve au quatorzième siècle chez Nicolas Oresme, autre grand traducteur d'Aristote, à *civilisation*.

Par contre, *civiliser*, au sens d'imposition d'un ordre de société dite civile, se dynamise sur un bon siècle et demi pour imposer le nom abstrait correspondant.

Entre les deux, *civilité*, après une vie réduite de vocabulaire technique durant deux siècles, trouve puissance de style intra-social mais pour une expérience historique en somme assez courte, — comptant largement, deux siècles. Sinon en perte d'expressivité à la mi-dix-huitième siècle, du moins réduite ou condamnée à terme comme fait d'exclusivité sociale ou « modèle » difficilement vulgarisable.

Ces évidences épaisses : 1° confirment ce que nous pouvions savoir, que civilisation vient à son heure ; 2° que son apparition est un terme d'une évolution d'un vocabulaire préalable ; 3° que son contenu psycho-social doit chercher une large dimension sociale et même la plus large de toutes ; 4° que le vocabulaire préalable hésite entre le droit, le style et l'acte, toutes nécessités qui doivent se retrouver dans des proportions ou des charges plus ou moins grandes dans le vocable d'aboutissement ; 5° que civilisation procède d'un champ sémantique dont les deux racines pérennes sont *cité* et *civil*, la racine *civil* étant d'ailleurs plus active ou plus vitalisante que la racine *cité*, mais celle-ci, source naturelle. Donc qu'elle procède d'une société urbaine (*urbanité* et nom *culture*) en proie de se faire civile.

Quand cette micro-société a pu valablement s'ériger en « modèle » dans le cadre le plus large possible, *civiliser* est devenu sa mission.

L'extra-temporalité de cette mission, c'est la civilisation.

2° D'histoire :

Le complexe historique de l'apparition de civilisation paraît le suivant :

a) imposition essentielle par la découverte du monde, mentalement ordonnée sur deux siècles et demi de réception semi-consciente. C'est le sauvage qui a imposé la civilisation, et avec le sauvage, la nature.

b) assimilation historique du barbare, c'est-à-dire développement tel d'une histoire profane, qu'il devient indispensable de trouver une clé ou un principe de lecture à la diversité de cette histoire, tout en résolvant l'un des plus grands chocs psychiques de l'Occident pris dans son ensemble, la peur du barbare.

c) L'Europe des lumières centre du monde et définitrice d'une société désacralisée, ou indépendante, à valeur universelle.

3° D'ambivalences obvies :

L'extra-temporalité de la notion que nous venons de souligner témoigne de ces ambivalences : civilisation dès sa naissance vaut pour les trois dimensions du temps ; elle est active et passive ; elle est singulier et pluriel.

Derrière, quoi ? Un commerce de mythique et d'histoire, plus exactement une tentative de lier en une notion unique, et empruntée à un vocabulaire artisano-technique, mythe et histoire. Ce que l'on peut profiler en trois temps :

— Dynamique de l'histoire, la civilisation est ce vers quoi tendent les progrès de l'esprit humain. Donc elle exprime le sens créateur de l'histoire et une certitude, en assumant celui-ci, d'un accomplissement.

Contenu de cet accomplissement : un règne civil, de la loi et de l'ordre civil, dans une société indépendante sans autre besoin de supra-réalisation que d'accomplir son ordre, sa paix, son bonheur (Dante).

— Plus profondément, l'analyse de ce règne civil, qui doit être la félicité commune, découvre une image collective d'accomplissement, celle de la cité idéale et originelle.

Image-limite projetée dans l'avenir, mais qui boucle en quelque sorte sur elle-même la vie du temps. Ce qui dans la mythique traditionnelle était paradis originel (l'une des deux grandes *images* mythiques du paradis est la ville = Jerusalem) va se trouver en même temps promesse du temps humain et fierté du règne présent.

— Dans cette exploitation d'une image originelle fondamentale, il pouvait y avoir un principe unique d'explication, de justice et d'enseignement de la société des hommes — société pleinement désacralisée et indépendante de tout plan divin.

— Mais l'insertion de l'*imago* mythique dans l'histoire, confirmée surtout par ce sentiment patent chez Ferguson que les anciens Grecs ont réalisé une société humaine de perfection, fait qu'il y a des civilisations *en* la civilisation.

Donc que les civilisations sont mortelles. Ambivalence habituelle au psychisme humain, celle de la vie et de la mort. Mais dès lors, si le principe unique se démultiplie en formes mortelles, quel demeurera le ressort vital, et le sens, d'une dynamique de l'histoire ?

Il était trop tôt, alors que quelques décennies plus tard, Condorcet écrit l'histoire des progrès de l'esprit humain, ses époques, ses certitudes extra-temporelles, pour que le problème soit posé, ou même perceptible.

A. DUPRONT,
Professeur à la Sorbonne.

LE PROFESSEUR D'HISTOIRE ET LE PROBLEME DU CHOIX : LA MATIERE ET LA MANIERE (1)

En France, et aussi je crois en Belgique, on tend à enfermer l'histoire dans une sorte de dilemme, à moins que les historiens ne l'y enferment eux-mêmes : elle est « à la mode », et contestée.

La vogue actuelle de l'histoire peut être constatée aussi bien au niveau de l'enseignement qu'au niveau du public.

Au niveau de l'enseignement, prenons un premier exemple, qui concerne ce qu'on appelle le « second degré », nos lycées et nos collèges. On y a opéré l'an dernier un sondage qui posait à un certain nombre de jeunes gens les questions suivantes : parmi toutes les matières qui vous sont enseignées, quelles sont, par ordre de préférence, celles que vous préférez et celles que vous détestez. Assez curieusement pour ses adversaires, l'histoire venait au troisième rang des préférences, devant la littérature et les mathématiques, et assez près des deux « leaders », les sciences et l'éducation physique. Au niveau de l'enseignement supérieur, la montée des effectifs des départements d'histoire a surpris les historiens eux-mêmes : à la faculté de Nanterre, la croissance du nombre des étudiants d'histoire est bien plus forte que la croissance d'ensemble de cette jeune Faculté. Et le nombre de jeunes gens qui s'engagent dans la recherche historique croît d'une manière presque exagérée. Sans doute, cette croissance de l'histoire universitaire peut être interprétée de diverses manières, et certaines bonnes âmes ont même prétendu que des jeunes gens venaient à l'histoire parce qu'ils étaient incapables de se spécialiser dans une matière plus difficile. Il n'est pourtant pas invraisemblable de penser qu'un certain nombre de nos étudiants choisissent l'histoire par goût.

Au niveau du public, l'interprétation du phénomène ne souffre guère de difficulté. Les éditeurs se sont aperçus, depuis quelques années, que l'histoire, même non romancée, était susceptible de se vendre. Tout en n'abandonnant pas les historiettes du passé (presse du cœur ou roman policier, l'un et l'autre rétrospectifs), ils cherchent, au moins pour les plus grands, à lancer leur collection bien illustrée d'histoire plus ou

(1) Cet article est le texte de l'exposé fait par M. Pierre GOUBERT aux Journées Pédagogiques d'histoire de Bruxelles, le 20 octobre 1967.

moins universelle, qu'ils demandent désormais à des hommes de métier, et non plus à des amateurs mondains. Même l'histoire difficile arrive à trouver un public fort substantiel, qui peut atteindre en France plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Rechercher les raisons de ce succès récent de l'histoire pourrait faire l'objet d'une enquête, voire d'un colloque. A mon avis, il exprime à la fois un besoin de comprendre, un besoin de « distraction » sérieuse (ou que l'on estime sérieuse), et aussi un besoin d'évasion, pour ceux que le spectacle du monde de 1967 n'enchantait pas, et qui cherchent une sorte de refuge.

Quoi qu'il en soit, au moment même où l'histoire a véritablement le vent en poupe, elle se trouve contestée, et souvent avec violence : mais une violence rarement directe, rarement de plein fouet, qui prend plutôt les chemins feutrés de l'hypocrisie, proche de la délation. A cette hostilité, bien des raisons.

Depuis longtemps, les champions de certaines autres disciplines affectent de mépriser l'histoire. J'entends encore ce proviseur (directeur) d'un lycée de province diviser les matières enseignées en deux catégories : les matières fondamentales, qui forment l'esprit, et les matières « de mémoire » dont l'histoire. Cette distinction, qui est toujours cultivée, m'a toujours rendu furieux. Comme si l'histoire se ramenait à la mémoire pure ; comme si d'autres disciplines n'utilisaient pas la mémoire, et souvent plus sottement ; comme si, parmi les fonctions de l'esprit humain, la mémoire était quelque chose qu'il faille particulièrement mépriser... Tout ce que l'on peut concéder à ces querelles subalternes et méprisables, c'est que certains de nos collègues historiens prêtent le flanc à des accusations de ce genre : ceux qui, inconsciemment, demandent à leurs élèves de savoir tout ce qu'ils savent eux-mêmes ; qui enseignent pendant trente ans la même matière jadis ingurgitée et jamais rafraîchie ; ceux qui, les jours de composition ou d'examen, posent des questions étroites, spécialisées, sans aucune résonance et sans aucune conséquence.

Des événements progressifs ou relativement récents, contribuent à renforcer cette vieille hostilité de caractère « catégoriel ». En France au moins, la somme de connaissances nouvelles qu'il paraît utile de faire absorber aux jeunes gens s'accroît sans cesse. La place des sciences et des mathématiques enfle rapidement ; la connaissance d'au moins deux langues vivantes paraît indispensable ; des disciplines nouvelles, comme l'économie, la démographie, la sociologie, réclament leur place au soleil. Or, les horaires sont inextensibles. Déjà, en France, les jeunes gens ont des « emplois du temps » beaucoup trop chargés : la plupart fournissent chaque semaine plus d'heures de travail que leur propre père. Ainsi, les disciplines dites « traditionnelles » sont, en quelque sorte mathématiquement, contraintes à se sacrifier. Parmi elles, l'histoire. Faute de vouloir choisir, on bouscule et on tasse.

A quoi s'ajoute le mépris profond que nourrissent à notre égard une bonne partie des technologues, des technocrates et des technomanes. L'histoire « ne sert à rien » ; le pays a besoin de savants, de contremaîtres et d'ouvriers qualifiés, qui soient surtout aptes à fabriquer des missiles, des gadgets et des robots, puis à les consommer. Or, les historiens sont habituellement de doux rêveurs enfoncés dans le passé, ou d'inutiles rhéteurs. L'Etat moderne n'a pas besoin d'historiens. Des laveurs d'éprouvettes sont bien plus utiles que des Michelet, des Pirenne ou des Febvre.

Cette conjuration techno-maniaque s'articule très bien avec une vieille tradition qui unit dans la même méfiance le philosophe et l'historien. Ces gens ont en effet la manie de douter et de réfléchir, et enseignent des choses dangereuses, comme l'esprit critique. Ils se soumettent rarement aux canons qu'exigeraient à la fois les bonnes manières, le confort intellectuel, le confort politique ou l'intérêt de classe. Supprimons ces enseignements et ces enseignants qui s'entêtent à fabriquer des hommes capables de résister, de douter, de penser, de ne pas accepter, de ne pas supporter, de ne pas vouloir. Avec la technologie, l'informatique et la télévision officielle, quelle tranquillité pour régner !

Devant cette situation, où les événements favorables ne sont pas absents, mais où les éléments défavorables pèsent lourd, comment les historiens que nous sommes peuvent-ils réagir ? Avec obstination, avec mesure, avec tact, trois qualités qui ne sont pas incompatibles, aussi bien sur le plan de la matière que sur le plan de la manière.

Il est trop évident que le temps est passé où l'on pouvait exiger des enfants de 13 ans (comme dans mon enfance) les cinq phases de la Guerre de Trente Ans et les six ou sept « coalitions » de la Révolution et de l'Empire, comme les trois phases de l'unité allemande ou les quatre étapes de l'unité italienne. Il faut savoir renoncer à un certain nombre de détails, ou bien indiquer seulement le moyen de les connaître à ceux qui ont envie de les connaître. Il faut sacrifier le récit chronologique détaillé étalé sur plusieurs années ; sacrifier une bonne partie de ce qu'on peut nommer l'événementiel pur, l'événement de surface, en se souvenant que l'événement de surface n'est pas seulement politique, mais aussi économique, mais aussi artistique (savoir que telle toile de X... date de telle année et se trouve dans tel musée relève du vice de collectionneur, de l'érudition sotte, du jeu télévisé). Il faut larguer aussi, dans notre enseignement, un certain nombre de périodes qui sont à peu près mortes, qui n'apportent plus rien, ou presque plus rien. Par exemple, l'époque mérovingienne ou les monarchies hellénistiques — et je m'en excuse auprès de leurs spécialistes ; mais il ne m'apparaît pas que les enfants aient besoin d'eux, à titre provisoire, pour être satisfaits. Il faut sacrifier aussi les détails gouvernementaux, ministériels, les incidents politiques : un examinateur au baccalauréat, homme assez

chenu à qui son métier n'avait rien appris, et qui hélas ! n'avait rien oublié, posait cette simple question: *Daladier*; faut-il insister sur l'intérêt et la signification de cette figure de proue ? Notre histoire doit savoir parfois tuer.

Mais s'il faut sacrifier, il faut aussi conserver, et quelquefois accroître.

Je ne vois pas de raison, en particulier, pour escamoter l'histoire des guerres. La guerre a tenu suffisamment de place dans le monde pour qu'on ne l'ignore pas. Simplement, elle ne se réduit pas à l'histoire stratégique ou tactique, comme l'écrivent encore les militaires en retraite. Je rêverais plutôt d'une sociologie intelligente et claire de la guerre, d'une étude de l'influence de la guerre sur la société, pour chaque conflit important ; et aussi d'une étude comparative des manières de faire la guerre et de la financer. De la guerre de Crimée aux guerillas actuelles, quelle évolution, et de quelle signification !

Je n'aperçois pas non plus de raison pour rejeter une chronologie solide, limitée, raisonnable. Dans mon enfance, à l'école que nous appelions primaire, les excellents « maîtres d'école » du passé limitaient leur ambition à nous faire connaître trente dates. Sur quarante enfants des années 25, plus de trente les avaient parfaitement assimilées, et la moitié peut-être s'en souvient encore. Ce sont là des repères indispensables, autour desquels on peut et on doit construire. Cette mémoire merveilleuse des enfants est à utiliser sans l'abîmer, sans l'encombrer surtout de billevesées, sans la limiter au souvenir des traités et des règnes. Dans l'ensemble d'ailleurs, je nourris à l'égard du travail de ces maîtres d'école d'hier une reconnaissance et une tendresse également profondes. L'essentiel de leur œuvre est bien plus à restaurer qu'à mépriser.

Je ne vois pas non plus de raison pour rejeter systématiquement l'histoire de son pays, et se consacrer uniquement aux problèmes d'intérêt « mondial », ou prétendus tels, ou aux questions de « civilisation ». A vrai dire, en France, et peut-être ailleurs, on pêcherait plutôt en sens contraire. Les historiens français sont souvent coupables de « gallo-centrisme », et même d'« européo-centrisme ». Il est néanmoins indispensable, pour les futurs citoyens que sont les jeunes gens, de les informer convenablement et justement sur l'histoire de leur pays, qui ne se réduit jamais aux dix dernières années, ou au dernier demi-siècle. Je ne suis absolument pas d'accord avec cette école ultra-contemporainiste, qui prétend que tout ce qui est antérieur à 1945, ou à 1900, n'offre aucun intérêt. Pour me réduire à un seul exemple, les thèmes de notre littérature dite « de masse » (romanesque, culte du héros ou de la « star », astrologie) sont à peine différents de ceux de la littérature de colportage des XVII^e et XVIII^e siècles, si bien étudiés par Mandrou dans son essentiel petit livre intitulé « *De la culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles* » (Paris, Stock, 1964).

Mais il me paraît plus évident encore que le travail essentiel du professeur consiste à choisir les « grands moments » de l'histoire autour desquels il fera tourner son travail d'information, de réflexion, de discussion, donc de culture. Et, de ces grands moments, il n'y en a pas plus de deux ou trois par siècle. Leur sélection est délicate, mais indispensable ; mais, pour la plupart d'entre eux, l'accord est universel. Par exemple, toutes les raisons militent pour que nos élèves étudient, en « classes terminales », vers leur dix-huitième année, la dizaine de grandes « civilisations » qui se partagent actuellement la planète ; mais, pour y parvenir, le politologue, le sociologue, l'économiste ne peuvent remplacer l'historien. Comment croire que le monde soviétique soit indépendant de la Sainte-Russie, le monde chinois de la plus vieille civilisation du monde, le monde arabe du Coran, et le monde latino-américain de ses ancêtres aztèques, mayas ou incas ? Les civilisations modernes n'ont pas rompu avec leur passé, même quand elles proclament le contraire, et la « révolution technologique » n'est qu'un ajout.

Mais il est encore plus évident (et c'est là que l'historien traditionnel doit élargir ses horizons et se « recycler ») que les nouveaux angles de vue offerts par ce qu'on appelle, trop exclusivement, « sciences humaines » doivent être connus, appréciés, utilisés. Sans doute beaucoup d'historiens ressentent-ils fréquemment quelque mépris, ou quelque hargne, à l'égard de ces nouvelles venues, de leurs prétentions, de leur bruit, de leurs jargons. Ils y sont en partie fondés, il faut bien le dire. L'histoire est la mère de toutes les sociologies, les ethnologies et les linguistiques, et ces enfants montés en graine crachent volontiers au visage de leur mère, et vont jusqu'à nier son existence. Les modes et les excès sont de tous temps, et surtout du nôtre. Il n'empêche que les sciences dites humaines peuvent apprendre aux historiens un certain nombre de choses. Même si cela le gêne, un historien n'a pas le droit d'ignorer les demi-folies et les suprêmes hardiesses de ce qu'on appelle le structuralisme, la sémiologie, la critique sérielle, la nouvelle critique, le nouveau cinéma, et même de ce qui s'appellera peut-être un jour la « nouvelle histoire » : l'histoire au « second degré », l'histoire à travers les langages, à travers les images, l'histoire de l'inconscient aussi. Voyez les cahiers de doléances rédigés par une partie du peuple français en 1789 : au-delà de leur contenu textuel, on étudie désormais le vocabulaire, le lexique, les images, les structures de pensée : au-delà de l'explicite, l'inexplicite. S'adressant au roi Louis XVI, les rédacteurs disent tantôt « le Roi notre Sire », tantôt « Votre Majesté » tantôt « le roi » tout court, et même parfois « le monarque ». Comment ne pas songer que trois mondes au moins peuvent être aperçus à travers ces expressions apparemment sans intérêt : l'un, tout entier enfoncé dans le passé ; l'autre, acceptant le présent, et le dernier qui les a déjà dépassés l'un et l'autre ? — Naturellement, nous n'allons pas présenter le structuralisme aux bambins de 12 ans ; mais aux adultes de 18 ans, d'accord ou non avec le professeur de philosophie, on n'a pas le droit de laisser ignorer, par exemple, les interprétations de Michel Foucault, de Lévi-

Strauss, d'Althusser, et de quelques autres. L'historien est aussi l'homme du présent ; Pirenne et Lucien Febvre aimaient à le répéter.

L'historien doit vivre avec son temps ; il est souvent mieux armé que d'autres pour le comprendre, et même pour l'expliquer. Je n'irais pas jusqu'à dire que le professeur doive lire le journal en classe devant ses élèves ; mais, avec les plus grands, ce n'est sûrement pas une technique à déconseiller systématiquement : c'est une affaire de milieu, de mesure, de goût. En tout cas, c'est son devoir absolu de parler des émissions télévisées consacrées à l'histoire, qui sont souvent des inepties, même des attentats contre l'esprit, et de dire pourquoi. Il y a dans notre monde d'information fabriquée et de commerce de la culture des agressions et des scandales à relever impitoyablement. Si l'historien ne doit jamais avoir la prétention de détenir la vérité (et surtout de paraître la détenir), il doit avoir le courage de relever l'erreur patente, et surtout la déformation systématique, l'une et l'autre de plus en plus fréquentes ; et, bien entendu, d'apporter ses preuves et ses raisons. La formation de l'homme n'est pas le privilège de l'historien ; mais elle appartient à son magistère.

Sacrifice, choix et culture permanente, tels m'apparaissent les armes essentielles du professeur d'histoire qui veut sauver sa discipline menacée, qui n'a plus à reculer, mais à maintenir, et au besoin à attaquer. Ces principes concernent la matière de l'histoire. J'aimerais aussi dire quelques mots de la manière.

Le grand adversaire de l'histoire, c'est l'ennui. Il faut le dire franchement : l'arme du professeur, c'est la séduction ; la séduction adaptée, bien entendu, à l'âge et au public ; la séduction qui n'aille évidemment pas jusqu'à la coquetterie ou la vulgarité. Et le secret pour séduire, c'est de vivre l'histoire, et de la faire vivre, ou revivre. Ce qui ne constitue en rien une attitude « démagogique », car il faut vraiment beaucoup de bonne volonté pour dessécher l'histoire.

Ce qu'il faut seulement avouer, c'est qu'il n'est à aucun degré possible de transporter dans les « petites classes » (quand les enfants n'atteignent pas 12 ans) l'enseignement savant et trop spécialisé de la Faculté. Au temps déjà lointain où j'enseignais en Sixième (enfants de 11 ans), l'essentiel de l'histoire ancienne était au programme. J'ai frémi bien des fois en pensant à ce qu'éprouveraient les vénérables spécialistes de ces temps lointains s'ils m'avaient écouté. Ce que les enfants de cet âge adorent, c'est qu'on leur raconte *des histoires*, qu'on les dépayse, et même qu'on les amuse ; beaucoup se passionnent pour les religions anciennes, ou pour la mythologie grecque. Pourquoi les ennuier avec des institutions et des Séleucides ? Je leur racontais donc des histoires, pas trop fantaisistes tout de même, en oubliant tout ce que j'avais appris. Quelques dates et quelques repères étaient glissés çà et

là, pas plus d'une ou d'un par leçon. L'essentiel n'est-il pas qu'ils prennent le goût de l'histoire et que, en grandissant, ils témoignent en faveur de l'histoire ?

Pour les plus âgés de nos élèves, l'affaire est à la fois très différente, et plus grave. Après la quinzième année, du moins en France, la majorité des élèves est surchargée de travail, un peu fatiguée de l'atmosphère impersonnelle, confinée et vieillote des lycées et collèges, et a souvent plus ou moins déterminé ses options futures. Au lieu de leur imposer de force des programmes d'examen d'un encyclopédisme imbécile (que la plupart absorbent comme un médicament et oublient aussitôt), ce serait sans doute le moment d'envisager un système d'options (qu'on étudie donc le système anglais, beaucoup plus libéral que le nôtre). Pour les dernières classes, les classes d'examen, on pourrait songer à une option « courte » et à une option « large », en ce qui concerne l'histoire. Et d'autre part, pourquoi ne pas laisser au professeur une plus grande liberté ? L'idéal inavoué de nos administrations demeure celui de Napoléon : que toutes les classes de même chiffre entendent traiter dans tout le pays la même leçon au même moment ; l'idéal suprême étant l'exposé fait à la télévision par un professeur bien pensant désigné par le ministre. Il faut lutter contre ce processus ; le seul moyen est la liberté, réclamée, et à l'occasion, prise. Presque tous nos programmes d'histoire sont, comme on l'a dit sans efficacité, « démentiels » ; il faut choisir, et prendre le droit de choisir les chapitres les plus séduisants, ou les plus nécessaires à la formation de « l'homme et du citoyen », ou simplement ceux qui inspirent le mieux le professeur, qui sera bien meilleur en exposant ce qu'il aime.

Ce n'est pas à moi de faire le conseiller ès méthodes pédagogiques proprement dites. Je ne crois pas tellement au commentaire de texte historique, pour de nombreuses raisons, dont celle-ci : rien n'est plus trompeur qu'un texte, un seul texte pris entre cent ou mille qui se rapportent au sujet allégué ; de plus, la plupart des textes sont bien trop difficiles, et pour l'élève, et même souvent pour le professeur. Beaucoup utilisent la méthode des dossiers d'enquête sur une question (qui s'y prête) ; les enfants encore jeunes aiment ce genre d'activité, qui leur permet de remuer et de faire preuve d'initiative. Pour les plus âgés, le système des dossiers d'actualité — à la fois historiques, géographiques, économiques et « civiques » — est des plus recommandables, et est souvent très apprécié ; mais il sous-entend que « le cours » et l'effort de mémorisation qu'il peut entraîner soient réduits à presque rien, — c'est-à-dire que l'obsession de l'examen n'existe pas. Quoi qu'il en soit, on n'évitera jamais, au niveau des dernières classes, les questions d'élèves qui touchent la plus brûlante actualité. Sauf rares exceptions, je pense qu'il faut leur répondre (et si on ne répond pas, dire pourquoi), même et surtout si elles se rapportent à ce qu'on appelle « la politique ». Un certain nombre de jeunes gens aiment à être informés ; ceux-là savent que la confiance qu'il faut accorder aux moyens massifs d'information est habituellement nulle, ou pire. Le travail du professeur d'his-

toire (et de quelques-uns de ses collègues) est de démythifier ou de démystifier le monde qu'on nous fabrique depuis quelques années ; de montrer l'exacte mission des machines à abrutir et à mentir que sont les diverses publicités, qui ne sont pas seulement les publicités commerciales. Il faut dire aux enfants que les technologues, les politiciens, les ethnologues structuralistes et quelques autres mentent autant que les agences de publicité quand ils s'attachent à faire croire que le monde a commencé hier ou avant-hier, et que tout ce qui a précédé est complètement périmé ; qu'ils mentent quand ils expliquent que seuls, les mathématiques, les « sciences », le « marketing » et l'« engineering » comptent dans la société d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle de demain. En somme, l'historien ne doit pas rougir d'unir des forces dont il n'a pas de raison de douter avec le travail de ceux qui essaient de sauver l'homme, et ce qu'on appelait hier l'humanisme, du décervelage moderne. Il faut simplement se persuader qu'un tel travail est difficile, presque héroïque, qu'il va à contre-courant, qu'il trouvera l'hostilité méprisante de tout ce qui a intérêt à abrutir l'homme (qui en général ne demande que cela) : les Etats (de plus en plus nationalistes et bornés), les trusts (de plus en plus puissants et adroits), et la plupart des Eglises. On m'excusera de la vivacité de ces dernières appréciations, mais il me paraît nécessaire de dire, une ou deux fois dans sa vie, ce qui nous tient vraiment à cœur. Appelons donc les historiens à sauver ce qui mérite d'être sauvé du vieil humanisme, quitte à le transformer quelque peu — en évitant, par exemple, qu'il ne concerne qu'une mince couche, distinguée et aisée, de la société. D'autres travaillent dans cette voie ; il n'est pas difficile de les trouver, sinon de les rejoindre.

P. GOUBERT,
Professeur à la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines de Nanterre.

1789 AU PAYS DE LIEGE OU L'HEUREUSE REVOLUTION

En avril 1787, Honoré de Riqueti, comte de Mirabeau, de passage à Liège, est fêté par des patriotes au nombre desquels Donceel, bourgmestre, Chestret, Fabry, Levoz, J. Nicolas Bassenge, secrétaire de la *Société patriotique* récemment installée. Il s'étonne des doléances et des projets que lui exposent ses hôtes :

« Eh messieurs, s'exclame-t-il, de quoi vous plaignez-vous ? Si nous avions seulement en France la moitié de vos libertés, nous nous estimerions trop heureux. »

On ne peut certes placer le talentueux orateur à l'avant-garde des principes révolutionnaires, mais le trait est significatif du caractère revendicatif des Liégeois et de l'orientation radicale prise dans leur pays par l'insurrection contre l'autorité princière.

En août 1794, au moment où la France peut encore apparaître comme l'incarnation de la Grande Révolution, Merlin de Douai s'adressant aux Franchimontois rentrant dans leur patrie liégeoise proclame aux applaudissements de la Convention :

« Ce que la France a été pour l'Europe, le Pays de Liège l'a été pour la Belgique, et le Pays de Franchimont et de Stavelot pour celui de Liège ».

Avec une méconnaissance bien française de la géographie politique de nos régions, il confirmait et rendait hommage au rôle dynamique du peuple liégeois. Il ne sera sans doute pas inutile de vérifier de plus près ici ce jugement sans nuance et de découvrir ensemble les ressorts de ce que ses propres acteurs nommèrent en son temps « l'Heureuse Révolution ».



Le problème des causes et des mobiles de la Révolution liégeoise de 1789 apparaît autrement complexe qu'on ne le décrit généralement dans les manuels. Des historiens de talent se sont attachés à le résoudre sans cependant en cerner les données dans leur importance relative.

Au XIX^e siècle, le chanoine Joseph DARIS expose principalement le point de vue de la contre-révolution dans le tome second de son *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liège de 1724 à 1852* (Liège,

1872). Son contemporain, Adolphe BORGNET, dans les deux volumes de son *Histoire de la révolution liégeoise de 1789* (Liège, 1865), s'appuyait surtout sur la littérature pamphlétaire et la correspondance des principales têtes de la révolution, et voyait dans l'*Affaire des Jeux de Spa* un des principaux moteurs des événements. Plus sensible à l'incidence des facteurs économiques et sociaux, Henri PIRENNE attribue aux intérêts de la bourgeoisie d'affaires l'influence qu'il lui impute sur la conduite du mouvement tout en remarquant l'importance des réactions populaires, c'est-à-dire du 4^e Etat. Depuis la parution dans les tomes V et VI de l'*Histoire de Belgique*, en 1926, des pages écrites sur cette matière par l'illustre historien belge, un seul ouvrage d'ensemble a été consacré à la Révolution liégeoise par M. Paul HARSIN. Il s'agit d'un petit volume dans lequel le président du *Comité international des sciences historiques* apporte de précieux compléments touchant les relations diplomatiques, à travers les papiers des grandes chancelleries européennes qu'il connaît particulièrement bien⁽¹⁾. Sensible aux constatations relevées par certains de ses élèves les plus éminents, MM. Joseph RUWET⁽²⁾, Pierre LEBRUN⁽³⁾, Ivan DELATTE⁽⁴⁾ quant aux ressorts économiques des mouvements populaires, il ne leur accorde pas à notre avis la part importante qu'ils nous apparaissent mériter comme y portent aussi des travaux de caractère plus local dus à D. BROUWERS et F. DUMONT, relevés notamment par Pierre RECHT dont le point de vue original est exprimé dans un petit ouvrage incisif intitulé *1789 en Wallonie, considérations sur la Révolution liégeoise* (Liège, 1933).

La lumière projetée sur les origines de la Révolution française par les remarquables travaux de C.E. LABROUSSE⁽⁵⁾, de Georges LEFEBVRE⁽⁶⁾ et de leurs disciples⁽⁷⁾, les constatations amenées par le déroulement de nombreux mouvements révolutionnaires au cours des dernières années, nous inclinent à observer plus attentivement le rôle de la masse en cette affaire liégeoise. Nous l'examinerons dans ses rétroactes principalement, accessoirement dans ses développements.

LES RETROACTES DE LA REVOLUTION

Définir les circonstances dont la conjugaison déterminèrent les événements dont il est question ici nous amène à analyser successivement : — une société

— un régime

— une opinion

— une occasion.

(1) *La Révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, 1954.

(2) *L'agriculture et les classes rurales au Pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège, 1943.

(3) *L'Industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle*, Contribution à l'étude des origines de la révolution industrielle, Liège, 1948.

(4) *Les classes rurales dans la Principauté de Liège au XVIII^e siècle*, Liège, 1945.

(5) *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1933.

(6) *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, 1924. — *Le mouvement des prix et les origines de la Révolution française*, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, 1937.

(7) A. SOBOUL, J. GODECHOT, D. GUERIN.

1) La société liégeoise :

Il n'est guère commode de donner une physionomie précise de la population liégeoise à la fin du XVIII^e siècle. Les documents de recensement sont hétérogènes et d'interprétation délicate ⁽⁸⁾. Rappelons que l'ancienne Principauté s'étendait depuis la région de Thuin, à l'Ouest, jusqu'au-delà de Verviers, à l'Est ; du Pays de Couvin, au Sud, au comté de Horne, sur la Basse-Meuse, au Nord. Découpé à la mode d'Arlequin, le territoire était peuplé d'un peu plus de 500.000 habitants tant d'expression wallonne que d'expression thioise. Le français servait de véhicule aux relations diplomatiques.

On peut estimer qu'en gros, 80 % de la population vivait à la campagne, le reste dans les bonnes villes au nombre de 23 mais fort inégales d'importance. Liège, capitale, atteignait avec 60.000 âmes environ les dimensions d'une grande ville européenne, Herck-de-Stad, par contre, ne groupait que quelques centaines de résidents. Sur cet ensemble d'habitants, 55 % approximativement vivent de l'agriculture, 10 à 15 % de l'industrie ⁽⁹⁾, le reste se partageant l'artisanat domestique, le négoce, le clergé, les classes moyennes et les professions libérales. La plus forte densité est atteinte dans le centre du Pays de Liège. Le département de l'Ourthe, créé par l'administration française et dont les limites sont à peu près celles de l'actuelle province de Liège, comptait 366.000 domiciliés au début du XIX^e siècle. ⁽¹⁰⁾

Dans le domaine rural, la propriété foncière se répartissait de la manière suivante : 12,4 % au clergé, principalement concentrée dans la Hesbaye et le Pays de Liège ; 19,3 % à la noblesse, dans le Condroz, la Famenne, la Fagne, l'Ardenne condrusienne, l'Entre-Sambre-et-Meuse condrusienne ; 9,1 % à la bourgeoisie ; 35,2 % à la paysannerie, surtout en Campine et en Hesbaye thioise ; 24 % aux communes, spécialement en Campine, en Fagne, en Entre-Sambre-et-Meuse ardennaise ⁽¹¹⁾. Dans les pays de grands domaines : Condroz, Hesbaye occidentale, Thudinie, les propriétaires exercent une grande influence par leur domesticité et les personnes qui meuvent d'eux : censiers notamment, et artisans domestiques ruraux. La possession d'une petite parcelle donne parfois aux journaliers un sens de la liberté entretenu par le partage de la gestion du communal. Dans les régions de petite et moyenne propriété : Campine, Entre-Vesdre-et-Meuse, Ardenne, Hesbaye centrale, un tiers environ de petits et moyens propriétaires, une majorité de manouvriers et artisans possesseurs de lopins de terre sensibles aux charges foncières et soumis par leurs activités industrielles complémentaires aux aléas de la conjoncture ; quant aux exploitants locataires, leur dépendance à l'égard de plusieurs propriétaires leur donne une certaine indépen-

(8) HELIN E., *A la recherche d'une mesure des inégalités de fortune : l'apport des rôles fiscaux liégeois*, dans *L'impôt dans le cadre de la Ville et de l'Etat*, coll. Histoire, n° 13, 1966.

(9) cfr LEBRUN P., *L'industrie de la laine...*, p. 269-275, sur l'importance de la population ouvrière.

(10) THOMASSIN L., *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe, Liège, 1879*.

(11) DELATTE I., *Les classes rurales...*, p. 302.

dance. Les méthodes de culture sont arriérées plus qu'en Flandre. Sauf la Hesbaye, terre à froment, ailleurs prévalent le seigle, le sarrazin, l'épeautre avec une productivité confinant souvent à la pénurie. Il en résulte une sensibilité extrême aux méfaits de la spéculation. Le petit bien que cultivent les journaliers est essentiel à leur économie ménagère pour les légumes et les pommes de terre, le communal leur est indispensable pour la vache ou le cochon. Les intempéries du dernier quart du siècle, associées aux emprises des bourgeois sur les communaux entraîneront un mécontentement extrême ⁽¹²⁾ qui peut expliquer l'ardeur révolutionnaire de certaines régions au moment de l'offensive des Impériaux :

« Peu importe que ces soldats aient été indisciplinés et que beaucoup aient manqué de persévérance. Ce qui est à retenir, c'est que ces gens ont adhéré publiquement à la révolution à un moment où pour tout esprit réfléchi, le sort de celle-ci apparaissait comme singulièrement compromis et la participation aux opérations militaires comme extrêmement périlleuse pour les défenseurs » ⁽¹³⁾.

Calme dans le Condroz dont la noblesse terrienne est acquise à certaines réformes, la population rurale est plus violente dans les domaines abbatiaux où la lutte est vive entre les suppôts des abbés et les révolutionnaires, comme en Thudinie, par exemple, entre les *positifs* ou aristocrates et les *catulats* ou démocrates.

L'industrie trouve dans la population rurale une main-d'œuvre dont le caractère laborieux frappe le voyageur :

« Chaque maison de paysan est une petite usine ; et comme on y prolonge le travail fort tard, la montagne offre après la fin du jour un spectacle tout à fait intéressant. Sur une multitude de points, on aperçoit le feu brillant de la houille et des forges. Partout, on entend les coups répétés du marteau qui allonge les clous et qui aplatit leur tête. Rien n'est si animé, rien n'est si actif. C'est le contraste avec les ateliers tranquilles où pendant ces mêmes heures, on file en silence, dans une veillée villageoise, le lin, la laine et le coton ».

Ainsi s'exprime le Français A.G. Camus qui décrit, par ailleurs, une femme au travail avec ses enfants :

« L'aîné se met au rouet et file ; le second, à quelques pas de là, épiluche la laine et le coton ; le troisième, dont les bras ne sont pas assez étendus pour tourner la roue d'une main, et présenter de l'autre main le fil à la bobine, fait mouvoir la roue tandis qu'un petit camarade porte la laine et le coton à l'autre extrémité du rouet ; le quatrième enfant, arrivé à peine à l'âge de deux ans, est dans un berceau que la

⁽¹²⁾ DELATTE I., *Les classes rurales*, passim. — P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, p. 19, Liège, 1919.

⁽¹³⁾ IBIDEM, p. 246-247. — L'assistance aux assemblées révolutionnaires locales est en général très nombreuse et les revendications exposées montrent qu'on suit de très près les idées de France ; cfr DELATTE I., *Les classes rurales...*, p. 245-256, Liège, 1945. — « Comme en France », écrit-on sur la porte de J.P. de LIMBOURG, ex-bourgmestre de Spa, profiteur de l'Ancien Régime.

mère balance avec son pied ; le cinquième est attaché à la mamelle ; de la main gauche, elle le soutient, et de la droite, elle tourne un fuseau ». (14)

Dans les villes, Liège, Huy, Verviers, Theux, Dinant sont en effet le siège d'industries dont les caractères, en cette fin de siècle, restent extrêmement désuets (15). Houillerie et clouterie conservent un caractère familial et artisanal qu'elles partagent avec le textile et le reste de la métallurgie. Si la population de Liège frappe Georges Forster, voyageur rhénan, par son extraordinaire activité ; s'il doit reconnaître chez eux la gaieté frivole, le courage et la politesse naturelle des Français, il n'y retrouve point « *l'élégance française dans la manière de se vêtir, du moins dans la classe peu aisée du peuple* » (16). Plus de 95 % des habitants de la capitale figurent dans le premier quart des classes de capitation ; 15 % ne payent rien pour cause d'indigence, (le chiffre est de 25 % pour Verviers) ; 10 % représentent du personnel domestique ; 2 % à peine des commerçants entretiennent des relations internationales (17). Contrairement à l'opinion de Henri Pirenne, on peut faire observer que les parvenus et hommes nouveaux qui animeront l'industrie liégeoise se montrèrent beaucoup plus radicaux avant la révolution qu'après, plusieurs d'entre eux dirigeront d'ailleurs la réaction en faveur de l'Ancien Régime car les privilèges n'existaient plus que pour brider la classe ouvrière (18). Quoi d'étonnant dès lors si dans une ville comme Verviers, par exemple, les mouvements sociaux revêtent un caractère très net de lutte entre patrons et travailleurs. Ceux-ci tentent de se défendre notamment par :

- la création d'une bourse de secours mutuels,
- la garantie d'un monopole aux indigènes,
- la conclusion de pactes secrets entre eux,
- l'obligation de faire tisser à Verviers même,
- la grève,
- le vol de laine ou le détournement des déchets.

La crise est grave vers 1789, année où l'on observe le fléchissement du prix de la laine brute, la diminution du prix de revient des tissus, la hausse du prix de vente, la baisse de la production sur l'ensemble mais l'augmentation de celle-ci pour les six grosses firmes lainières (19). Les gros patrons surmontent les difficultés de la conjoncture grâce à l'abondance de la main-d'œuvre exploitable et besogneuse.

(14) CAMUS A.G., *Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*, t. 1, p. 168-173, Paris, 1803.

(15) G. HANSOTTE, *La révolution industrielle dans la métallurgie du bassin de Liège*, dans *Cahiers de Clio*, fasc. 7, p. 33-45, Bruxelles, 1966.

(16) FORSTER, *Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liège...*, t. 1, p. 163 sv., Paris, 1785.

(17) HELIN E., *A la recherche d'une mesure de l'inégalité des fortunes...*

(18) LEBRUN P., *L'industrie de la laine...*, p. 86-89, Liège, 1948. — HARSIN P., *La révolution liégeoise...*, p. 88-91, Bruxelles, 1954.

(19) LEBRUN P., *L'industrie de la laine...*, p. 269-275, 427.

La clouterie de la vallée de la Vesdre, la platinerie de la vallée de la Hoëgne, la métallurgie en général, sont durement frappées par la défense formulée en 1786 d'introduire des produits manufacturés en France. Les habitants de Ham-sur-Heure réclament qu'on double les droits de sortie sur les fers en barre, déclarant :

« Nous avons assez de bras pour parfaire ces différentes marchandises ⁽²⁰⁾ ». On lit dans la *Feuille nationale liégeoise* « que le commerce n'étant pas avantaagé dans l'intérieur, les Liégeois ont porté leur industrie à l'étranger. Les villes voisines de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont profité de nos bras et de notre émigration ; et en les enrichissant, nous sommes insensiblement tombés dans l'inertie, le découragement et par une trop malheureuse suite, dans la pauvreté ⁽²¹⁾ ».

Dans l'agglomération semi-rurale, semi-industrielle de Theux, les circonstances s'accordaient pour indisposer tous les éléments de la population contre les représentants de l'ordre établi : la vente par la régence de taillis communaux privant les habitants des hameaux du droit de faucher la bruyère et de paître le bétail ; la perception par la mense épiscopale du droit de *waite-avoine*, contesté par les assujettis (approuvés en cela par une sentence de la Chambre impériale de Wetzlaer de juin 1789)⁽²²⁾.

S'étonnera-t-on que, parmi les premières préoccupations révolutionnaires, figure, à Liège, le souci d'assurer la répartition du capital légué aux pauvres par l'évêque Georges-Louis de Berghes, depuis 1743, et dont les revenus étaient, jusque-là, distribués sans contrôle par les curés des paroisses ⁽²³⁾. S'étonnera-t-on qu'ailleurs on procède à la distribution du revenu de l'exploitation des bois communaux, que l'on réclame, ailleurs encore, la faculté pour les pauvres de cultiver une parcelle de terre ou que soit pratiquée une politique de reboisement pour employer « quantité d'ouvriers aujourd'hui sans travail » ⁽²⁴⁾. Fait caractéristique constaté par Joseph Ruwet ⁽²⁵⁾, les troubles et mouvements de révolte, dans le Pays de Herve, partent des localités ouvrières et des centres industriels de la principauté de Liège ou en rapport commercial avec elle. La conscience politique des ouvriers-paysans est moins sensible que celle des ouvriers citadins. Leur salaire ne constituant qu'un appoint, les rend moins vulnérables que leurs congénères des villes aux fluctuations de la mercuriale.

Or, depuis 1787, les difficultés alimentaires s'aggravent. Les trois quarts de la récolte 1787-1788 sont passés à l'étranger. Ouvertes en 1785, les frontières de la principauté laissent, en effet, passer les grains

(20) DUMONT F., *La révolution liégeoise dans le Pays de Charleroi*, p. 48-49, Thuin, 1935.

(21) Tome II, p. 32 sv., Liège, Tutot (collection U. Capitaine ; Bibliothèque centrale de la Ville de Liège).

(22) cfr. P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, p. XVIII-XIX, Verviers, 1919.

(23) HARSIN P., *La révolution liégeoise de 1789*, p. 69.

(24) DELATTE I., *Les classes rurales...*, p. 256. — DUMONT F., *La révolution liégeoise dans le Pays de Charleroi*, p. 58, 65.

(25) *Agriculture et classes rurales...*, p. 288.

Jusqu'au 8 janvier 1789, date où le prince-évêque se borne à refuser les exportations⁽²⁶⁾. Quoique mollement appliqué, l'édit fut rejeté par l'Etat noble, le 9 mai 1789. Dès les premiers jours de la Révolution, le mambour de la cité Gosuin livre ses réflexions sur ceci à ses compatriotes :

« Les fermiers, les décimateurs, les propriétaires, l'infernal accaparement, tout a calculé avidement le gain considérable qu'il pouvait faire et n'a point songé à la désolation et à la misère qu'il causait à son pays... Ainsi lorsqu'il s'agit du salut de tout un peuple, l'intérêt particulier doit céder au général ; il faut que l'autorité agisse, il faut que le méchant fasse le bien, malgré lui, il faut, pour cela, empêcher la sortie des grains par tous les moyens possibles... Que tout individu qui sera trouvé transportant du grain à l'étranger soit pendu, sans remission dans vingt-quatre heures... La peine paraîtra peut-être peu proportionnée au délit : mais les malheurs qu'entraînerait la disette sont incalculables ; et si le peuple, manquant de pain, porté au désespoir, auquel celui qui n'a rien à perdre est déjà trop enclin, commettait des crimes, qui en serait la cause ? » ⁽²⁷⁾.

La proscription des exportations, la libre circulation interne, assurées dès la fin septembre 1789, n'empêchèrent pas des troubles, même à Thuin, en plein cœur d'une région productrice, mais livrée aux manœuvres des spéculateurs protégés par le régime renversé ⁽²⁸⁾.

2) L'Ancien Régime politique de la Principauté :

Si, depuis le Moyen Age, le pays de Liège avait bénéficié d'un gouvernement représentatif basé sur les dispositions de la *Paix de Fexhe*, l'échec des mouvements insurrectionnels du XVII^e siècle avait concentré, entre les mains du prince-évêque vainqueur, l'essentiel de la gestion politique. Le règlement de 1684, appliqué à la Cité de Liège, servit de modèle à l'organisation des autres Bonnes Villes dont le magistrat passa entre les mains omnipotentes du prince-évêque.

Membre du Saint Empire Romain de la nation Germanique, la principauté était, en effet, gouvernée par un prince-évêque élu par le *Chapitre cathédral de Saint-Lambert*, à Liège, confirmé par le Pape comme évêque et par l'Empereur comme prince. Il est assisté dans sa tâche par un *Conseil privé* sous la présidence d'un Chancelier et d'une *Chambre des finances* assumant conjointement toutes les responsabilités. Depuis 1784, au très libéral François Charles de Velbruck, a succédé le pusillanime Constantin de Hoensbroeck.

La co-souveraineté appartenait, en fait, au *Chapitre cathédral* composé de 60 chanoines richement dotés, pourvus moitié par le pape,

(26) L'édit du 11 décembre 1786 de Joseph II sur la libre circulation des grains aux Pays-Bas a cependant été révoqué quelques mois plus tard.

(27) Pamphlet du 1^{er} septembre 1789 ; *Recueil concernant les affaires de Liège*, Bibliothèque de l'Université de Liège.

(28) DUMONT F., *La révolution liégeoise dans le Pays de Charleroi*, p. 58, Thuin, 1935.

moitié par l'évêque, et souvent choisis en raison de leur naissance ou de leurs titres universitaires.

Le pouvoir législatif relevait du *Sens du Pays*, assemblée composée des trois Etats sous la direction du Prince. L'*Etat primaire* se composait uniquement du *Chapitre cathédral* lui-même. A la fin du XVIII^e siècle, ses membres se recrutaient plus ou moins par cooptation et tendaient à limiter fortement l'autorité épiscopale. L'*Etat secondaire* rassemblait la noblesse et représentait le plat-pays. Une quinzaine de familles, tout au plus, pouvait encore exposer les 16 quartiers exigés pour en être membre. Elles étaient, en général, assez pauvres, les censiers encaissant habituellement la plus-value agricole. L'Etat Tiers, lui, se composait des bourgmestres des Bonnes Villes. Désignés par le Prince, depuis 1684, ils restent, en général, à son entière dévotion, ce qui permet au souverain, par application de la règle de l'unanimité, de contrôler le pouvoir législatif. Quant au pouvoir exécutif, il est exercé par l'entremise du chancelier nommé par le Prince. Tandis que le pouvoir judiciaire se partage entre le *Conseil ordinaire* dépendant du Prince aussi, les *Echevins de la Souveraineté justice* choisis par le même, mais à vie et inamovibles, le *Tribunal des XXII*, chargé de la garantie contre les abus du pouvoir, mais dont 14 membres, désignés par le Tiers Etat, donnent également la main haute au souverain. En fait donc, celui-ci se trouve en possession des trois pouvoirs réunis, encore que les sentences civiles, des tribunaux liégeois, soient appelables devant les instances impériales, notamment la *Chambre de Wetzlaer*.

Ainsi, de démocratique qu'il était, le régime politique liégeois, devenu oligarchique et conservateur, accordait un pouvoir presque despotique au prince-évêque et contribuait, par l'intermédiaire de la vénalité des offices, à nantir la bourgeoisie nouvelle de prérogatives favorables à ses entreprises industrielles et financières. Bourgeoisie rurale, comme bourgeoisie urbaine d'ailleurs, sont en pleine croissance à la fin du XVIII^e siècle, avec comme conséquence une atteinte directe aux intérêts des gagne-petit :

- 1 — dans les campagnes, ils accaparent les terres ⁽²⁹⁾, exigeant le strict accomplissement des charges domaniales.
- 2 — dans les villes, ils s'acharnent à éliminer la concurrence des petits marchands ⁽³⁰⁾ et à briser les manifestations de solidarité ouvrière ⁽³¹⁾. Le pouvoir n'intervient que pour rétablir l'ordre ou parfois tenter de relancer l'économie.

(29) cfr. Lettre de J.Ph. de Limbourg à T.J. Jehin, du 21 août 1789, constatant qu'on « lui impute comme parjure d'avoir repris en accense des terrains communaux dont il a frustré les usagers en les défrichant » ; cfr P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, p. 19 sv., Verviers, 1919. — Voir aussi *ibidem*, p. XIX, les ventes des biens communaux.

(30) En 1790, les fabricants critiquent violemment les faconniers et tisserands qui ont profité de la révolution pour les évincer ; cfr P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, p. 280-281.

(31) cfr LEBRUN P., *L'Industrie de la laine...*, *passim*.

A travers le régime qui l'incarne se révèle l'image d'une certaine couche sociale aux confins d'une société aristocratique aux fondements juridiques et héréditaires et à structure agraire et d'une société fondée principalement sur les rapports d'une économie capitaliste industrielle, entravée dans son évolution, clichée dans ses structures mentales, peu apte à s'adapter, clouée à son bon droit, paralysée par sa bonne conscience ⁽³²⁾, d'autant plus attachée à défendre sa fortune qu'elle se sent bien soutenue par ceux de son espèce, d'autant plus hostile aux aspirations populaires qu'elle se sentira menacée et qu'elle éprouvera, devant les événements, une peur rétrospective, comme il apparaît, notamment, lors des restaurations de 1791 et 1793. Frustration d'une part, angoisse de l'autre, constituent des terrains favorables au cheminement d'idées novatrices, points de fixation du mécontentement croissant.

3) L'évolution de l'opinion liégeoise :

Le règne de François-Charles de Velbruck, de 1772 à 1784, produit dans le contexte social et politique de la Principauté, un choc d'autant plus énergique que, depuis le début du siècle, l'opinion s'était comme engourdie. Ce prince, intelligent, ouvert aux idées nouvelles, ami de la Franc-Maçonnerie ⁽³³⁾ à laquelle il aurait adhéré, favorisa la diffusion des œuvres et des pensées des philosophes. Ainsi s'amorce une mutation intellectuelle limitée à une très petite minorité réformatrice, mais à laquelle se mêlent de nombreux membres des chapitres liégeois très assidus aux séances de la loge maçonnique. Dès 1755, le toulousain Pierre ROUSSEAU lançait de Liège son *Journal encyclopédique*. En 1770, se réorganise la loge maçonnique de la *Parfaite intelligence* à l'Orient de Liège, bientôt flanquée d'un atelier plus démocratique, la *Parfaite égalité* (1775), tandis que d'autres institutions semblables s'installent à Verviers et à Spa. Y fréquentent de nombreux imprimeurs et libraires. Plomteux entreprend l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, en 32 vol. in-12, de 1771 à 1777, et mène à bien la colossale réédition de l'*Encyclopédie*, en association avec Panckoucke, de Paris. La *Gazette de Liège*, de Desoer, informe les lettrés des nouvelles européennes, ainsi que *L'Esprit des journaux* diffusé depuis 1772. Le 2 juin 1779, Velbruck inaugure la *Société libre d'Emulation* destinée à encourager les artistes et les savants qui se multiplient. Il déclare :

« Quels avantages Messieurs, ne doivent-ils donc pas résulter d'une Société qui a, d'ailleurs, pour base, la Liberté, l'Union et l'Egalité. Oui, dans un pays qui se fait honneur d'être libre, il est convenable qu'une association telle que la nôtre le soit aussi ; ... l'Egalité n'est pas moins

(32) « ... que la justice se fasse par ceux qui la doivent, ou maudits soient ceux qui l'arrêtent, ou traînent à la procurer. J'aime mieux la justice que toute autre chose ; avec justice et calme d'assurance, je puis au moins vivre dans mes livres et dans mes affaires et avec les miens. » cfr P. de LIMBOURG, o.c., p. 121, Verviers, 1919. — Sur les notables, cfr TUDESQ, *Les grands notables en France*, p. 1230-1231, Paris, P.U.F., 1964.

(33) FROIDCOURT G. de, *François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liège, franc maçon*, Liège, 1936.

essentielle dans une Société où la seule prééminence des talents doit former une distinction glorieuse... » (34).

Il songe à coup sûr, ce disant, aux seuls membres de l'Emulation. Mais les œuvres de Diderot, de Raynal, de Rousseau ne sont pas commentées et discutées que par ceux-ci. Georges Forster écrira :

« On voit partout dans les auberges, dans les cafés, les plus chétives tavernes, d'habiles commentateurs de gazettes ; l'homme, même le moins instruit, le moins lettré en apparence, disserte, assis devant un pot à bière, tant sur les droits de l'homme que sur les autres questions de morale publique... Les questions importantes sur lesquelles nous entendons déraisonner ici de toutes parts, ne peuvent, sans doute, être décidées par un charbonnier, un armurier, mais le but, les résultats peuvent être sentis et saisis mieux encore que par les philosophes... C'est du sein de la masse que jaillissent les lumières dont la philosophie a répandu les premières semences » (35).

A ce peuple, certains ont, en effet, entrepris de faire prendre conscience de son pouvoir et de ses droits. Velbruck mort, l'autorité est passée entre les mains du plus timoré des hommes : Hoensbroeck. De ses faibles forces, il souffle sur les lumières allumées par son prédécesseur. A deux pas de la Révolution, il en reste à la Contre-Réforme et renouvelle les édits de censure des « livres pernicioeux ». Mais de Herve, avec la protection de Joseph II, le roi révolutionnaire, Pierre Lebrun propage le *Journal général de l'Europe* (1785-1792). A Liège même, Jean Nicolas Bassenge, ami de Raynal, entreprend de dessiller les yeux de ses compatriotes. Il écrit :

« Liégeois, vous êtes un peuple libre ! Un peuple est libre quand il n'obéit qu'aux lois qu'il se donne à lui-même par le consentement de tous les individus qui le composent ou par celui des représentants nommés et autorisés par eux ; en sorte que le peuple n'est libre qu'autant que la souveraineté, le pouvoir législatif, réside dans la Nation entière. Le premier commis de la Nation, son chef et non son maître, est l'organe de la volonté nationale. Membre de la souveraineté quand il s'agit de faire la loi, il est son seul délégué pour la faire exécuter. Il la fait promulguer quand tous y ont consenti ; mais il n'est que l'organe et non l'interprète ; il ne peut que la publier et non la changer ; il ne peut même la faire exécuter que selon les formes prescrites » (36).

Ainsi quelques intellectuels penchés sur un monde du travail fruste, farouche et puissant, captent ses aspirations et les lui révèlent. Avec son ignorance, le peuple perd peu à peu les mœurs qui le maintenaient dans l'ornière (37). Peut-on comprendre autrement les vœux des commu-

(34) FROIDCOURT G. de et YANS M., *Lettres autographes de Velbruck...*, t. 1, p. 305-306, Liège, 1954.

(35) FORSTER Georges, *Voyage philosophique et pittoresque...*, p. 196, Paris, 1795.

(36) BASSENGE J.N., *Lettres à l'abbé de Paix*, s.l.n.d. (1787).

(37) « Tandis que le peuple perdait à la fois ses mœurs et son ignorance, la cour se plongeait plus que jamais dans un despotisme qu'elle n'avait plus la force d'exercer », René de CHATEAUBRIAND, *Analyse de l'histoire de France, Louis XV*.

nautés rurales réclamant la réorganisation des écoles paroissiales ⁽³⁸⁾ et la propagande hostile du père jésuite Feller imprimant, en 1790, dans le *Journal historique et littéraire*, que les écoles étaient « un grand moyen de corrompre et d'hébéter la jeunesse » ⁽³⁹⁾.

Ainsi les conditions de l'événement sont maintenant en place : les éléments sociaux existent, les mobiles économiques se manifestent avec la crise de l'industrie et la hausse du coût du pain. Reste l'occasion qui, dans cette fermentation, déclenchera la réaction en chaîne où se rencontreront un de Chestret, représentant la petite et moyenne noblesse, un Gosuin, marchand d'armes ému du marasme des affaires, un Ransonnet, meneur d'hommes et révolutionnaire né, formé à la rude école de l'insurrection d'Amérique, un Henkart, petit collet progressiste, un Fabry, magistrat et juriste, tous mêlés à la tourbe urbaine et rurale qu'ils essayent de diriger mais qui les emporte.

4) L'occasion de la Révolution : des causes médiatees

A la suite de Adolphe Borgnet qui lui accorde une large place, et de Henri Pirenne, M. Paul Harsin voit dans l'*Affaire des Jeux de Spa* l'occasion de la Révolution ⁽⁴⁰⁾. On peut se demander si ce n'est pas accorder trop d'importance à un conflit mondain auquel le peuple liégeois demeurera fort insensible. Ransonnet paraît bien résumer combien peuvent lui paraître vaines les interminables procédures judiciaires dans lesquelles se meuvent à l'aise ces hommes d'Ancien Régime :

« Des procès ! des enquêtes ! c'est la guerre des lâches », s'écrie-t-il dès 1787. Il renouvelle encore la question avec force, le 3 août 1789 :

« Encore un coup, ce n'est pas là, patres conscripti, que gît le lièvre ; qu'importe au salut de la Constitution qu'un pèlerin comme moi soit jugé appréhensible ou non : portez vos soins sur des objets plus hauts... qu'on abandonne les saintes écritures et les plaideurs à leurs rêveries ; ce sont des armes rouillées ; les bonnes sont dans le magasin de ce généreux citoyen » ⁽⁴¹⁾. Il désigne par là le marchand d'armes Gosuin. Il faut bien avouer que l'opinion populaire accordait plus d'intérêt aux affaires de Huy, en 1787, concernant la représentativité du bourgmestre aux Etats, ou à celles de Theux touchant l'illégalité de l'impôt de *waite-avoine* ou l'aliénation des communaux ⁽⁴²⁾. Dès septembre 1788, aux applaudissements de la foule, le magistrat de Theux prêtait serment au peuple assemblé de maintenir ses droits, privilèges, libertés, aisances, etc. en conformité de la *Paix de Fexhe*, « ce qui jamais ne s'était fait » s'inquiète un témoin ⁽⁴³⁾. Ce dernier, quoique actionnaire des *Jeux*

(38) RECHT Pierre, 1789 en Wallonie, p. 40-41, Liège, 1933.

(39) Velbruck avait décrété le dépôt légal des livres et des imprimés à la bibliothèque de la Cité de Liège. Les fonctions de Bibliothécaire sont considérées comme si importantes que Bassenge y terminera sa carrière après la Révolution.

(40) *La Révolution liégeoise de 1789*, p. 35-43, Bruxelles, 1954.

(41) DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté...*, t. II, p. 55, Liège, 1872.

(42) LIMBOURG P. de, *Lettres et mémoires...*, p. XII-XIX, Verviers, 1919.

(43) Lettre de J.P. de Limbourg, ex-bourgmestre de Spa, à l'avocat Zwierlein, à Wetzlaer, LIMBOURG P. de, *Lettres et mémoires...*, p. 7.

de Spa, n'évoque guère de ceux-ci les péripéties juridiques, politiques et policières qui se multiplient cependant depuis 1784, à propos d'un monopole d'exploitation aux bénéfices desquelles le prince était intéressé pour un tiers : « *L'or du tripot est une terrible chose* » écrit Fabry au résident prussien, le 19 octobre 1787. Il accuse le parti du Prince d'avoir arrosé la Chambre impériale de Wetzlaer de plus de 130.000 florins, dont 60.000 du Chapitre cathédral, le reste des propriétaires des Jeux ; ceci pour décharger de cette affaire les instances judiciaires liégeoises : « *Si ce décret est suivi, constate-t-il, c'est la perte de notre sacré Tribunal des XXII et par conséquent de notre constitution et de notre liberté* ». L'agitation sur cette affaire ne dépassa guère les milieux lettrés des magistrats, des juristes, des publicistes réformistes qui saisirent l'occasion pour manifester leur opposition ⁽⁴⁴⁾ d'une manière si vive qu'elle en amena plusieurs à l'exil, d'où ils redoublèrent leurs diatribes à l'égard d'un prince enclin à s'affoler.

Une autre fraction de l'opinion fut touchée par l'affaire du *Royal liégeois*. Ce régiment levé pour le compte du roi de France n'accorda pas à la noblesse liégeoise tous les brevets d'officiers qui lui avaient été promis. Ce fut considéré comme une brimade. La réciprocité de recrutement accordée par la France au prince-évêque effraya, par ailleurs, ceux qui redoutaient un nouveau renforcement du pouvoir épiscopal.

Ceci dit, bien d'autres circonstances se révélèrent assurément plus déterminantes : la disette alimentaire notamment, jointe à la crise économique. Celle-ci fit apparaître trop lourde la charge de l'impôt sur la bière, principale boisson populaire, et aggrava les craintes suscitées par l'augmentation de la dette publique.

En janvier 1788, le Tiers Etat avait refusé de reconduire l'impôt de 40 patars perçu sur chaque quantité de 200 livres de malt de brasserie. Le profit en revenait à raison de 1/10^e à l'Etat primaire, 1/10^e à l'Etat Noble, l'un et l'autre exemptés de cette taxe cependant, 4/10^e au Prince, 2/10^e à l'Etat Tiers, 2/10^e aux Villes. Certaines manœuvres avaient toutefois réussi à la maintenir pour un an. Elles s'étaient reproduites en mars 1789, où le Tiers, peuplé de créatures du pouvoir, en avait admis le renouvellement pour deux ans, rejetant le projet exposé par Fabry d'un impôt unique étendu aux privilégiés et perçu sur la terre. Depuis 1784, celui-ci insistait, par ailleurs, sur le poids grandissant de la dette publique absorbant 25 % des ressources. La *Note aux Citoyens* diffusée le 17 août 1789, c'est-à-dire la veille de la Révolution à Liège, insiste surtout sur ces points qui sont précisément ceux de l'ordre du jour de l'assemblée des Etats convoquée finalement par le Prince.

Ajoutons que depuis juin 1789, la tension n'a cessé de monter sous l'influence des événements qui secouent la France et qui sont discutés

(44) J.N. BASSENGE, *Lettres à l'abbé de Paix*, s.l.n.d.

avec fièvre. A l'annonce de la prise de la Bastille, Bassenge écrit dans *l'Avant Coureur* :

« Faiseurs d'enquêtes, oppresseurs de l'innocence, voyez Paris et tremblez ! »

LA REVOLUTION A LIEGE

1) L'Ancien Régime renversé :

Theux, chef-ban du marquisat de Franchimont, était depuis 1786 entre les mains d'une administration municipale hostile à la cause du prince-évêque. Des slogans incendiaires y circulent dans le courant du deuxième quart de l'année 1789.

1. *Avec ardeur tu fouleras
l'esclavage dès à présent.*
2. *Plus d'impôt tu ne donneras
si tu n'as pas de représentant.*
3. *De ces impôts tu connaîtras
la cause et l'emploi clairement.*
4. *Jamais tu n'en paieras
pour engraisser les fainéants.*
5. *Des lois bonnes tu formeras
mais simples, sans déguisement.*
6. *Du clergé tu supprimeras
tout membre inutile hardiment.*
7. *Et de ses mains tu reprendras
les biens superflus, sur le champ.*
8. *Des despotes tu purgeras
la terre irrévocablement.*
9. *Aux gens de loi tu couperas
les ongles radicalement.*
10. *Aux maltotiers tu donneras
congé radicalement.*
11. *Ton estime tu garderas
pour les vertus, non pour l'argent.*
12. *Aux dignités tu placeras
des gens de bien soigneusement.*
13. *Et sans grâce tu puniras
tout pervers indistinctement.*

14. Ainsi faisant tu détruiras
tous les abus absolument.

15. Et de l'esclavage tu deviendras
heureux et libre assurément. Ainsi soit-il. ⁽⁴⁵⁾

Poussées par le vent soufflant de France, ces dangereuses idées font leur chemin. On s'attend à quelque chose. Des cocardes de plus en plus nombreuses décorent poitrines et couvre-chefs.

Convoqués le 6 août 1789, les trois corps de la régence de la municipalité de Theux se réunissaient le 9, en assemblée extraordinaire pour protester contre le monopole des grains, l'impôt des 40 patars sur la bière, le refus d'établir de nouvelles lois constitutionnelles et de réunir le pouvoir législatif. Le 15, convocation était lancée pour réunir les communautés franchimontoises à Polleur, le 26 août. Le 13 dito, à Liège, le Prince affolé proposait enfin de réunir les Etats et demandait au Chapitre de renoncer aux exemptions des charges publiques. Il est trop tard ; un placard circule, on y lit :

« En demandant que le clergé contribue aux charges publiques, on ne soulage pas la classe pauvre qui aura toujours autant d'impositions à payer qu'auparavant... Elle est effrayante l'administration qui depuis 25 ans de paix et de tranquillité a laissé croître notre dette nationale de PLUSIEURS MILLIONS... C'est à la source qu'il faut remonter... C'est de la Constitution nationale qu'il s'agit, c'est à rendre à la Nation une représentation juste et légale qu'il faut porter tous ses soins. Il est temps que notre fantôme de Tiers Etat fasse place à cette représentation nationale : il est temps que l'Etat inconstitutionnel et oppressif de 1684 soit anéanti... Une disposition est surtout ici nécessaire... on voudrait que... ecclésiastiques et séculiers, nobles et bourgeois se réunissent, qu'ils ne fissent tous qu'une même famille, qu'il n'y eût pour tous qu'une caisse publique, et que tous y contribuassent en proportion de leurs biens et de leurs facultés. A cet effet, il faudrait une réunion générale... Le moment de cette réunion n'a peut-être jamais été si prochain, le progrès des lumières, l'exemple des Français l'appellent ; et nos discussions si longues, si pénibles pour tous, semblent devoir le hâter. Espérons ce beau jour... » ⁽⁴⁶⁾.

Ainsi s'exprime Bassenge, le 17 août. Mais de fait, le temps des discours est passé, celui de l'action directe arrive : le temps de Ransonnet, l'agitateur, de Gosuin, le marchand d'armes, qui le soir même, mène le branle à la tête de ses ouvriers. Le 18 août, la foule envahit l'Hôtel de ville de Liège et révoque les bourgmestres réactionnaires. La Citadelle, sombre menace, tombe sans coup férir entre les mains d'une poignée d'audacieux. Jacques Jos. Fabry, Chestret, sont acclamés bourgmestres, tandis que l'un s'emploie à ramener le calme, l'autre

⁽⁴⁵⁾ BRIXE J.G., *Code du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne*, t. 1, p. 12-14, Verviers, 1796.

⁽⁴⁶⁾ *Recueil concernant les affaires de Liège*, Bibliothèque de l'Université de Liège.

poussé par la foule se rend à Seraing, d'où il ramène un Prince soudain convaincu de la légitimité des griefs des rebelles : les nouveaux promus sont ratifiés, le Règlement de 1684 aboli. Spa et les autres Bonnes Villes suivent le mouvement. Tout se passe avec un minimum de désordre. Pierre Lebrun le constate dans son *Journal général de l'Europe*, le 21 août 1789 :

« C'est un spectacle en lui-même magnifique et imposant que celui d'un peuple qui reconnaît ses prérogatives, qui les réclame, qui sait les recouvrer ; mais combien ce spectacle est plus intéressant encore quand une révolution de cette nature paraît moins être une insurrection, une lutte de haines et de vengeance qu'une réunion de sentiments, un rapprochement de vues, une lutte de générosité et de patriotisme, quand une conquête aussi belle n'est point arrosée de sang et ne coûte que des larmes de joie et d'attendrissement. La ville de Liège a donné ce grand exemple pendant les trois derniers jours et cependant Liège recouvrait sa liberté. »

Partout, il n'est question que de l'HEUREUSE REVOLUTION. L'élan révolutionnaire et la prudence patriotique se sont conjugués pour établir la paix dans le bonheur. La résolution est extrême, mais les opinions ne se manifestent que sporadiquement dans la violence :

« Et l'on s'étonne que dans son désespoir le peuple se soit abandonné à quelques excès ! » s'exclame Pierre Lebrun, le 11 avril 1790, alors que le Pays se prépare avec fièvre à affronter les sanctions du Prince, dont les lénifiantes concessions du début se sont muées en lamentations et en excitations envers les autorités impériales, après que, fin août 1789, il eût quitté sa capitale toute baignée cependant d'un esprit de conciliation ⁽⁴⁷⁾. Et Pierre Lebrun poursuit :

« Ah, nous nous étonnons bien plus que les désordres n'aient point été plus grands. Mais nous admirons cette modération, nous ne pouvons lui donner trop d'éloges... » ⁽⁴⁸⁾. On connaît le prix du sang dans cette population besogneuse ; on ne se résout à le verser qu'à toute extrémité.

2) L'affrontement des factions :

A l'intérieur, comme à l'extérieur, les événements ont pris une tournure de plus en plus grave. Le 25 août, les impôts ont été abolis sous la pression populaire. Ils seront rétablis dans la suite, mais le marquisat de Franchimont décide d'en conserver la recette tant que la représentativité du pays n'a pas été réglée ; en octobre, c'est le patrimoine des pauvres qui est disputé sous la poussée de la disette. Entraînée par des provocateurs, la population des bas-quartiers et des faubourgs manifeste en armes et s'en prend aux *Gardes patriciennes*. On compte des

⁽⁴⁷⁾ Le 10 septembre 1789, Pierre Lebrun écrit : *« Nous sommes plus que jamais assuré du consentement unanime de tous les citoyens aux nouveaux changements, ou plutôt à la restauration de l'ancien ordre... »* *Journal général de l'Europe*.

⁽⁴⁸⁾ *Ibidem*.

victimes. Cette situation était pressentie, qu'on se souvienne des paroles de Gosuin, devenu mambour de la Cité et préconisant, le 1^{er} septembre 1789, des mesures terroristes envers les fauteurs d'accaparement ou de spéculation. Les partisans de la « restauration de l'ancien ordre », par l'abolition du Règlement de 1684, « *d'un ordre qui n'avait jamais été détruit légitimement, même d'après les lois de l'Empire, puisque les suprêmes dicastères n'avaient jamais approuvé le règlement oppressif de 1684* » ⁽⁴⁹⁾, ainsi que le rappelle Pierre Lebrun, auraient souhaité s'en tenir à leurs premiers succès. De ce nombre, le baron de Chestret, bourgmestre régent, acclamé le 18 août et qui écrira en septembre 1790 :

« Je demande à la lettre notre ancienne constitution ; je ne veux rien céder au parti de l'évêque, mais je ne puis admettre le système extrême d'une douzaine d'hommes qui sont montés sur des échasses... »

Il fustige de la sorte les démocrates progressistes vers qui se portent cependant les sentiments populaires. Dès le 5 septembre 1789, il constatait déjà :

« Il ne serait pas impossible que les choses se brouillassent encore davantage ici, et qu'une seconde révolution plus conséquente que la première amenât un autre ordre de choses ».

Depuis la condamnation des troubles révolutionnaires par la *Chambre impériale* de Wetzlaer, le 27 août 1789 et le départ du prince, un clivage s'est en effet opéré parmi les rebelles, entre les partisans du retour à l'ancienne constitution basée sur la *Paix de Fexhe*, démantelée depuis 1684 par le prince, et les partisans d'un nouvel ordre des choses. Les premiers rassemblent avec la petite et moyenne noblesse, écartée de l'Etat noble, les victimes de l'exclusivisme épiscopal, ainsi que les petits négociants et artisans éloignés de la vie politique par l'abolition des privilèges civiques des Métiers. Les seconds regroupent derrière quelques juristes ou meneurs critiqués, la masse du petit peuple des campagnes et des faubourgs adversaires en bloc des privilèges dont ils n'ont jamais bénéficié. Deux courants se manifestent donc dans le mouvement révolutionnaire entre lesquels les agents du prince s'emploieront à semer la discorde : aristocrates d'une part, démocrates de l'autre. Le Congrès franchimontois réuni à Polleur, joue parmi les seconds un rôle actif. Le 23 août, un an avant la *Fête de la Fédération* à Paris, le Conseil de Verviers conduit par Fyon, son président, se rend à l'Hôtel de Ville de Liège pour renouveler le *Pacte fédératif des Liégeois*. Le 16 septembre 1789, il rend publique une *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* dont la comparaison avec son modèle français est significative. A l'art. 3, au lieu de « *Toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation* », elle stipule qu'elle « *réside essentiellement*

⁽⁴⁹⁾ *Journal général de l'Europe*, 10 septembre 1789 ; cfr. VANDERSCHUREN B., *Pierre Lebrun et le « Journal général de l'Europe »*, dans *La vie wallonne*, t. 35, p. 114-138, 243-267, Liège, 1961.

dans le peuple ». A l'art. 6, « *la loi est l'expression de la volonté générale* », elle ajoute : « *qui ne doit jamais s'écarter des règles éternelles de la vérité et de la justice* ». A l'art. 10, « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* », elle substitue : « *Tout citoyen est libre dans ses pensées et opinions* ». Elle supprime entièrement l'art. 17 avec ce que comporte d'attendu cette atteinte aux garanties du droit de propriété dans une région où la perception des dîmes et l'exercice des droits seigneuriaux rencontrent tant d'hostilité ⁽⁵⁰⁾.

Le 5 septembre 1789, pressé par les communautés locales, le Tiers Etat réclame l'élargissement de la représentation des Etats aux campagnes :

« La partie la plus nombreuse, la partie la plus intéressante, le bon peuple des campagnes, a été, par une usurpation criminelle, dépouillé de ce droit primitif que nos anciennes paix lui assurent, que la raison et la justice, règles immuables, imprescriptibles de tout ordre social, lui donnent incontestablement. Pour amener la constitution à toute sa pureté, corriger tous les abus, il est donc évident que nous devons commencer par leur rendre ce droit, le premier des droits, sans lequel il n'est qu'esclavage... » ⁽⁵¹⁾.

Le texte est ambigu, les campagnes étant jadis représentées par l'Etat noble. La pression des événements ne leur donnera toutefois satisfaction qu'en mai 1790, après un ultimatum des Franchimontois ⁽⁵²⁾ et alors que la plupart des communautés tant wallonnes que flamandes, mais celles-ci avec moins de vigueur, aient exprimé contre les droits seigneuriaux et autres abus, des griefs précis, accompagnés parfois de tumultes violents, comme à Thuin par exemple ⁽⁵³⁾.

Le 12 octobre 1789, les trois Etats s'étaient mis d'accord sur les points fondamentaux de la réforme constitutionnelle. Ceux-ci stipulaient notamment, après référence à la *Paix de Fexhe* et à la *Paix des XXII*, que le pouvoir de légiférer revenait au *Sens du Pays*, « formé par le consentement uniforme des trois Etats », le prince conservant le pouvoir exécutif ; que les villes et communautés réintégrées dans le droit de choisir leurs magistrats, pouvaient libeller les lois et règlements particuliers ; que toute exemption et privilège devaient être proscrits ⁽⁵⁴⁾.

Les divergences parmi les insurgés font que les choses ne s'organisent qu'avec peine :

(50) BRIKHE J.G., *Code du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne*, t. 1, p. 64-70, Verviers, 1796.

(51) Proposition reprise par l'Etat Tiers ; cfr BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 1, p. 89-91, Verviers, 1796.

(52) « Les droits des habitants des campagnes ne sont pas moins sacrés que ceux des habitants des villes : ils sont également imprescriptibles. Vous avez fait une révolution pour reconquérir vos droits ; pourquoi n'en ferions-nous pas une, à notre tour, pour reconquérir les nôtres, qui sont ceux de tous les hommes ? » ; BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 1, p. 25-27.

(53) DUMONT F., *La révolution ilégeoise dans le pays de Charleroi*, Thuin, 1935.

(54) *Recueil des ordonnances de la Principauté*, 3^e série, t. 1684-1794, p. 930-931.

« Le temps s'écoule et nous ne savons encore ce que nous ferons et ce que nous deviendrons... », se lamente Jacques Jos. Fabry. « De la fermeté et de l'énergie, dira le cher Bassenge. Oh ! oui, il en faut, il en faudra, mais il faudrait aussi du sens commun et des têtes ».

Dans les campagnes, les esprits s'échauffent. Voyons le maître d'école de Theux écrire, le 22 février 1790 :

« On aveugle nos paysans en prêchant à la sortie de chaque messe qu'on se garde bien de songer à paier les dîmes, impôts, etc. On va prêter le serment de fidélité pour la patrie à la maison de ville, pour soutenir jusqu'à la dernière goutte de son sang tout ce qu'ils font. Les uns disent que c'est pour aller contre Liège, les autres que c'est pour se joindre ensemble pour soutenir la Constitution »⁽⁵⁵⁾.

Écoutons Jacques J. Fabry encore avouer son désarroi, sa perplexité :

« Nos gens travaillent tous les jours à des lectures de municipalités, (traduire : projets de nouveaux statuts municipaux), s'ennuyent beaucoup et rien n'avance. De même à l'Etat pour se constituer (traduire : pour rédiger les projets d'une nouvelle constitution) ; mais la bonne volonté doit plaire aux communautés ; et les habitants de ces communautés qui ont bonne envie de se montrer, se montreront. Hélas ! les 49 cinquantièmes savent-ils ce que c'est que représentants, représenter ? Mais les lumières ? mais la raison ? que le ciel les leur donne ! et à nous aussi ! Et que M. le Saint-Esprit ou l'esprit sain préside à nos conseils ! Vous voyez mes bons amis, que malgré tous mes embarras, je ne perds pas ma gaieté. Revenez donc vite rire avec moi ; vous pourrez fort bien me retrouver en uniforme »⁽⁵⁶⁾.

Quelle absence de compréhension du vaste mouvement de révolution sociale qui s'accomplit à ce moment, quelle énergie et quel sens des responsabilités à la fois, sous cette légèreté de façade bien liégeoise.

3) L'invasion :

La situation interne est d'autant plus grave que les menaces extérieures se précisent. Le prince, nanti du décret d'exécution de la Chambre impériale, excite les directeurs du Cercle de Westphalie à sévir. Le 5 octobre 1789, il écrivait au roi de Prusse :

« Les troubles de mon pays, qui m'ont forcé à le quitter, ont été accompagnés de trop d'excès et de violence, pour ne pas être parvenus à la connaissance de Votre Majesté...⁽⁵⁷⁾ Si j'ai resté inactif depuis ce temps... c'est que je me flattais de pouvoir ramener par la douceur un peuple aveuglé par la calomnie. Aujourd'hui que cet espoir s'évanouit...

(55) P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, p. 82-89, Verviers, 1919.

(56) Lettres de Fabry à Chestret, *Correspondance de Chestret*.

(57) Supplément de la Gazette de Liège, 15 janvier 1790.

que le parti insurgent s'étant divisé, il se forme une guerre civile entre eux, accompagnée du meurtre et du carnage : je ne saurais plus différer longtemps d'implorer l'assistance et la protection des Hauts directeurs du Cercle de Westphalie » ⁽⁵⁸⁾.

Jacques Joseph Fabry s'emploie, de son côté, à concilier aux révoltés les faveurs du roi de Prusse soucieux d'augmenter son prestige aux dépens de l'Autriche. Fin novembre 1789, une armée prussienne se répand pacifiquement dans la principauté. Elle est accueillie avec allégresse comme garante des revendications des patriotes. On célèbre Frédéric-Guillaume, mais non sans calcul, comme l'atteste ce couplet :

*« De Frédéric puisque c'est la fête
Faut que j'hâzarde un petit couplet,
Certes le cœur, bien moins que la tête,
M'inspire sur un tel sujet. »* ⁽⁵⁹⁾

Georges Forster confirme cette malice :

« Toutes les voix se réunissent pour faire l'éloge des troupes prussiennes et de leur discipline, » contate-t-il. *« Ils sont doux comme des agneaux, dit-on ; et pour se consoler de leur présence, les bons Liégeois ne manquent pas d'ajouter, avec une sorte de rodomontade vraiment piquante, même pour un observateur sans malice, que s'ils n'avaient pas été doux, on leur aurait fait voir du pays... »* ⁽⁶⁰⁾.

L'agitation atteint son comble en avril lorsque la Prusse, refusant de répondre aux exigences de Hoensbroeck, évacue le Pays désormais livré, contre l'invasion des exécuteurs du Cercle de Westphalie, à la protection de ses propres forces. Mais quelles forces, quelle ardeur. Un espion de l'Autriche, Toufner, remarque :

« Je n'ai jamais vu d'ardeur plus guerrière dans une nation que celle qu'ont montrée hier et aujourd'hui les Liégeois ; ils marchent de tout cœur et paraissent bien déterminés. » ⁽⁶¹⁾

Georges Forster confirme en signalant :

« Les troupes liégeoises, tant soldées que volontaires, sont en bon ordre et fort bien habillées » ⁽⁶²⁾.

Mais aux régiments réglés, formés pour la circonstance, s'aggloméreront un nombre extraordinairement élevé de miliciens volontaires aux équipements plus hétéroclites. Toufner poursuit :

« Environ 2.000 Franchimontois arrivés à 9 heures du soir, doivent encore être partis aux environs d'aujourd'hui. Ils sont la plupart armés de fourches, piques et quantité d'ustensiles meurtriers, ainsi que ceux

⁽⁵⁸⁾ Supplément de la Gazette de Liège, 15 janvier 1790.

⁽⁵⁹⁾ Recueil concernant les affaires de Liège, Bibl. Univ. Liège.

⁽⁶⁰⁾ Voyage philosophique et pittoresque..., t. 1, p. 163-198, Paris, 1795.

⁽⁶¹⁾ L. LECONTE, Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise (1789-1791), dans Bull. Inst. archéol. liégeois, t. 56, p. 211, Liège, 1932.

⁽⁶²⁾ Voyage philosophique et pittoresque..., p. 163-198.

des villages, dont une grande partie est déjà armée de fusils. La désolation est grande chez les femmes, parce qu'elles voient que les Liégeois sont déterminés à se battre. » ⁽⁶³⁾

On peut ironiser, comme le fait abondamment Louis Leconte, sur les qualités militaires relatives de l'armée liégeoise ou des armées impériales d'exécution. A aucun moment, la première n'a hésité devant le danger, ce qui confirme sa détermination : quant aux secondes, la lenteur de leurs mouvements, les paniques qui les saisissent, attestent d'une psychose entretenue notamment par les appels aux armes des patriotes :

« ... le tocsin vous appellera de toute part. A ce signal de la victoire, armez-vous de fusils, de fourches, de piques, de tout ce que le courage et le patriotisme vous offriront ; que les instruments honorables qui servent à cultiver cette terre qui nous nourrit, servent aussi à la défendre : toutes les armes sont bonnes, sont terribles dans les mains d'un peuple libre... C'est alors, braves et généreux citoyens que nous tomberons sur les ennemis de la patrie, comme un torrent impétueux !... Et qui peut croire que des troupes peu faites au métier de la guerre, des troupes qui gémissent sans doute en secret de l'odieux emploi qu'on veut faire d'elles, résistent à une masse effrayante de citoyens enflammés de l'amour de la liberté, qui défendent leurs propres foyers et combattent pour leur conservation ? » ⁽⁶⁴⁾

Ne croirait-on pas entendre déjà les strophes vigoureuses du *Valeureux Liégeois*, annonciatrices de la *Marseillaise*, le vibrant appel aux armes de Danton en 1792. Les effets sur les campagnards ? demandons-les au prince Frédéric d'Isenbourg qui écrit :

« Les paysans liégeois s'empressent de prêter serment quand on entre dans leur village et le violent dès qu'on est passé » ⁽⁶⁵⁾.

Vieille technique de guerre populaire, d'autant mieux rodée que Liège pratiquait depuis des siècles une neutralité perméable impliquant une adaptation certaine aux passages des troupes. Nous nous rappellerons par ailleurs que le nombre des volontaires fut élevé dans les villages. Leur indiscipline, leur maladresse, leur défaut d'entraînement, vivement critiqués par les officiers de métier du cadre, trop enclins au *kriegspiel* classique basé sur de belles manœuvres d'ensemble, n'enlèvent rien à leur enthousiasme. Mais ce sont les tergiversations, l'incapacité de leurs chefs toujours imprégnés d'ancien régime, de s'élever à la notion de guerre révolutionnaire, à base d'offensive, qui découragent ces volontaires. Écoutons Ransonnet dont le bavardage pittoresque traduit bien leur esprit :

« L'armée est un miroir fidèle d'où l'on découvre les aristocrates intrus au Conseil... La troupe est brave, bien animée ; mais pas de

⁽⁶³⁾ LECONTE L., o.c.

⁽⁶⁴⁾ BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 1, 2, p. 44-48, Verviers, 1796.

⁽⁶⁵⁾ HARSIN P., *La révolution liégeoise de 1789*, p. 110-111, Bruxelles, 1954.

subordination ni obéissance ; ils ravagent tout comme dans le pays ennemi, ce qui irritera diablement les habitants, si nous séjournons ici longtemps... Les aristocrates doivent redouter leur retour, car ils les connaissent mieux que moi ; je ne crois pas que les Etats feront avec eux comme ceux du Brabant avec les Brabançons. Ils adorent Fabry, Donceel, Lessoinne, Cologne et ceux du Conseil qui sont démocrates, mais ils en soupçonnent qui nagent entre deux eaux, dont ils proposent de se souvenir à leur retour. Ils disent tous qu'ils n'ont pas fait la révolution, ni marché, pour laisser remplacer tous les aristocrates. Je trouve qu'ils ont raison. Je ne veux rien pour moi, mais si on faisait des passe-droits, des injustices à ces braves gens, ils n'auront qu'à me forcer à les commander et (je) leur prouverai que la révolution a été faite par le peuple et pour le peuple. C'est, à ce que je prévois, l'armée qui forcera le magistrat à faire une municipalité ; car, sans elle, on n'y songerait pas et on retomberait dans des fers plus insupportables que ci-devant. Ils sont supérieurement montés. Avec de tels principes, je les ferais aller au diable... » (66).

Un mois plus tard, après les premiers succès des Liégeois, le même Ransonnet s'indigne des lenteurs de la campagne :

« Je voudrais bien qu'on m'instruisit au juste des motifs que le magistrat a de faire durer une guerre si facile à finir et pourquoi on ne profite pas de la terreur où les armes victorieuses des Liégeois ont jeté l'ennemi... N'est-il pas vrai que si j'avais du monde pour porter au-delà de la Meuse l'Evangile du temps dans les villages palatins, que je forcerais l'ennemi à faire diversion, à quitter notre pays pour sauver le leur. A quoi ils arriveraient trop tard, parce que les Bergeois et Juliens ayant une première fois goûté de la liberté étendraient ce bien plus avant. Outre toutes ces raisons, l'ancienne existe toujours que nos braves gens veulent bien faire un coup de collier et non une campagne de 3 à 4 mois, tout le monde étant nécessaire chez soi. » (67)

Armée politique donc, armée qui raisonne, qui discute, armée d'hommes, tout le contraire d'une armée de métier dont les soldats deviennent machines. Mais armée aussi de nature à remplir d'angoisse les politiciens et les diplomates désireux encore d'éviter le pire et qui s'obstinent à proclamer la légitimité de la restauration constitutionnelle du 18 août. Ecoutez plutôt cette déclaration d'intentions de ces mêmes Etats au mois de mai :

« L'orage approche, on nous menace de la destruction, il ne nous reste plus qu'à vaincre ou à périr ; et, dans ce moment, l'on ne cesse encore de nous calomnier ! on nous prête des vues, des desseins qui ne sont pas les nôtres ! Dans ces conjonctures, nous croyons devoir déclarer à la face de l'Univers, à tous les princes et Etats de l'Empire : ... que loin de vouloir renverser la constitution, nous ne voulons que la

(66) *Papiers de Fabry*, lettre du 4 mai 1790. Bibl. Univ. Liège.

(67) *Papiers de Fabry*, lettre du 30 mai 1790. Bibl. Univ. Liège. (Allusion aux habitants du comté de Berg et du duché de Juliers.)

réintégrer dans toute sa pureté ; comme il a été de même convenu par les recès unanimes des trois corps, que nous entendons encore nous en tenir aux points fondamentaux résolus et arrêtés de même unanimement ; points qui étaient déjà établis par notre ancienne constitution et qui n'ont été que renouvelés... Que ceux qui n'ont pas perdu tout sentiment d'équité nous jugent... Qu'ils sentent qu'ils devront répondre au tribunal sacré de la justice et de l'humanité du sang innocent qu'ils feront couler et des suites qui en résulteront ! » ⁽⁶⁸⁾.

Succombent-ils aux attraits de l'aristocratie, ceux qui expriment ces mises au point et ces résolutions ? Peut-être, mais certes pas à ceux de l'aristocratie brabançonne. Dans une lettre du 20 mars 1790, Fabry écrit à Chestret :

« Il s'est passé des choses horribles à Bruxelles. Comment s'allier à ces gens-là ? Si les prêtres triomphent là, j'espère qu'ils ne triompheront pas ici » ⁽⁶⁹⁾.

Ainsi sont enterrées les velléités de provoquer une union entre les révoltés des Pays-Bas et ceux de Liège à laquelle poussait la Prusse. ⁽⁷⁰⁾

4) La radicalisation :

De fait, devant le danger, la fraction démocratique l'emporte. Du peuple de Liège, elle présente les qualités et les défauts : *« Gens peu polis, peu maniérés, constate Georges Forster, mais dont la vivacité, l'activité contrastent merveilleusement avec le flegme des Aixois »* ⁽⁷¹⁾. Ce que confirme le nonce Pacca : *« Les Liégeois sympathisent un peu avec les Français par la vivacité et l'énergie de leur caractère, jointe à une certaine inclinaison à la fierté »* ⁽⁷²⁾.

Fabry, plus que Chestret, se laisse entraîner à sa suite. En septembre, mis en possession des implacables conditions de la *Conférence des électeurs*, réunie à Francfort, il court au délégué prussien : *« On peut nous détruire, Monseigneur, mais pas nous déshonorer »* ⁽⁷³⁾.

L'influence de Pierre Lebrun grandit tandis que l'attention se porte de plus en plus vers la France maintenant que par la Convention de Reichenbach, 27 août 1790, l'Autriche et la Prusse ont rapproché leurs points de vue. La France, ultime recours, demeure insensible dans ses dirigeants du moment. Le 12 juillet 1790, pressenti par le délégué Benoît Reynier, Mirabeau ne voulut rien comprendre. Bien mieux, les ministres Montmorin et Rayneval promettent à Hoensbroeck de ne pas intervenir. En septembre, un vif débat s'engage à l'Assemblée nationale de Paris

⁽⁶⁸⁾ BRIXHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 58-62, Verviers, 1797.

⁽⁶⁹⁾ *Papiers de Chestret*, t. 2, p. 99.

⁽⁷⁰⁾ Le souci de la Neutralité liégeoise explique que les deux révolutions se déroulent parallèlement sur le terrain. Rebelles brabançons et troupes autrichiennes se déplacent et se poursuivent à travers les régions liégeoises, sans interférer sur les événements liégeois.

⁽⁷¹⁾ FORSTER G., *Voyage philosophique*, t. 1, p. 168 sv.

⁽⁷²⁾ *Mémoires historiques*, cfr DARIS J., o.c., t. 2, p. 238.

⁽⁷³⁾ HARSIN P., *La Révolution liégeoise...*, p. 127.

entre patriotes et monarchiens, c'est-à-dire « les noirs, ceux qui enragent de se voir aujourd'hui réduits au niveau de nous tous », précise le délégué franchimontois. La députation liégeoise est finalement admise à siéger dans l'hémicycle, mais elle ne reçoit que des promesses. L'indifférence du gouvernement royal déchaîne l'indignation de Camille Desmoulins :

« Lorsqu'une poignée de Liégeois défient seuls et sans alliés tout le Corps germanique, se peut-il que nous ne voyions pas que cette poignée d'hommes ce sont les 300 Spartiates qui gardent nos Thermopyles contre les despotes ? » ⁽⁷⁴⁾.

Tandis que la propagande adverse s'intensifie ⁽⁷⁵⁾, s'élabore un *Plan de municipalité provisoire* auquel collaborent Pierre Lebrun et Pierre Henkart, et où l'inspiration française est manifeste. La population de la Cité de Liège, dûment recensée, sera divisée en 60 sections ou Assemblées électorales. La municipalité comportera deux conseils : un *Conseil municipal* avec deux bourgmestres et vingt conseillers ; un *Conseil général de la Commune* formé de cent vingt notables, élus pour deux ans et se renouvelant par moitié chaque année par bulletins écrits et à la majorité des suffrages. Une restriction toutefois :

« Pour avoir le droit de participer aux distinctions de la société, il faut avoir en soi les moyens de subsister sans lui être à charge... il faut donc exiger cette contribution annuelle de 3 florins pour le titre de citoyen actif. »

Il est proposé par ailleurs de supprimer les corps de Métiers et d'accorder la citoyenneté aux étrangers. Que de suggestions pour des Constituants ! Fin juillet 1790, la nouvelle administration élue est en place ⁽⁷⁶⁾. L'annonce d'une nouvelle tentative d'exécution mais aussi l'importance relative de la contribution électorale expliquent sans doute que sur 15.000 électeurs possibles, environ 1.100 participent au vote ⁽⁷⁷⁾. Celui-ci est favorable aux démocrates radicaux et à la gauche modérée. Au Franchimont cependant, se multiplient les adresses. Début juillet, des délégués ont été envoyés à la fête de la Fédération, à Paris, pour « s'y croiser en frères d'armes pour la défense et la propagation de la liberté » ⁽⁷⁸⁾. Début août, l'Assemblée du Pays de Franchimont rappelle aux « députés des villes et surtout à ceux des campagnes que, si les habitants de leurs district sans distinction d'ordre, les ont chargés de pleins pouvoirs pour l'assemblée du pays, cette commission importante, ces pleins pouvoirs suprêmes ne peuvent s'étendre et ne s'étendent réellement qu'à travailler à régénérer la constitution, à réformer les abus qui

(74) cfr BOLOGNE Maurice, *La Révolution de 1789 en Wallonie*, p. 26, Gilly, 1964.

(75) La circulation des courriers et des informateurs est facilitée par le découpage des frontières et le grand nombre d'enclaves ; cfr. P. de LIMBOURG, *Lettres et mémoires...*, passim. Le parti du prince en profite tant qu'il faut mettre en garde : contre les traits insidieux de la calomnie, que, sous le masque du patriotisme ou du bien public, ne cessent de répandre les lâches ennemis de la liberté et de la patrie, dont tout le but est de tâcher de diviser le peuple afin de pouvoir parvenir à l'opprimer. » 29 septembre 1790, BRIXHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 113-114, Verviers, 1797.

(76) *Plan de municipalité pour la Cité, faubourg et banlieue de Liège*, Liège, 1790.

(77) cfr. HARSIN P., *La révolution liégeoise...*, p. 115-116.

(78) BRIXHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 67-68.

s'y sont glissés et nullement à pouvoir composer avec ces abus ou les consolider, beaucoup moins à pouvoir en laisser introduire de nouveaux plus dangereux peut-être que ceux que l'on tenterait d'abolir... »

Elle rappelle également qu'elle « *ne cessera de demander instamment à l'assemblée générale du pays cette publicité des délibérations politiques que la cité de Liège vient de se prescrire elle-même pour ses assemblées municipales, et que le Congrès franchimontois s'est toujours fait un devoir d'observer dans ses délibérations...* » ⁽⁷⁹⁾

On peut encore lire aujourd'hui au fronton de l'Hôtel de Ville de Verviers : PUBLICITE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU PEUPLE. Du Franchimont encore vient la proposition de commémorer chaque année la fête de la révolution, le 18 août, de confisquer les biens des émigrés, d'ouvrir le livre de la reconnaissance nationale envers les patriotes et leurs ayants droit ⁽⁸⁰⁾. On projette d'établir une *Société des amis de la Liberté* sur le modèle de l'association maçonnique avec des filiales nombreuses « *pour y instruire le peuple mal informé des événements qui se déroulent dans le pays et en Europe* » ⁽⁸¹⁾. En attendant la nouvelle constitution du Pays liégeois, le Congrès de la Nation franchimontoise décide de constituer un pouvoir judiciaire et un pouvoir exécutif élus au *prorata* de la population de chaque communauté ⁽⁸²⁾. Il fait ratifier par les représentants des campagnes un pacte fédératif pour l'élaboration de la constitution ⁽⁸³⁾. Celle-ci toutefois se laisse désirer. A Liège, en effet, les Etats inclinent tout au plus vers le choix d'un régent en la personne de Ferdinand de Rohan Guéménée. Ses pouvoirs seront définis à la suite de négociations serrées entre le Tiers et les privilégiés. Ceux-ci imposeront la formule suivante :

« *Les lois constitutionnelles seront promulguées en son nom (du régent) en vertu du pouvoir qui lui est délégué par le Sens du Pays* » ⁽⁸⁴⁾.

C'est la vieille *Paix de Fexhe* qui l'emporte. La colère est grande parmi les démocrates, mais la menace extérieure contre le Pays se précise. Si les représentants des communautés rurales restent solidaires, ceux des villes flamandes et de quelques villes wallonnes font défaut. Quant aux deux premiers Etats, à peine en parle-t-on encore. On éprouvera des difficultés insurmontables pour organiser la *Garde nationale* dont la création s'impose maintenant que la *Conférence électorale* oblige les Liégeois à se soumettre aux sentences de la Chambre impériale de Wetzlaer et à leur Prince :

(79) BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 79-83, Verviers, 1797.

(80) *Ibidem*, t. 2, p. 67-70.

(81) LIMBOURG P. de, *Lettres et mémoires...*, p. 184-186, Verviers, 1919. — C'est lors du passage à Paris à l'occasion de la Fête de la fédération que le *Club des amis de la liberté et de l'Egalité* s'affilia au *Club des Jacobins*; cfr. DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, t. 2, p. 286, Liège, 1872.

(82) 16 août 1790, BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 97-99, Verviers, 1797.

(83) Le 25 juin 1790, les Franchimontois avaient proposé déjà un « *pacte fédératif de toute la Nation liégeoise* ». Il est conclu entre les représentants des campagnes le 4 septembre 1794; BRIKHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 88-94; Verviers, 1797.

(84) HARSIN P., *La révolution liégeoise de 1789*, p. 118.

« Depuis qu'on travaille à la Garde nationale, le monde paraît se refroidir au lieu qu'il devrait seconder un si beau plan », écrit un informateur du parti réactionnaire. « Il s'est formé deux partis, annonce-t-il encore : l'un veut absolument qu'on accepte les propositions quelles qu'elles soient, l'autre qu'on les rejette, mais on m'assure que le premier est infiniment supérieur au second » ⁽⁸⁵⁾.

C'est cependant à la quasi-unanimité que les soixante sections, le Conseil général de la commune et les compagnies armées rejettent les propositions des électeurs que le roi de Prusse ne parvient plus à différer. Si au dire de Jolivet, « les citoyens paisibles et les commerçants réclament à grands cris la paix », de violentes manifestations témoignent à Liège de la volonté de briser avec le Prince et d'installer le Régent au Palais épiscopal. C'est en vain que les diplomates liégeois et prussienne s'emploient à de derniers efforts de conciliation. Les forces d'exécution se remettent en marche. Un dernier exploit de Ransonnet les arrête, début décembre, au Pont de Visé. L'armée autrichienne est déjà rentrée à Bruxelles. Les Etats Belgiques Unis ont vécu. La Chambre impériale décide, le 20 décembre 1790, d'adjoindre le Cercle de Bourgogne aux cercles chargés de l'exécution à Liège. Le général Bender peut marcher avec ses pandours. Depuis plusieurs semaines, les motions contradictoires se sont croisées et recroisées. Le Journal général de l'Europe dont le directeur Pierre Lebrun, d'abord pacifiste convaincu, n'a cessé depuis septembre de prôner la guerre à outrance ⁽⁸⁶⁾, projette le rattachement de la Principauté à la France. Le 16 décembre 1790, le Congrès franchimontois émet un vœu dans ce sens. La France, hélas, n'accueillera que des fugitifs. Le 9 janvier 1791, en effet, le conseil de la Cité vote la soumission. Depuis le 3 décembre, les Etats ont prié le Régent de veiller à sa sécurité. Il ne partira cependant que le 11 janvier, escorté par le régiment municipal et le corps des chasseurs. Avec les principaux chefs révolutionnaires, ils allaient préparer en France le retour, espéré du plus grand nombre.

Le 13 janvier 1791, le Congrès franchimontois se réunit une dernière fois à la Maison commune de Theux pour voter l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée... déclare pendant qu'elle est encore libre, d'adhérer comme elle adhère solennellement aux protestations tant du conseil municipal de la Cité de Liège que des autres corps constitutionnels de ce pays contre toute violence qui pourrait se faire à la liberté générale de la nation et individuelle de ses citoyens, contre toute usurpation des droits sacrés, imprescriptibles et inaliénables du Peuple Souverain, et surtout ceux de nommer lui-même ses députés et représentants pour exercer les pouvoirs suprêmes législatifs, judiciaires et exécutifs ; et elle déclare aussi d'autoriser éventuellement tous et chacun de ses membres

(85) DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté...*, t. 2, p. 266-289.

(86) Son ancien condisciple M. ROBESPIERRE justifiera son acte d'accusation en 1793 en assurant : « Lebrun a provoqué des guerres qu'il était incapable de soutenir ». VANDERSCHUREN B., o.c., p. 85 et sv.

et de chacune des municipalités de Franchimont qui seraient obligés de se retirer en lieu de sécurité, à s'y constituer en assemblée représentative de ce marquisat et à y exercer tous les pouvoirs y attachés... » ⁽⁸⁷⁾.

L'évêque peut rentrer. S'il a reconquis ses droits, il n'a pas pour autant reconquis les cœurs de ses sujets. Un de ses partisans les plus zélés, J. Ph. de Limbourg, rentré à Spa, le constate amèrement, le 28 avril 1791 :

« ... la liberté redevient ici libertinage et brigandage... le souffle venu de nos expatriés d'Eysden et d'ailleurs répand les mêmes principes de dégagement des dîmes, des waites-avoines, des cens seigneuriaux, des accenses, etc., et nombre de paysans en raisonnent dans les villages... Un de messieurs nos officiers mayençais, qui sont très attentifs et zélés pour l'ordre, a fait arrêter aujourd'hui un nommé Lambert Bonnier, dit le Ligué, sergent, pour avoir été prêcher à La Reid et à Thèux qu'on se maintienne, que Jean Joseph (Fyon) va revenir avec des troupes... De tels discours sont très propres à entretenir le peuple dans la soif de ses seuls intérêts, qui sont le droit favori de bien des gens. » ⁽⁸⁸⁾

Non, la Révolution n'est pas vaincue. Elle subsiste au cœur de la masse populaire qui réservera aux Français, ses messagers, un délirant accueil.

POUR CONCLURE

De tout ceci, il résulte à coup sûr que si la Révolution liégeoise fut une révolution progressiste, elle le doit avant toute chose à la prise de conscience de la masse laborieuse. Car cette révolution fut d'abord une révolution populaire, ensuite une révolution démocratique, une révolution pacifique enfin malgré son exaltation belliqueuse. Ces caractères furent définis et développés grâce à un nombre relativement restreint de personnages capables de percevoir et de formuler les aspirations populaires : Dethier au Franchimont, Fyon à Verviers, Ransonnet aux armées, Henkart à Liège. Personnages d'autant plus bizarres pour la majorité des intellectuels libéraux obsédés par le passé, qu'ils sont tournés résolument vers l'avenir et qu'à ces derniers qui souhaitent seulement rétablir l'ancestrale constitution de la *Paix de Fexhe*, ils déclarent sans ambage :

« L'arbre de l'oppression... repoussera toujours avec plus de force tant qu'on ne l'aura pas détruit jusqu'à la dernière racine ».

A aucun moment cependant, malgré la catastrophe finale qu'ils pressentent, ils ne cessent de marquer leur solidarité avec les factions moins avancées tout en montrant avec persistance la voie nouvelle à suivre. En installant, le 1^{er} décembre 1790, son *Tribunal supérieur*, le

⁽⁸⁷⁾ BRIXHE J.G., *Code du droit public...*, t. 2, p. 156-159, Verviers, 1797.

⁽⁸⁸⁾ LIMBOURG P. de, *Lettres et mémoires...*, p. 312-313, Verviers, 1919.

Congrès de Franchimont en souligne encore le caractère provisoire jusqu'à ce qu'une juridiction semblable soit commune, déclare-t-il « à tous les Peuples de l'Union liégeoise ». Ainsi l'échec de la Révolution s'explique par l'attachement des principaux agents de l'administration, de la diplomatie et de l'armée aux valeurs de l'Ancien Régime dans lesquelles ils ont été éduqués et dont ils restent imprégnés. Ils n'apparaissent quant à eux progressistes que dans la mesure où leurs revendications portaient sur le retour à un régime qui, au Moyen Age déjà, pouvait apparaître comme éminemment libéral aux petits marchands et aux artisans, mais dont les avantages avaient été escamotés par un prince despotique et borné. Quelques-uns comprirent, mais trop tard, comme Fabry. Le 21 juillet 1791, il écrit à son ami Lonhienne :

« Ils ont raison ceux qui disent que notre révolution a été trop hâtive. Je ne la voulais pas au moment où on l'a faite... L'exemple des Français échauffa nos têtes, on se hâta le 18 août, et je fus entraîné par le torrent ».

Nous ajouterons que celui-ci se brisa parce qu'il fut, lui, Fabry, et ses semblables, trop attachés à la légalité, incapables de le canaliser et d'en exploiter toutes les potentialités, faute d'une imagination vraiment révolutionnaire. A Liège aussi donc, l'aristocratie l'emportait finalement sur la démocratie. Dans son microcosme tourmenté, le Pays a servi de banc d'épreuve à maints principes développés ensuite par les révolutionnaires les plus avancés.

René VAN SANTBERGEN

INFORMATION PEDAGOGIQUE

L'HISTOIRE PAR L'ENQUETE ET LE DOCUMENT

UNE METHODE NOUVELLE. UN MATERIEL NOUVEAU ⁽¹⁾

Un groupe de professeurs de lettres et d'histoire appartenant à des types d'enseignement et à des établissements différents, mais tous responsables d'adolescents au niveau des enseignements secondaire ou technique, s'est constitué sous la direction de Louis PROMEYRAT, chargé de recherches d'une part à « la Source » ⁽²⁾, d'autre part à la Promotion Supérieure du Travail ⁽³⁾.

Soucieux de concilier l'esprit des méthodes actives que tous adoptent et celui de l'enseignement programmé qui en paraît le complément nécessaire avec la situation actuelle telle qu'elle résulte des programmes, des horaires, des examens et des conditions générales de travail encore très routinières, ils ont commencé à publier des ouvrages scolaires utilisés déjà par plusieurs centaines de professeurs à titre expérimental. Les observations et critiques de ces professeurs, placés en général dans des conditions très défavorables (programmes longs, horaires insuffisants, difficultés scolaires de tous ordres) ont permis la mise au point des premiers fascicules déjà imprimés tandis que la suite du programme est ronéotypée au fur et à mesure.

Essayés ainsi dans les conditions les plus difficiles et notamment avec le concours de professeurs « polyvalents », eux-mêmes en cours de formation, ces ouvrages ont passionné aussi bien des professeurs que des élèves jusque là très réticents. Tous déclarent aimer à présent l'histoire pour elle-même, bien qu'ils soient astreints à préparer des examens de type traditionnel.

(1) Les indications figurant entre parenthèses et composées de lettres et de chiffres renvoient aux fascicules actuellement disponibles préparés par Louis PROMEYRAT, professeur chargé de recherches, Butte de Rheims, 91-PALAISEAU. Chaque chapitre de ces fascicules comporte des difficultés graduées dont ces mentions fournissent la clé. Nous avons tenu à les maintenir dans le texte pour aider les lecteurs qui voudraient se procurer les fascicules en question. (Les exemples donnés seront empruntés aux deux premiers fascicules portant sur « Les Origines » et « l'histoire de l'Antiquité : Orient, Grèce, Rome ».)

(2) Ecole nouvelle expérimentale à Bellevue-Meudon (Haute-Seine).

(3) Education Nationale. Enseignement Technique Supérieur.

I. L'esprit de la méthode : présence de l'histoire.

Les auteurs des fascicules les ont complétés par des fiches pédagogiques à l'usage des professeurs. Ils tiennent à souligner que, loin de se réduire à l'utilisation de ce matériel, la méthode doit pouvoir s'appliquer aux manuels tels qu'ils existent ainsi qu'aux documents — textes ou illustrations — publiés par les éditeurs, aux apports personnels (photos, cartes postales), aux diapositives, etc.

La fabrication du matériel permet de soulager très sérieusement le professeur dans ses tâches de préparation, d'exécution et de correction. Mais l'essentiel en est l'*esprit* que nous allons d'abord définir.

Beaucoup d'élèves — et certains professeurs ! — ont l'impression de ne pas aimer l'histoire parce qu'elle ajoute à un grand nombre de disciplines une étude apparemment inutile du fait qu'elle est tournée vers le passé. Or, la jeunesse regarde l'avenir et se pique de viser uniquement ce qui lui est utile, voire indispensable.

Le professeur doit donc non seulement affirmer, mais surtout *démontrer* :

- que l'enseignement de l'histoire est tourné vers l'avenir ;
- qu'il est aussi utile qu'un autre.

a) une telle étude du passé est tournée vers l'avenir, car elle nous montre :

— que *certaines* situations se répètent (4-1-C, 13-2-C) et se reproduisent sous nos yeux (5-3-B, 8-2-A) ;

— que *dans la plupart des cas*, l'avenir *prolonge le passé* sans le répéter (1-3-B, 9-3-A). Mais la connaissance de l'un permet d'accéder à la prévision de l'autre.

Si le professeur ne trouve pas dans l'actualité les exemples frappants que les programmes et les ouvrages ne peuvent pas prévoir (guerre d'Israël), certaines questions posées après les textes, les introductions à certains chapitres des fascicules (VIII, IX) le mettront sur la voie. Le choix même des textes présentés comme documents contribue à montrer aux élèves la permanence de certains problèmes qui les touchent (5-4-C, 8-2-A).

b) L'histoire est *utile* aussi, car elle nous présente avec un recul nécessaire, les principaux aspects des relations entre les hommes, entre les groupes. Elle permet aux élèves et aux professeurs de réfléchir aux problèmes sociaux. Elle est la base indispensable de l'*instruction civique*.

c) L'histoire est *passionnante*, car elle nous propose des problèmes à résoudre (9-2-C), soit par simple curiosité, soit parce que nous savons que nous aurons à les résoudre dans la vie courante (3-2-C, 1-4-C).

Dans la leçon d'introduction du premier fascicule et dans un certain nombre d'exercices, l'élève se trouve placé dans la situation de l'enquêteur du ROMAN POLICIER (0-4-B, 0-2-A, 0-3-A ; 3-3-B, 2-2-C ; 1-1-B). N'est-ce pas le principe même d'Hérodote, père de l'histoire, qui a choisi ce nom parce qu'en grec il signifie ENQUETE ?

En fait, les pédagogues avertis savent que l'adolescent n'a cure de ce qui est utile. Ce mot n'a d'ailleurs pas pour lui le même sens que pour l'adulte. C'est par une attitude de pudeur ou d'opposition qu'il se réfugie derrière cette *façade* d'utilitarisme. L'expérience a prouvé que, dès que l'élève est piqué au jeu, il ne cherche plus à savoir à quoi sert ce qu'il fait, dès l'instant qu'il est intéressé.

II. Le choix des exercices.

A) Les pédagogues qui ont le courage de sortir des ornières des manuels classiques, proposent de leur substituer l'étude des DOCUMENTS authentiques. Ce principe satisfaisant pour l'esprit se heurte dans la pratique à de nombreuses difficultés :

— Le document, s'il est vraiment authentique, risque d'être indéchiffrable à cause de la langue, de la graphie (0-4-B, 2-2-C) ou même de son contenu (8-3-B). Il faut lui faire subir une adaptation par la traduction et les coupures. La motivation pédagogique doit l'emporter sur le scrupule du linguiste ou même de l'historien proprement dit : la « vérité » n'a pas de valeur formatrice si elle est imperméable. Au risque de choquer, les auteurs des fascicules abandonnent toute référence à une traduction intégrale par souci paradoxal de *vérité*.

— Le document, même clair, risque de ne pas susciter l'intérêt. Il faut donc le faire précéder d'une introduction qui le situe et le mette en valeur (5-4-B) ; il est suivi de *questions* ou de *suggestions* pour l'exploiter (2-3-A, 2-4-A) : renvoi à une carte, confrontation à d'autres textes, enquête pour savoir ce qui subsiste du fait décrit, etc.

B) Les CARTES présentées sont toujours associées à des textes ou à d'autres exercices. Selon les cas, il faut :

— les *déchiffrer* : elles sont suivies d'un questionnaire (4-1-B, 9-1-A) et colorées sommairement de façon conventionnelle (5-1-A) ;

— les *observer* pour compléter un texte (1-2-B) ou, en général, un TABLEAU chronologique (voir F) ;

— les *compléter* en y ajoutant des *villes* ou *régions* (3-1-A) citées dans les textes ; en reconstituant un nom connu à partir de son initiale ; les colorier (6-1-A en prenant 5-1-A comme modèle, etc.) ;

— les *superposer* par la pensée lorsque l'une représente l'agrandissement d'une autre (3-1-B).

Les différents exercices sont en général combinés. Des opérations analogues sont prévues pour les DESSINS et SCHEMAS préférés aux photos : galeries de mines, types d'écriture... (cf 5-5-B, 8-3-C).

C) Des renseignements *de seconde main* sont regroupés lorsque la méthode inductive devient trop difficile ou lorsqu'elle exigerait trop de place ou un temps hors de proportion avec les horaires. On leur donne alors un aspect narratif. Le type privilégié en est la BIOGRAPHIE d'un « héros » : elle dégage d'une part les aspects qui peuvent intéresser le lecteur à l'homme, d'autre part son action dans les événements auxquels il a été mêlé, qui permet souvent de mieux comprendre ces événements mêmes.

Entre des dizaines de « vies » possibles, le choix des auteurs a été le résultat de minutieuses recherches. Exemple : pour la Grèce, Alexandre le Grand (on explore avec lui l'Orient au IV^e siècle) ; pour Rome : Caton l'Ancien et Scipion l'Africain (on suit à travers la carrière du premier le *cursus honorum* et on voit s'opposer dans le duel des deux hommes les deux mentalités à l'apogée de Rome) ; pour les luttes coloniales au XVIII^e siècle : George Washington (colon anglais, aristocrate, officier dans la lutte contre les Canadiens Français, puis Insurgent et promoteur de la Constitution des USA).

D) Lorsqu'il est possible pour l'élève de saisir une analogie de situation entre le passé et le présent, on lui propose directement un QUESTIONNAIRE de réflexion généralement appuyé sur des exercices voisins (4-2-C).

E) Faute de mieux et pour achever le tour d'horizon d'un chapitre important, on propose une QUESTION DE COURS REDIGEE, c'est-à-dire une page de chapitre traditionnel mais très fortement structurée pour habituer les élèves aux *synthèses* et leur présenter ainsi un modèle de devoir en vue de l'examen. Tout au long du programme, les différents types de sujets et de plans possibles sont abordés (1-3-B, 3-4-C ; 5-5-A, 7-1-A, 10-5-C, 11-2-C...). Ainsi, la formule du manuel avec son utilité (regrettable) en vue du « bachotage », est tout de même préservée et, en quelque sorte, valorisée par sa rareté !

F) Les DATES importantes sont présentées (souvent arrondies) sur des TABLEAUX chronologiques qui servent de *support* aux autres exercices (ceux-ci pouvant comporter des dates plus précises). Ainsi, des confrontations permettront de mesurer le temps écoulé. Quelques exercices systématiques de synthèse sur les tableaux eux-mêmes (3-2-B, 2-1-B) peuvent être proposés.

En procédant à ces diverses « manipulations », l'élève est amené à remarquer et finalement à retenir par imprégnation les dates importantes comme mesure du temps écoulé et moyen de rapprocher divers événements qui n'ont de sens que mis en ordre les uns par rapport aux autres. Si l'on va jusqu'à autoriser l'élève à employer au lieu de ces dates — qui lui ont laissé un mauvais souvenir de l'école primaire — des périphrases telles que : « X années avant ou après tel autre événement », il en viendra bientôt à employer la date elle-même, en vertu... de la loi du moindre effort !

III. L'organisation du travail.

A) On voit tout de suite l'ampleur de la préparation que le professeur aurait à s'imposer s'il adoptait la méthode tout en fabriquant lui-même le matériel :

- chercher les DOCUMENTS, les faire photocopier, les assortir de QUESTIONS selon une progression... Il pourrait d'ailleurs utiliser les « Lectures » des manuels classiques à condition de bien les choisir. A l'origine de leur travail, les auteurs des fascicules sont partis de celles-ci, mais ils en ont modifié très sensiblement le contenu et, en se reportant aux originaux, ils ont parfois rectifié des erreurs commises par des éditions qui passent pour sérieuses !

- faire reproduire des CARTES ou ILLUSTRATIONS, ce qui suppose une sélection dans les manuels et atlas ou la constitution de collections personnelles ;

- choisir pour les faire examiner en classe les structures et le contenu de certaines pages de MANUEL bien rédigées... ;

- constituer des CHRONOLOGIES ou trouver la place des dates à faire relever, etc.

B) Les fascicules, encore très imparfaits et insuffisamment illustrés (pour des raisons de prix de revient), recherchent un équilibre entre les chapitres et les types d'exercices. Ils veulent aussi aider le professeur à trouver, selon son rythme propre, un autre équilibre entre la préparation, l'exécution et la vérification de la leçon :

- des QUESTIONNAIRES de préparation ou certains RENVOIS aux chapitres antérieurs ouvrent un chapitre nouveau (plus souvent dans les fiches pédagogiques que dans les fascicules) pour faire sentir aux élèves la continuité d'un programme (5-1-B).

Ce rôle de préparation et de récapitulation peut être assuré par un texte qui fait le lien (8-1-A, 12-1-A) ou un tableau (9-1-C) ou une carte (3-1-B), etc.

- la classe peut se diviser en « tranches » de 20 minutes, comprenant chacune deux phases : la première est consacrée à un exercice individualisé : sur un texte donné, les élèves répondront au plus grand nombre de questions possible, au minimum les deux premières, tandis que les plus forts iront jusqu'à la quatrième (3-2-C).

Puis une seconde phase permettra la mise en commun des réponses et l'on pourra, à partir des meilleures, faire rédiger un résumé.

- ayant sélectionné les exercices qu'il peut demander en classe, le professeur n'a plus qu'à répartir les autres en lectures (ou exercices) préliminaires, en lectures (ou exercices) supplémentaires. Il peut demander la réponse écrite ou orale à certaines questions précises pour la fois suivante. Il peut utiliser comme *contrôle* certains exercices ou certaines questions, ou des cartes muettes à remplir, etc.

C) Pour faciliter ce choix que *seul le professeur peut déterminer*, connaissant les capacités de ses élèves, mais pour lui permettre de

sélectionner un minimum nécessaire — si toutefois cette expression peut avoir un sens ! — les exercices ont été codés, comme on a pu le voir dans les exemples donnés. Sur un aspect donné d'un chapitre, on propose en général 3 exercices de plus en plus difficiles et facultatifs. Ainsi, le premier numéro représente toujours celui du chapitre : 9 = la Gaule ; le deuxième celui d'un aspect : 1 = le sol ; A, B, C désignent les divers exercices sur cet aspect. L'étude de C peut être considérée comme facultative ou à différer pendant quelque temps.

Habitué à ce code, les élèves peuvent même se dispenser de revenir à l'exercice antérieur lors d'un renvoi, s'ils ont remarqué qu'un certain ordre logique (tout de même variable) est suivi dans chaque chapitre. On commence toute étude d'une région nouvelle par le sol et les habitants (donc « 1 » ou « 2 »), mais jamais par les échanges ou la religion. Le renvoi à un élément « C » attire l'attention sur sa difficulté relative. En principe, on ne renvoie à un exercice de niveau C que dans un exercice de même niveau. Dans le cas contraire, on appelle ainsi l'attention du professeur et des élèves sur la nécessité de revenir en arrière pour aborder avec de nouvelles forces un aspect jusque là différé. Ex. : 13-3-B sur la loi salique renvoie à 3-2-C sur le code d'Ham-mourabi, etc.

IV. Place de la méthode dans la pédagogie contemporaine.

On aura mesuré chemin faisant la part d'audace et celle de prudence qui ont été dosées dans une entreprise qui, répétons-le, vit et progresse expérimentalement. Il convient de rappeler en terminant comment elle participe des deux grands courants qui, loin de s'opposer, se complètent et rénovent sans la bouleverser nécessairement la pédagogie traditionnelle :

A) Il s'agit d'une méthode ACTIVE dans la mesure où les *intérêts* de l'adolescent sont pris comme base des problèmes étudiés ;

— le travail peut être *individualisé* (ici, l'initiative du professeur est irremplaçable) ;

— des sujets de *devoirs personnels* ou d'*exposés* sont souvent suggérés (5-4-C 3^e) ou apparaissent même comme la base de certains chapitres (X et XI sur l'histoire économique et sociale). Les enquêtes de départ (Chapitre O sur les méthodes) comportent des réponses absolument différentes selon les élèves.

B) Il s'agit d'une méthode PROGRAMMEE parce que les difficultés sont décomposées et les étapes soigneusement calculées (4-4-B). Les RENVOIS ne se bornent pas à rafraîchir les souvenirs, mais poussent à des démarches d'association et de progression bien définies.

Rappelons enfin que la *validation* de la méthode est assurée par le contact constant entre les auteurs et les professeurs qui utilisent les fascicules, ce qui rend actuellement impossible le passage à l'édition de type classique.

Louis PROMEYRAT.

LEÇONS TYPES.

UNE REFORME RELIGIEUSE DE JOSEPH II ET SES CONSEQUENCES.

CLASSE DE 2^e MOYENNE.

I. Choix du sujet.

La leçon vise un double but :

- expliquer la géographie urbaine du quartier sis entre le Vieux Marché-aux-Grains, le Nouveau Marché-aux-Grains et la rue de Flandre, à Bruxelles, et, éclairer les élèves, sur l'origine de leur école.
- rechercher les raisons d'une réforme religieuse que l'étude du contexte économique et social permet de mieux appréhender et de replacer dans son optique humanitaire et philosophique.

II. Bibliographie.

1) Grandes collections.

- Clio (Paris - P.U.F.), *Le XVIII^e siècle* — Première partie : *La France et le Monde de 1715 à 1789*, par E. PRECLIN et V.L. TAPIE.
- Histoire Générale des Civilisations, *Le XVIII^e siècle*, par R. MOUSNIER et F. LABROUSSE, Paris, P.U.F., 1953.
- Nouvelle Clio, *L'Histoire et ses Problèmes*, n° 36 : *Les Révolutions*, par J. GODECHOT, Paris, P.U.F., 1963.

2) Ouvrages spéciaux.

- BONENFANT P., *Le Problème du Paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934.
- FEJTŐ F., *Un Habsbourg révolutionnaire. Joseph II, portrait d'un despote éclairé*, Plon, Paris, 1953.
- GODDING Ph., *Les Origines du Couvent des Dames-Blanches de Jéricho à Bruxelles*, dans *Cahiers Bruxellois*, 1958, III.
- HUBERT E., *Le Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*. (1781)
- HYMANS L., *Bruxelles à travers les âges*, Bruxelles, 1882.
- PADOVER S.K., *Joseph II, l'Empereur révolutionnaire (1741-1790)*, Paris, Payot, 1935.
- PIRENNE H., *Histoire de Belgique*, t V, Bruxelles, 1926
- TASSIER S., *Les Démocrates belges de 1789*, Bruxelles, 1930.
- VERNIERS L., *Un millénaire d'Histoire de Bruxelles, des origines à 1830*, Bruxelles, De Boeck, 1965.

3) Sources d'Archives.

- Archives générales du Royaume : Comité de la Caisse de religion, portefeuilles 190, 373 et 374.
- Archives de la Ville de Bruxelles, liasse 386, Lettre du Magistrat au Gouvernement demandant l'autorisation de vendre les terrains du Couvent supprimé de Jéricho pour y construire un nouveau marché-aux-grains.
- A. G. R., Archives ecclésiastiques du Brabant, liasse 13026 K, cahier des charges et conditions de vente des terrains.
- A. V. B., liasse 386, Règlement concernant la police sur le Marché-au-Grains.

III. Matériel didactique.

Documents audio-visuels :

- 1) *Textes* (voir annexes I - II).
- 2) *Diapositives* : a. Marie-Thérèse,
b. Joseph II,
c. La Place Royale, à Bruxelles,
d. La Place des Martyrs, à Bruxelles,
e. Le Plan Frick (1711), de Bruxelles,
f. Le Couvent des Dames Blanches de Jéricho, à Bruxelles.
- 3) *Carte murale* : L'Europe en 1713 et les Pays-Bas autrichiens.
- 4) *Carte reproduisant la Place actuelle du Nouveau Marché-aux-Grains* (même échelle que la dia. f. permettant donc la superposition).
- 5) *Tableau statistique et diagramme* (voir annexe III).

IV. Déroulement de la leçon.

- 1) *Rappel d'une excursion* effectuée dans le quartier de l'école.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS :

- contraste entre les façades de l'Ancien et du Nouveau Marché-aux-Grains (étendue, régularité, façades des maisons, rues avoisinantes).
- l'Ecole Normale E. De MOT occupe un hôtel de maître du XVIII^e siècle coossu et élégant (style Louis XVI — large entrée cochère — bel étage aux grandes baies symétriques — balcon — fronton — girouette dorée).
- similitude entre ce bâtiment et plusieurs autres de la place, permettant de supposer l'existence d'un ensemble architectural, inégalement conservé).

- 2) *Projection diapos* : plan FRICX 1711
couvent des Dames Blanches de Jéricho.

COMMENTAIRES : au XVIII^e s. le quartier s'étendant entre l'Ancien Marché-aux-Grains et la rue de Flandre n'était pas urbanisé. Il appartenait au riche couvent des Dames Blanches de Jéricho :

- possessions étendues (à Bruxelles : 13 Ha de terrain et 21 maisons louées ; en Brabant : bois - champs - prairies - vergers - étangs loués) ;

- communauté : 42 personnes (25 religieuses — 4 sœurs converses — 3 novices) ;
- Ordre contemplatif (méditation - prière).

REMARQUE : le cas n'est pas isolé : il y a 33 couvents à Bruxelles à l'époque (dont 20 de femmes). Ils occupent une partie étendue du sol urbain.

On en localisera quelques-uns sur le plan projeté.

3) *Dias* : Marie-Thérèse ; Joseph II.

Carte murale ; lecture d'extraits de la Correspondance de Joseph II.

RAPPEL : situation politique des Pays-Bas au milieu du XVIII^e s. possessions de la Maison de Habsbourg.

PERSONNALITE DE JOSEPH II :

- prince cultivé, simple, méprise étiquette et faste (sources de dépenses jugées excessives) d'où mécontente noblesse et peuple.
- passionné par les affaires de l'Etat (rappel Louis XIV)
(lecture A - B).
- méfiant, veut se rendre compte par lui-même des problèmes de son peuple et veut les résoudre sans consulter les corps constitués, d'où mécontente privilégiés.
(lecture C).
- soucieux de justice (rappel esprit philosophique)
voudrait soulager son peuple
se défie de la noblesse (paresseuse, frivole)
du clergé (intolérant).

4) *Analyse texte 1* :

Décision prise ? Utilisation des revenus ainsi obtenus ? Pourquoi cette mesure ?

5) *Statistique de la population bruxelloise en 1783* :

Diagramme (voir annexe).

COMMENTAIRES — Etude de la situation sociale :

- richesse est très inéquitablement répartie ;
- plus de la moitié de la population devrait être aidée.

REMARQUE : l'abandon des enfants atteste la misère :

671 en 1771 ;
2.570 en 1785.

6) *Analyse texte 2* :

COMMENTAIRES : ville surpeuplée (57.000 habitants en 1755
74.000 habitants en 1783) ;

- équipement hospitalier insuffisant ;
- assistance insuffisante, d'où réformes sociales souhaitables.

7) *Analyse texte 3* :

JOSEPH II A-T-IL VOULU PRATIQUER UNE POLITIQUE ANTI-RELIGIEUSE ?

NON, sur le plan des principes (empereur catholique, mais tolérant).
OUI, sur le plan pratique : esprit philosophique et éclairé, il s'inquiète du bien-être matériel de ses sujets ; il estime que les ordres contemplatifs mènent une vie « parfaitement inutile à la religion, à l'Etat et au prochain ». Il prétend donc utiliser à meilleur escient l'argent gelé de l'Eglise.

REMARQUE : L'Eglise possède les 3/8 des terres en Autriche ;
1/7 des terres en Bohême ;
1/4 des terres en Hongrie.

CONCLUSION : Cette réforme porte atteinte au droit de propriété au nom de la raison et de la justice.

8) *Reprise du texte 1 et analyse du texte 4 :*

ROLE SOCIAL DU PRINCE :

- création d'une Caisse de Religion (capital : 60 millions) ;
- utilisation : pensions versées aux religieux et religieuses des couvents sécularisés ;
création de cures,
d'écoles, hôpitaux, asiles, prisons...

(lecture D — cf. PADOVER)

9) *Dia : couvent de Jéricho, projetée sur la carte murale représentant le quartier actuel du Nouveau Marché-aux-Grains.*

La superposition montrera l'utilisation ultérieure des terres du couvent.

L'URBANISATION DU QUARTIER :

- création d'un Nouveau Marché-aux-Grains, plus vaste et mieux adapté aux besoins d'une population en expansion ; Marché ouvert au public en 1790 ;
- 4 voies d'accès seront percées ultérieurement, qui ouvriront largement la place aux marchands et aux promeneurs ;
- 46 hôtels de maîtres la borderont ; leur construction devra respecter certaines normes (hauteur, matériaux, bornes, trottoirs). L'ensemble se référera le plus fidèlement possible à la Place Royale récemment aménagée (cf. dia. état actuel).

CONCLUSION :

- Joseph II, empereur philosophe et révolutionnaire, mais trop autoritaire ;
- progressiste maladroit, incompris (cf. Epitaphe — voir annexe) ;
- suscitera partout dans ses Etats critiques, opposition, d'où contre-révolution.

V. Résumé au tableau noir.

- 1° *L'Edit de 1783* supprime les couvents des Ordres contemplatifs (700 dans l'Empire ; 163 dans les Pays-Bas, dont celui des Dames Blanches de Jéricho).

2° *Une Caisse de Religion* servira à créer des établissements utiles à la religion (paroisses) et à l'humanité (écoles, hôpitaux, asiles...)

3° *Aménagement de notre quartier :*

Nouveau Marché-aux-Grains : place spacieuse, nécessaire au ravitaillement de la population en expansion.

Quatre voies d'accès (communications facilitées).

Construction de divers hôtels de maître (dont le bâtiment de notre école) d'où bel ensemble architectural, dont subsistent quelques vestiges.

CONCLUSION : Joseph II, empereur philosophe et révolutionnaire ; réformes, souvent utiles, susciteront l'opposition, d'où la contre-révolution de 1789.

VI. Vocabulaire.

- *un édit* : loi, décision prise par un souverain et publiée par lui ;
- *un ordre contemplatif* : un ordre dont les membres s'adonnent exclusivement à la méditation, à la prière ;
- *séculariser* : réintégrer dans le domaine public des propriétés détenues par l'administration ecclésiastique.

VII. Questions de revision et d'examen (sur la base de documents).

- 1 — Joseph II a-t-il voulu mener une politique anti-religieuse ? Justifiez votre réponse à l'aide d'arguments précis.
- 2 — Que savez-vous de l'organisation des hôpitaux avant les réformes de Joseph II ?
- 3 — De quel document l'Edit de tolérance de 1781 pourrait-il être rapproché ? (Pays ? Roi ? Date ?)

VIII. Coordination.

Dessin : croquis ou relevé de la façade de l'école.

Etude du milieu : destination de quelques anciens couvents bruxellois (enquêtes locales).

France ONCLINCX-GEERINCK.

ANNEXE I : TEXTES STENCILS REMIS AUX ELEVES.

1) Edit Impérial du 17 mars 1783.

« ... Nous avons jugé qu'il était convenable d'employer une partie des revenus des biens du clergé à un usage plus utile et plus intéressant. Nous avons donc résolu de supprimer, dans tous nos royaumes et terres de notre obéissance, différents couvents de l'un et l'autre sexe et d'en destiner les revenus à l'augmentation du nombre des prêtres et à d'autres établissements pieux également avantageux à la religion et à l'humanité... »

(Ordonnances des Pays-Bas.)

*
**

2) Rapport du Magistrat (ou administr. communale de Bruxelles) 1776.

« ... à l'hôpital St-Jean, il n'y a, en tout, que 77 lits, nombre peu suffisant pour une ville aussi peuplée que la nôtre... Avec quelle douleur ne voit-on pas deux malheureux dans le même lit — et parfois même un troisième — attaqués tous de maux différents, également épidémiques et contagieux... La plupart des gens du peuple préfèrent périr sur leur paille, plutôt que d'aller chercher dans un hôpital aussi mauvais que malsain des maux plus redoutables, cent fois, que ceux dont ils sont affligés... »

*
**

3) *« ... quoique l'Empereur soit dans la ferme intention de protéger et de soutenir invariablement notre sainte religion catholique...*

... S. M. a décidé d'accorder à tous ses sujets, juifs aussi bien que protestants, la liberté de leur culte... »

Edit de Tolérance... (1781)

*
**

4) Instructions pour les commissaires inspecteurs. (1784)

Il faudra noter

- si la population est active ou paresseuse, à son aise ou pauvre, et pourquoi ;*
- si les édits de tolérance sont observés ;*
- si on s'occupe des orphelins, des enfants trouvés et des enfants abandonnés ;*
- si on a fait quelque chose pour les enfants aveugles, sourds, estropiés, de façon à les rendre capables de gagner leur vie ;*
- quel est l'état des écoles ;*
- si on a besoin de plus d'hôpitaux et de prisons.*

ANNEXE II : EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE JOSEPH II.

Lecture A.

« L'amour de la patrie, le bien-être de la monarchie, voilà, en vérité, cher frère, la seule passion que je ressens et qui me ferait tout entreprendre... Rien ne me paraît petit, ni vétille dans cette importante matière, chaque partie m'intéresse également. »

Lecture B.

« Le travail à faire s'augmente tous les jours, mais rien n'est fait ; je travaille quotidiennement jusqu'à 5 et 6 heures du soir, excepté pendant un quart d'heure pendant lequel je dîne seul, et il me semble que je ne viens à bout de rien. »

Lecture C (Lettre de Léopold, Grand-Duc de Toscane, à son frère Joseph II).

« Ton grand dessein de simplifier, clarifier, unifier l'administration est admirable, mais l'œuvre que tu as entreprise est une des plus difficiles et décevantes qui soient, parce que tu trouveras un nombre infini d'obstacles parmi les employés qui, accoutumés à l'ancien régime, n'aiment pas les innovations. »

Lecture D (cf. PADOVER - op. cit. pp. 184-185).

« Une partie de l'argent du Fonds Religieux fut excellemment employée. L'empereur l'utilisa pour établir à Vienne un hôpital général, une maternité, un asile d'enfants trouvés, une académie médico-chirurgicale et une institution de sourds-muets. Ce fut alors que Vienne commença à devenir le centre du monde médical. »

Epitaphe que Joseph II se composa :

« Ici repose un prince dont les intentions ont été pures, mais qui eut le malheur de voir échouer tous ses projets. »

ANNEXE III : POPULATION BRUXELLOISE EN 1783.

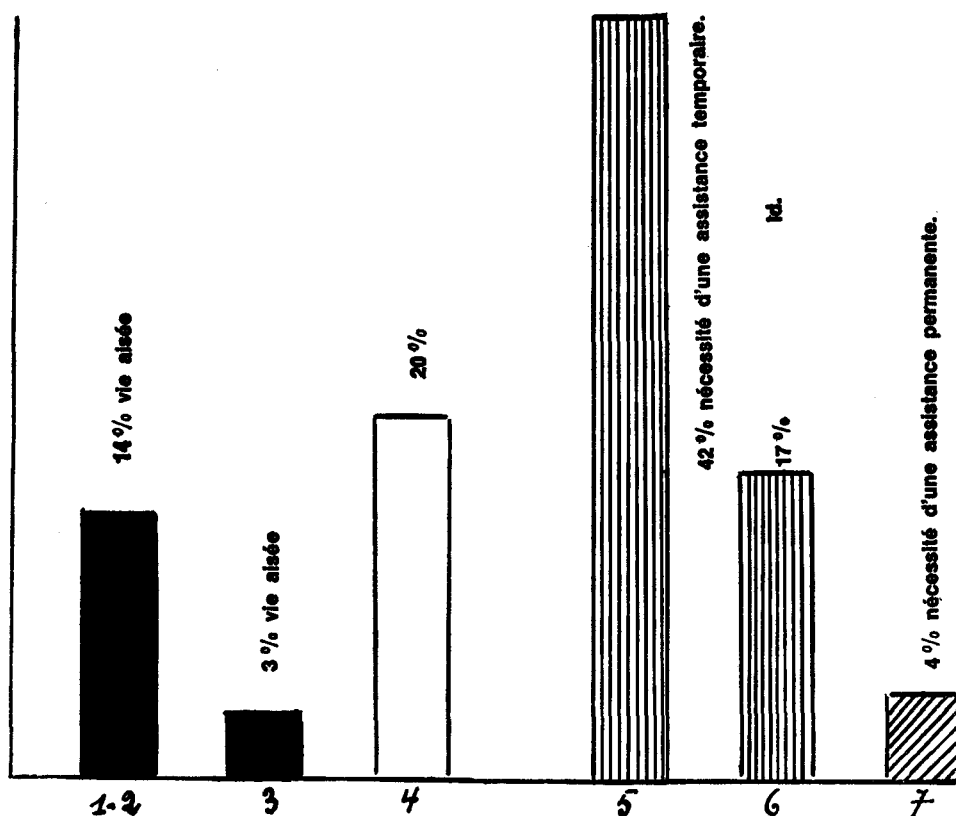
TOTAL : 74.427.

TOTAL des adultes : 52.328.

I. REPARTITION :

1 — Noblesse	7.059
2 — Bourgeoisie riche	7.059
3 — Clergé	1.587
4 — Marchands et artisans	9.883
5 — Ouvriers	20.908
6 — Domestiques	8.443
7 — Mendiants	1.974
8 — Soldats, personnes de passage	2.474

II. DIAGRAMME (à réaliser par les élèves) :



UN PROBLEME SOCIO-ECONOMIQUE.

LA FEMME AU TRAVAIL.

UN ASPECT DE LA CONDITION FEMININE DANS LA SOCIETE OCCIDENTALE CONTEMPORAINE.

CLASSE DE PREMIERE.

Une leçon de deux heures.

I. Choix du sujet.

La condition féminine fait actuellement l'objet de nombreuses études.

La presse quotidienne et hebdomadaire, la radiodiffusion et la télévision s'en préoccupent.

Les pouvoirs publics et les instances internationales légifèrent ; des organismes privés prennent position.

C'est pourquoi il convient que l'*ECOLE* joue en ce domaine son rôle de formateur à partir d'une information scientifique.

Il faut que les *jeunes filles*, directement concernées, prennent conscience du problème, y trouvent matière à réflexion, à discussion, puis se forment une opinion.

Il faut pourtant souligner que les *jeunes gens* ne peuvent ignorer un problème qui les concerne, eux aussi, bien plus qu'on ne l'imagine.

Le problème est vaste et à l'échelle mondiale.

Aussi n'est-il pas possible de l'envisager partout et sous toutes ses faces.

Celui de la *FEMME AU TRAVAIL* nous a semblé le plus crucial : il sera étudié dans notre cadre géographique : l'Europe occidentale.

Mais le lecteur trouvera, en annexe, une sorte de « *Table des matières* » dont les divers points, approfondis, permettraient de se faire une vue assez complète de la « *condition féminine dans le monde d'aujourd'hui*. »

II. Bibliographie.

Elle est limitée aux ouvrages et journaux récents employés pour l'élaboration de la présente leçon ou soumis aux élèves.

A. TEXTES ET DOCUMENTS.

- *Conférence internationale du travail*, Rapport VI, 2, *Le travail des femmes dans un monde en évolution*, Genève, B.I.T., 1963-1964
- *Congrès statutaire, Commission du travail des femmes*, Liège, Huy, Waremmes, F.G.T.B., 1965.
- *La France contemporaine, Textes et documents*, Collection U., Paris, A. Colin, 1965.
- *L'Education et l'enseignement des filles*, Bruxelles, Ministère de l'éducation nationale et de la culture, 1966.
- *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, Liège, Fondation A. Renard, mars 1967.

B. TRAVAUX GENERAUX.

- CROUZET Maurice, *L'époque contemporaine, A la recherche d'une civilisation nouvelle*, coll. « Histoire générale des civilisations », T. VII, Paris, P.U.F., 1957.
- TOURAINE Alain, *La civilisation industrielle de 1914 à nos jours*, coll. « Histoire générale du travail », T. IV, Paris, Nouvelle librairie de France, 1961.

C. TRAVAUX SPECIALISES.

- BURNIAUX Jeanne, *L'éducation des filles*, Paris, « Pour mieux vivre », Ed. Universitaires, 1965.
- CHOMBART DE LAUWE, *Images de la femme dans la société*, Paris, Les Editions ouvrières, 1964.
- DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, 2 vol., Paris, Gallimard, 109^e éd., 1949.
- DE VISSCHER, *Attitudes antiféministes et milieux intellectuels*, Université de Louvain, Institut de recherches économiques et sociales, 1956.
- FRIEDMAN Betty, *La femme mystifiée*, 2 Vol., Genève, Gonthier, 1964.
- GENNARI Geneviève, *Le dossier de la femme*, Paris, Perrin, 1965.
- GREGOIRE Mérie, *Le métier de femme*, Paris, Plon, 1965.
- GUBBELS Robert, *La citoyenneté économique de la femme*, Bruxelles, U.L.B., Institut de Sociologie, 1966.
- GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, Bruxelles, Ed. C.E.R.S.E., 1966.
- GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, Coll. « Marabout Service », N° 63, Bruxelles, Ed. Gérard et Co, 1967.
- GUILBERT Madeleine et ISAMBERT-JAMATI Viviane, *Travail féminin et travail à domicile*, Paris, C.N.R.S., 1956.
- HAVEL J.-E., *La condition de la femme*, Paris, A. Colin, 1966.
- JUVIGNY Pierre, *Contre les discriminations. Pour l'égalité devant l'éducation*, Paris, Liège, Unesco, 1963.

- KLEIN Viola, *L'emploi des femmes*, Paris, Organisation de coopération et de développement, 1965.
- *La femme à la recherche d'elle-même*, La Palatine, Paris-Genève, 1966.
- *La femme dans la société d'aujourd'hui*, Charleroi, I.P.S.S.A., 1967.
- *La femme et la société contemporaine*, Coll. « Semaines sociales wallonnes », Bruxelles, Les éditions vie ouvrière, 1967.
- *Les droits de la femme au travail*, Bruxelles, F.G.T.B., 1966.
- MICHEL Andrée et TEXIER Geneviève, *La condition de la Française d'aujourd'hui* 2 Vol., Paris, Gonthier, 1964.
- *Open Door International, Rapport du XII^e Congrès*, 1-4 juillet 1963, Bruxelles, 1963.
- SARTIN P., *La promotion des femmes*, Paris, Hachette, 1964.
- SULLEROT Evelyne, *Demain les femmes, Inventaire de l'avenir*, Paris, Laffont-Gauthier, 1965.

D. JOURNAUX.

- CLIO XX^e. N° 5 — *Les Droits de l'Homme*, Bruxelles, Ed. Esseo.
- N° 22 — *La Condition féminine*, Bruxelles, Ed. Esseo.
- LE MONDE, choix d'articles, 1966 et 1967.
- LE NOUVEL OBSERVATEUR, Rubrique : *La condition féminine*, N° : 115, 116, 118, 127, 128, 132, 136, 142, 156, 157, 158, Paris, 1967.

III. Matériel didactique.

A. AFFICHETTE, éditée par le Comité d'action :

A Travail égal, Salaire égal.

B. CARTES.

Planisphère.

L'Europe actuelle.

C. DIAPOSITIVES, dans l'ordre d'utilisation.

1. et 2. La grève féminine de la F.N., 1966, exécutées d'après :
GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, pp. 8 et 21.
3. La grève féminine de la F.N., 1966, exécutée d'après :
Fiche technique de la semaine de la pensée marxiste, N° 141, Bruxelles, C.E.P.,
Février 1967.
4. Amour et sollicitude paternelle.
5. Quarante-cinq milliards d'heures perdues (couverture de l'ouvrage de DAYRE Jean).
6. Retraite prudente (caricature), exécutée d'après :
GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 132 et 161.

D. DOCUMENTS TEXTUELS ET MUSICAUX, dans l'ordre d'utilisation.

enregistrés : E.
lus : L.

1. de BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, T. 1, pp. 14-15.
2. de BEAUVOIR Simone, *op. cit.*, p. 9. Citation de Pythagore.

L.

L.

3. *La femme à la recherche d'elle-même*, p. 36, MOISONNIER, M., *Les femmes et le mouvement ouvrier lyonnais au XIX^e s.*, Citation de Marx. L.
4. GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 10, Art. 119 du Traité de Rome. E.
5. GUBBELS Robert, *op. cit.*, p. 10. Résolution du 30 décembre 1961. E.
6. *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, p. 44. E.
Trucage des classifications.
7. GUBBELS Robert, *op. cit.*, p. 24, Décision tacite en marge de l'accord du 26.XII.1962. E.
8. *Les problèmes du travail des femmes, Dossiers et documents*, N° 8, p. 43. E.
Exclusion des femmes des classes supérieures.
9. F.G.T.B. Congrès statutaire, *Commission du Travail des Femmes*, p. 11. E.
Egalité de salaire dans le secteur public.
10. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, p. 89. E.
Discrimination dans le secteur public : la promotion.
11. *Interview d'une ouvrière de l'usine PINNO-PAX à Herstal.* E.
12. *Conférence Internationale du travail*, Rapport VI, 2... E.
Manque de formation professionnelle des femmes.
13. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 13-14. E.
Les préjugés : poids du passé.
14. GUBBELS Robert, *op. cit.*, pp. 16-17. E.
Les préjugés : rôle exclusif de la femme dans l'éducation des enfants.
15. GUBBELS Robert, *op. cit.*, pp. 20-21. E.
Les préjugés : la faiblesse physique des femmes.
16. *La femme à la recherche d'elle-même*, pp. 15-16, HERMAN M.Cl., *Situation économique de la femme en France.* E.
Les préjugés : salaire féminin, salaire d'appoint.
17. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 108-111. E.
Les préjugés : l'absentéisme féminin.
18. *La France contemporaine*, Textes et documents, pp. 99-100, GREGOIRE Ménie, *La vie familiale des femmes qui travaillent.* E.
Les difficultés de la femme qui travaille : le surmenage.
19. a) *La femme à la recherche d'elle-même*, pp. 14-15, HERMAN M.Cl., *La situation économique de la femme en France.* E.
b) *Les droits de la femme au Travail.*
Les difficultés de la femme qui travaille : le manque d'équipement social.
20. Disque. FERRAT Jean, *On ne voit pas le temps passer*, Barclay, Stereo, N° 56435, partim. E.
21. *La France contemporaine*, Textes et documents, pp. 88-90, DOGAN M. et NARBONNEE J., *La condition familiale des femmes.* E.
L'aliénation par le travail domestique.
22. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, p. 184. E.
Motivations du travail féminin.
23. GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, a/p. 24 ; b/p. 183 ; c/p. 121 ; d/p. 183. E.
Motivations du travail féminin.
GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, e/p. 91. E.
Motivations du travail féminin.
24. *La femme et la société contemporaine*, pp. 97-117-118, LAURENT J., *La femme et la vie familiale*, Motivations du travail féminin. E.

25. Interview d'un délégué syndical F.G.T.B. de l'usine PINNO-PAX à Herstal. E.
26. Disque. FERRAT Jean, *op. cit.*, partim.

E. TABLEAUX DIDACTIQUES (en annexe), dans l'ordre d'utilisation.

1. Volume de l'emploi féminin.
2. Evolution des rémunérations moyennes des ouvriers et des ouvrières de 1954 à 1964.
3. Salaires moyens (masculins et féminins), tous secteurs réunis, dans les pays du Marché Commun, en octobre 1964.
4. Classement du travail dans le secteur des fabrications métalliques — Accord national du 26.XII.1962.
5. Classification du travail — Résultats d'une enquête effectuée en Belgique dans l'industrie électronique en 1967.
6. Gain moyen féminin en % du gain moyen masculin pour les employés de l'industrie et du commerce.
7. Personnes détenant un certificat, un diplôme ou un brevet, classées selon le sexe, le genre de certificat, diplôme ou brevet et selon leur activité ou inactivité professionnelle. Situation en Belgique.
8. Quelques chiffres concernant l'absentéisme féminin.
9. Les motivations de la femme active.

F. EXPOSITION : (vitrines de la classe).

Articles de journaux belges, 1966-1967 : *La Dernière Heure*, *Le Drapeau Rouge*, *Le Monde du Travail*, *La Libre Belgique*, *Le Soir*, *La Wallonie*.

Ouvrages divers repris dans la bibliographie.

IV. Marche de la leçon.

INTRODUCTION.

TABLEAU 1.

Utilisation : Le dernier recensement de la population effectué en BELGIQUE, le 31 décembre 1961, montre que sur une population active de plus de 3 millions et demi d'habitants, il y a près d'un million de femmes actives, soit 26,6 %.

Question : Si nous comparons la situation de 1961 à celle de 1947, que constatons-nous ?

Réponse : La population féminine active a augmenté de 3,2 %. Le pourcentage de femmes mariées actives a augmenté de 4,8 %.

Voyons les autres chiffres.

Question : Quelle est la situation de la Belgique dans le cadre du Marché Commun ?

Réponse : Elle occupe le dernier rang, après l'Italie, pays de sous-emploi.

Question : Quelle est la situation de la Belgique dans le cadre de l'Europe ?

Réponse : Sa situation se rapproche de celle du Portugal, pays de sous-développement.

Explication : Dans le monde, 33 % de femmes exercent une activité professionnelle.

Condition : Notre titre porte : *condition féminine*.
Qu'est-ce qu'une condition ? Un rang ? Une position sociale ?
Il y a donc une position sociale spécifiquement féminine.
En quoi consiste-t-elle ?

Texte 1. « Un homme est dans son droit en étant homme, c'est la femme qui est dans son tort... il y a un type humain absolu qui est le type masculin... l'humanité est mâle et l'homme définit la femme, non en soi, mais relativement à lui ; elle n'est pas considérée comme un être autonome... Elle se détermine et se différencie par rapport à l'homme et non celui-ci par rapport à elle ; elle est l'inessentiel en face de l'essentiel... Il est l'Absolu : elle est l'Autre. »

Utilisation.

Question : Pourquoi SIMONE DE BEAUVOIR dit-elle que l'humanité est mâle ?

Pouvez-vous donner un exemple, pris dans la vie courante, qui confirme ou infirme cette idée ?

Réponse : En français, comme en anglais, le mot homme (man) désigne l'être humain.

Question : Par des exemples, pris dans la vie courante, montrez que la femme se détermine par rapport à l'homme.

Réponse : On dit : Madame ou Mademoiselle, suivant qu'une femme est mariée ou non ; à une veuve, on écrit — officiellement — Madame veuve... ; on n'écrit jamais cela à un homme.

La femme porte le nom et le prénom de son mari.

Explication : Cette détermination de la femme par rapport à l'homme montre bien l'idée d'infériorité qui s'attache à elle.
Cette idée d'infériorité remonte très haut dans le passé.
Il y a vingt-six siècles, PYTHAGORE, célèbre mathématicien et philosophe grec, écrivait :

Texte 2. « Il y a un principe bon qui a créé l'ordre, la lumière et l'homme et un principe mauvais qui a créé le chaos, les ténèbres et la femme. »

Bien sûr, à l'époque contemporaine, d'autres sons de cloche se font entendre.

Dans le courant du XIX^e s. K. MARX écrit :

Texte 3. « On juge du progrès d'un pays à la condition qui est faite à la femme. »

Essayons donc de juger du progrès, réalisé dans notre pays et en Europe occidentale, en examinant la situation faite à la femme au travail.

I. SECTEUR SECONDAIRE.

A. SALAIRES.

1. LA GREVE DE LA F.N. EN 1966.

DIAPOSITIVE 1.

Utilisation.

Question : Qui voyons-nous sur cette diapositive ?

Réponse : Nous voyons des femmes portant des pancartes.

Question : Que lisons-nous sur ces pancartes ?

Réponse : F.N. Pour la justice sociale.

DIAPOSITIVE 2.

Utilisation.

Question : Qui voyons-nous ici ?

Réponse : Toujours des femmes, principalement ; elles portent des calicots.

Question : Que lisons-nous sur les calicots ?

Réponse : Travail — grévistes — pour la conquête de nos droits.

Question : De quoi s'agit-il ?

Réponse : D'une manifestation de rue, de femmes en grève, ouvrières de la F.N.. Ces femmes veulent conquérir certains droits. Cette grève s'est produite l'année dernière.

Explication : Elle a duré du 16.II. au 11.V.1966, donc près de 3 mois. Il s'agit d'une longue grève.

Question : A-t-elle été importante ?

DIAPOSITIVE 3.

Utilisation : Nous voyons sur ce document que la grève a affecté près de 3.000 ouvrières.

Question : Quels droits ces femmes veulent-elles conquérir ?

Affichette : Leurs revendications peuvent se résumer à ceci :
A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL.

2. LE PROBLEME DU SALAIRE FEMININ DANS LE SECTEUR SECONDAIRE.

TABLEAU II.

Utilisation.

Explications : En 1954, la rémunération moyenne est de :
210 francs par jour pour les hommes.
121 francs par jour pour les femmes.

En 1964, la rémunération moyenne est de :
 328 francs par jour pour les hommes.
 200,9 francs par jour pour les femmes.
 En 1954, la femme touche 57,28 % du salaire masculin.
 En 1964, la femme touche 61,25 % du salaire masculin.

Question : Dans quel sens le salaire féminin a-t-il évolué en 10 ans ?

Réponse : Dans un sens favorable à la femme.

Explication : Le rattrapage est amorcé ; les salaires féminins s'élèvent plus rapidement que les salaires masculins ; bien que l'inégalité subsiste, on peut se demander pourquoi une grève féminine éclate en 1966.

3. INFLUENCE DU TRAITE DE ROME : 24.III.1957.

Texte 4. « Chaque Etat membre assure, au cours de la première étape, et maintient par la suite, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins pour un même travail. »

Texte 5. « ... l'application du principe de l'égalité... prévoyait la réalisation de cette égalité en trois étapes :
 — au 30 juin 1962, les écarts ne pouvaient excéder 15 % ;
 — au 30 juin 1963, ils devaient être ramenés à 10 % ;
 — au 31 décembre 1964, l'égalité devait être réalisée. »

Utilisation.

Question : Qu'est-ce que le Traité de Rome ?

Réponse : C'est le traité qui groupe les six pays du Marché Commun : Belgique, France, Hollande, Italie, Luxembourg, République Fédérale Allemande.

Remarque : Le Traité de Rome a été ratifié par le Parlement belge.

Question : Pourquoi la grève éclate-t-elle donc en 1966 ?

Réponse : Parce que, en ce domaine, la Belgique n'a pas respecté les accords internationaux. L'égalité promise, attendue, espérée, n'a pas été obtenue.

TABLEAU III.

Utilisation.

Question : Quel est le pays le plus avancé dans le sens de l'égalité des salaires ?

Réponse : C'est la France.

Remarque : C'est à l'initiative de la France que l'article 119 a été inséré dans le Traité de Rome.

Question : Quel intérêt la France avait-elle à agir en ce sens ?

Réponse : La France voulait éviter la concurrence de ses partenaires, les salaires jouant un rôle important dans le prix de revient des marchandises.

Question : Quel est le rang occupé par la Belgique ?

Réponse : La Belgique occupe le 4^e rang.

B. TRAVAIL.

1. DETERMINATION DE LA NOTION : TRAVAIL EGAL.

Explication : S'il est facile de définir l'égalité des salaires, le problème est beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la notion de « *travail égal* ».

En effet, dans le secteur secondaire, les femmes n'effectuent pas exactement les mêmes besognes que les hommes.

De là, la nécessité de procéder à des classements.

TABLEAU IV.

Utilisation.

Question : D'après quels critères opère-t-on le classement ?

Réponse : Il y a quatre critères : la formation professionnelle, les responsabilités, l'effort, l'influence du milieu.

Question : Parmi ces éléments de cotation, et en tenant compte des points attribués, voyez-vous la possibilité de défavoriser les femmes ?

Réponse : L'élément : effort, permet de défavoriser les femmes. En effet, l'effort physique reçoit deux points de plus que l'effort intellectuel.

Question : Cette cotation se justifie-t-elle ?

Réponse : Non ; à l'heure actuelle, l'effort physique s'accomplit de plus en plus par la machine. La productivité n'est pas nécessairement le résultat d'un effort physique.

Explication : Il faut ajouter qu'il y a un effort non coté : c'est l'effort nerveux. On ne trouve rien comme cotation pour la dextérité, l'adresse, la minutie, l'application, l'attention, la patience qui déterminent la fatigue nerveuse. Ces qualités que l'on dit rechercher dans la main-d'œuvre féminine ne sont pas sous-estimées ; c'est plus grave : elles sont non estimées.

Question : Autre élément qui défavorise le travail féminin ?

Réponse : La formation professionnelle.

Explication : Nous verrons plus loin que la formation professionnelle des femmes se fait, le plus souvent, à l'usine — sur le tas —. On y développe beaucoup plus les aptitudes que les connaissances.

2. LE TRUCAGE.

Texte 6. « Les classifications ont surtout permis aux employeurs de... sous-rémunérer (les femmes) sans que la chose soit trop apparente. Puisque l'article 119 du Traité de Rome interdisait toute discrimination, on n'a plus dit que le travail de la femme valait 25 % de moins que celui de l'homme, mais on a classé les fonctions féminines dans les catégories inférieures à celle des plus mal rémunérées, ou encore, on s'est arrangé pour fausser l'application de la classification afin de sous-estimer les fonctions remplies par les femmes. »

Ce texte ne fait que corroborer ce que nous venons de dire.

Mais il y a plus grave.

Texte 7. « Bien qu'il ne soit pas prévu dans l'accord (du 26.XII.1962), il est entendu entre parties que les classes 1, 2 et 3 sont réservées exclusivement aux femmes. Aucun homme n'y sera rangé, même si la cotation devait lui attribuer moins de 6,5 points. »

Utilisation.

Question : Quelles sont les parties en cause ?

Réponse : Il s'agit de l'Organisation patronale Fabrimétal et des Centrales syndicales, chargées de défendre les intérêts des travailleurs.

Remarque : Mais il convient de faire remarquer que la plupart des délégués syndicaux sont des hommes. Pourquoi ? Les causes d'une telle situation se dégageront, petit à petit, de l'ensemble de la leçon.

Mais vérifions une telle allégation.

TABLEAU V.

Utilisation :

Remarque : Ce tableau ne fait que confirmer les textes précédents. Presque toutes les femmes sont maintenues dans les catégories les plus basses.

Explication : Cette sous-rémunération permet naturellement l'augmentation des bénéfices.

Question : Que pouvons-nous conclure de tout ceci :
a) Quant aux procédés de détermination de la notion : travail égal ?

Réponse : Les procédés de classement sont peu scientifiques, peu honnêtes ; ils visent, avant tout, à l'augmentation du profit de l'entreprise.

Question : b) Quant au désir de respecter les conventions internationales ?

- Réponse** : Tout est fait pour maintenir les femmes dans les catégories les plus basses ; il y a trucage et discrimination dans la promotion.
- Question** : c) Quant aux possibilités d'expansion des fonctions mixtes ?
- Réponse** : Patronat et délégués syndicaux se sont entendus pour les éviter.

II. SECTEUR TERTIAIRE.

A. SALAIRES.

TABEAU VI.

Utilisation.

- Question** : Que pouvons-nous déduire de ce tableau ?
- Réponse** : Nous pouvons déduire que les employées, de l'industrie et du commerce, gagnent, en moyenne, 50 % du salaire masculin.
- Question** : Le problème de la force physique se pose-t-il ici ?
- Réponse** : Non.
- Texte 9.** « *L'égalité de salaire existe dans le secteur public depuis longtemps.* »

Utilisation.

- Question** : Qu'appelle-t-on secteur public ?
- Réponse** : Le secteur de l'Etat, par opposition au secteur privé.
- Question** : Citez quelques exemples du secteur public.
- Réponse** : Les P.T.T., l'enseignement, le service des contributions, les chemins de fer.
- Question** : Pour quelle raison le secteur privé n'adopte-t-il pas le même système : égalité des salaires.
- Réponse** : Pour augmenter ses profits.

B. TRAVAIL.

- Texte 10.** « *Même si toute discrimination sur le plan de la rémunération était écartée, il subsisterait, en fait, une discrimination plus subtile : l'exclusion pratique des femmes des fonctions à responsabilité. Tel est le cas, par exemple, de l'administration belge où le principe de non-discrimination est proclamé... mais où l'on ne trouve, pour l'ensemble des services publics, que deux ou trois femmes ayant atteint le grade de fonctionnaire général... Il est pratiquement inexistant que des femmes exercent une autorité sur des travailleurs de sexe masculin... »*

Utilisation.

Question : La discrimination du salaire est-elle la seule qui frappe les femmes ?

Réponse : Non, il y a aussi une discrimination qui barre l'accès aux postes élevés : la discrimination dans la promotion.

III. CAUSES DE LA SITUATION : marquée par : l'inégalité des salaires ;
: la discrimination dans la promotion.

Je n'ai pas voulu répondre seule à ce problème ; je ne voulais pas courir le risque d'être accusée de partialité. C'est pour cette raison que j'ai demandé à une autre femme — que je ne connaissais pas du tout — de m'aider à trouver les réponses. Le 21 octobre 1967, Mademoiselle De Jaegher, professeur au Lycée Royal de Seraing et membre de notre groupe de travail et, moi-même, nous nous sommes rendues à Herstal, à l'usine Pinno-Pax et nous avons posé quelques questions à une ouvrière de cette entreprise (1).

Texte 11 : Interview. (Première partie.)

« — *Madame, vous travaillez à Pinno-Pax qui est en grève depuis longtemps, depuis combien de jours ?*

— *Le quarante-cinquième jour, aujourd'hui.*

— *Depuis quarante-cinq jours ; pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez décidé de faire la grève ?*

— *Nous faisons la grève pour maintenir notre emploi qui était menacé..., du fait que l'usine était menacée de fermeture.*

— *Pouvez-vous nous dire combien il y a, dans votre usine, d'ouvrières et d'ouvriers, d'employées et d'employés et de personnel de cadres ?*

— *En tout, il y a 77 personnes, dont 51 ouvrières et ouvriers, 22 employés et 4 démonstratrices qui travaillent en-dehors de l'usine dans les magasins.*

— *Combien il y a-t-il en tout de femmes et avez-vous du personnel de cadres féminin ?*

— *Pour le moment, il n'y a pas de personnel de cadres féminin et il y a environ 35 femmes occupées chez Pinno-Pax.*

— *C'est la première fois que les femmes font la grève, avec occupation d'usine — la grève sur le tas — ; pourquoi avez-vous pris cette décision, vous autres, les femmes, de participer à cette grève ?*

— *Puisque la femme se bat actuellement avec comme principe « travail égal, salaire égal », il n'est que de juste que la femme fait la grève à côté des hommes aussi et prend part même dans une occupation d'usine.*

(1) Fabrique de machines à coudre.

- Vous nous avez dit, tout à l'heure que vous n'avez pas de femmes parmi le personnel de cadre.
A quoi attribuez-vous cette situation ?
- C'est que le travail, en ce moment-ci, il n'y a pas... Dans les femmes, il n'y a pas de femmes capables d'occuper un tel poste.
- Il s'agit donc là du problème de la qualification. Mais pour les autres, est-ce que, pour le même travail, vous êtes payées de la même façon que les hommes. Vous avez dit que vous vous battez pour le principe : « à travail égal, salaire égal » ; où en êtes-vous maintenant en ce domaine ?
- Depuis le traité de Rome, le salaire féminin est à 80 % du salaire de l'homme, mais il y a une égalité en ce qui concerne la distribution des primes pour le travail, grâce à la délégation syndicale qui a fait tout ce qu'il y avait à faire pour cela.
- En dehors du problème des salaires et du problème de la qualification, avez-vous, vous autres femmes travailleuses, d'autres problèmes que vos collègues masculins, mais par rapport à votre travail, des problèmes disons, supplémentaires ?
- Les problèmes supplémentaires de la femme, je crois que c'est tous côtés la même chose. La femme fait ses 8-9 heures dans l'usine ; quand elle rentre, elle a encore les travaux de ménage à faire. Ceux qui ont des petits enfants ont encore des tracas supplémentaires, parce qu'ils ne savent pas où placer les enfants pendant leurs heures de travail. Il y a bien des crèches, il y a bien des garderies, mais il y en a trop peu. Alors, c'est tout un problème pour savoir comment faire pour trouver un arrangement.
- Vos collègues masculins sont-ils favorables à une égalité de salaire ? »
- Je crois qu'il y a encore beaucoup de préjugés là-dessus et qu'il reste encore beaucoup à faire.
- Madame, nous vous remercions d'avoir, si gentiment, consenti à répondre à nos questions. »

Utilisation.

Question : Quelle est la situation de cette usine ?

Réponse : Elle est en grève.

Question : Pour quelle raison ?

Réponse : Elle est menacée de fermeture.

Question : En quoi l'action des femmes dans cette grève constitue-t-elle une « escalade » par rapport à la grève de la F.B. ?

Réponse : Les femmes font la grève sur le tas.

Question : Quelle est la situation salariale des femmes ?

Réponse : Le salaire féminin représente 80 % du salaire masculin.

Question : Il y a-t-il des cadres féminins ?

Réponse : Non.

Questions : Ce qui nous intéressait le plus était de saisir :

- 1°) Pourquoi il y a inégalité de salaire ?
- 2°) Pourquoi il n'y a pas de promotion féminine ?
- 3°) Quelles sont les difficultés spécifiques des travailleuses ?

Après avoir entendu cette interview, quelles réponses pouvons-nous donner à ces trois questions ?

- Réponses** :
- 1°) Le problème de la promotion est lié à celui du manque de formation professionnelle ; celui-ci entraîne une inégalité de salaire.
 - 2°) En plus, des préjugés empêchent la femme d'obtenir cette égalité de salaire.
 - 3°) Les difficultés spécifiques de la travailleuse sont : le ménage, les enfants, le manque d'équipement social.

Examinons tous ces points d'un peu plus près.

A. MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Texte 12.

« ... la situation en ce qui concerne la préparation professionnelle des jeunes filles et des femmes à la vie active est loin d'être satisfaisante :

- a) *On a constaté presque partout dans le monde que, malgré une amélioration générale, l'instruction des filles à tous les niveaux, est sérieusement en retard sur celle des garçons, tant au point de vue de l'étendue que du point de vue de la qualité de l'enseignement dispensé...*
- b) *Bien que les domaines dans lesquels les filles peuvent suivre un apprentissage soient plus variés qu'auparavant, rares sont celles qui, dans la plupart des pays, tirent parti de cette possibilité ; cela est dû... au fait que les intéressés, leurs parents et leurs employeurs répugnent à engager des dépenses et à fournir un effort pour leur promotion.*
- c) *L'usage de dispenser une formation sur le tas en organisant des périodes d'instruction en usine s'est beaucoup répandu... Cette formation n'est toutefois qu'un pis-aller...*
- d) *La formation professionnelle dispensée aux jeunes filles, dans le cadre des systèmes généraux d'enseignement professionnel et technique, présente souvent de graves inconvénients, spécialement là où elle est donnée séparément, et non pas en commun, avec les garçons dans les écoles mixtes. Lorsqu'il existe des écoles professionnelles destinées aux jeunes filles, leur programme, en effet, est généralement limité, et, dans bien des cas, mieux adapté*

à la conception que l'on avait autrefois d'un « travail pour les femmes », qu'aux débouchés nouveaux qui s'ouvrent aux jeunes filles dans l'économie moderne... »

Utilisation.

Question : Quelles sont les causes du manque de formation professionnelle des femmes sur le plan mondial ?

Réponse : Les études des femmes sont moins longues ;
Leur enseignement de qualité moindre ;
L'effort pécuniaire en leur faveur est moindre ;
Leur formation se fait surtout sur le tas.

Remarque : Se rapporter au TABLEAU IV :
La formation sur le tas donne des aptitudes et non des connaissances ;
L'enseignement professionnel féminin est limité et vétuste.

Question : Quelle est la proposition du B.I.T. ?

Réponse : Les femmes doivent avoir accès à toutes les écoles professionnelles mixtes.

TABLEAU VII.

Utilisation.

Explication : Sur une population active de 415.000 personnes titulaires d'un diplôme, les femmes ne représentent que 30 %.

C'est parmi les universitaires qu'il y a le moins de femmes et, parmi les diplômés universitaires que les femmes détiennent, ce sont ceux qui portent vers les activités les moins rémunérées et les moins responsables. Les diplômés d'enseignement technique que les femmes détiennent les mènent surtout à exercer une profession dans les domaines les moins rémunérés : commerce, administration, habillement.

De plus, si la population masculine inactive est de 20 %, la population féminine inactive est de 43,6 %.

29 % des femmes inactives sont des ménagères, c'est-à-dire exercent une activité improductive.

Près de 800 femmes médecins, pharmaciens ou dentistes n'exercent pas d'activité professionnelle.

L'investissement social effectué dans le chef des femmes est donc d'une faible rentabilité.

B. PREJUGES.

Texte 13. « Une caractéristique de la mentalité de l'Occidental est la tendance à ériger, en vérité éternelle, l'état de

choses qu'il a sous les yeux. Une autre, est de croire que la situation qu'il connaît est raisonnable et reflète une réalité permanente. Depuis deux millénaires, si pas davantage, l'Occidentale est traitée en esclave...; sur le plan du travail, on la charge des travaux les plus durs, les plus asservissants pour un salaire dérisoire, inférieur de moitié à celui des hommes.

Mais à tout ceci, on cherche — et bien entendu, on trouve — une justification rationnelle. La condition socialement inférieure est le reflet d'une infériorité physique présentée comme indiscutable; la femme est faible, sujette aux indispositions; elle est, en outre, inconséquente et bavarde, on ne peut s'y fier... Ainsi dans les sucreries du XIX^e siècle, le déchargement des betteraves est effectué, la nuit, exclusivement par des femmes, « parce qu'elles résistent mieux que les hommes à la saleté et au froid ». »

Utilisation.

Question : A quand remontent les préjugés à l'égard des femmes ?

Réponse : Ils remontent très loin dans le passé.

Question : Que pensez-vous des préjugés formulés ? Les idées sont-elles logiques, prouvées, cohérentes avec la situation des femmes au travail ?

Réponse : Elles sont incohérentes et contradictoires.

Question : Ce poids du passé existe-t-il encore ?

Réponse : Oui, le poids du passé existe encore ; il est à la base de tous les préjugés.

Texte 14.

« ... Le préjugé le plus fortement ancré... est la croyance au rôle particulier qui incomberait à la femme, en tant que mère, dans l'éducation des enfants. Quiconque élève le moindre doute à ce sujet est aussitôt voué à l'anathème... Sans doute... c'est à la femme qu'incombe la fonction admirable de porter les enfants... Pourquoi « lorsque l'enfant paraît », le père n'assume-t-il pas toutes les conséquences de cette naissance et laisse-t-il à sa femme les joies, mais aussi le fardeau de la maternité ? Pourquoi ? On peut se le demander. »

Utilisation.

Question : Quel est le préjugé que nous relevons dans ce texte ?

Réponse : Le préjugé relevé ici est que la femme, qui met les enfants au monde, doit être seule à les élever.

DIAPOSITIVE 4. Amour et sollicitude paternelle.

Texte 15.

« Les recherches des physiologistes ont montré qu'il n'y avait, entre l'homme et la femme, aucune différence

physique essentielle. Il existe des différences morphologiques et physiologiques ; la femme résiste mieux que l'homme à la douleur, à la maladie, au manque de sommeil, aux privations... Le seul point sur lequel existe une nette différence est la force musculaire... Mais il faut s'interroger sur la portée réelle de cette faiblesse musculaire... Le progrès technique entraîne un transfert progressif des travaux lourds vers la machine. De plus en plus, celle-ci travaille pour l'homme et effectue à sa place les tâches lourdes, asservissantes, épuisantes. »

Utilisation.

- Question** : Quel autre préjugé trouvons-nous ici ?
Réponse : La faiblesse physique des femmes.
Question : Sur quel point la femme est-elle réellement inférieure ?
Réponse : La femme a une force musculaire moindre que celle de l'homme.
Question : Quels atouts a-t-elle au point de vue résistance physique ?
Réponse : Elle a plus de résistance à la douleur, à la maladie, à la fatigue, aux privations.
Question : La force physique est-elle, à notre époque, indispensable pour effectuer la majorité des travaux ?
Réponse : Actuellement, la plupart des travaux lourds sont effectués par la machine.

Texte 16. *« Le salaire féminin n'est qu'un salaire d'appoint, thèse antiscientifique et réactionnaire du patronat... Comment prétendre que le salaire des femmes est un salaire d'appoint lorsqu'on sait que, selon la statistiques officielles de la sécurité sociale, 3.075.000 journées de congé de maternité n'ont pas été pris au cours de la seule année de 1962, les mères ne pouvant se contenter du demi-salaire versé. »*

Utilisation.

- Question** : Quel autre préjugé venons-nous de rencontrer ?
Réponse : Le salaire féminin est un salaire d'appoint.
Question : Pourquoi ce préjugé est-il réactionnaire et propre au patronat ?
Réponse : Il permet de maintenir de bas salaires et ainsi d'augmenter le profit.

Texte 17. *« Selon l'opinion la plus couramment répandue, la main-d'œuvre féminine est caractérisée par son absentéisme... (Mais) les femmes qui touchent un salaire élevé et bien entendu, ce niveau de salaire exprime simultanément le niveau d'autorité, le niveau de responsabilité,*

la formation professionnelle... ont un taux d'absentéisme à peu près semblable à celui des hommes qui perçoivent la même rémunération... Or, on constate la même corrélation en ce qui concerne le travailleur masculin : l'ouvrier qualifié est beaucoup plus assidu que le manœuvre... Une des causes essentielles de l'absentéisme professionnel des femmes, c'est le foyer... »

TABLEAU VIII.

Utilisation.

Explication : Il n'y a pas d'étude globale, systématique, à ce sujet. Nous constatons que l'absentéisme féminin est plus élevé chez les femmes qui ont de jeunes enfants, qu'il décroît avec la formation, que l'absentéisme pour maladie est moins important chez la femme que chez l'homme.

Les absences de femmes sont brèves : trop de fatigue ou trop de travail à la maison.

Question : Quelle est la cause générale d'absentéisme commune aux hommes et aux femmes ?

Réponse : Le manque de formation et de qualification.

Question : Quelle est la cause d'absentéisme plus spécifiquement féminine ?

Réponse : Le problème des enfants.

Et nous arrivons, ainsi, au dernier problème soulevé par l'ouvrière de l'usine Pinno-Pax :

C. LES DIFFICULTES DE LA FEMME QUI TRAVAILLE.

Texte 18. « Un travail à temps plein, c'est quarante heures par semaine hors du foyer, plus une dizaine d'heures de transport. Dans une existence d'homme pourvue de loisirs et de sommeil, ce chiffre passe pour satisfaisant. Pour une existence de femme qui, par surcroît, entretient une maison, approvisionne, cuisine, lave et supporte à elle seule l'existence de plusieurs enfants (alors que chez nous, ni l'eau courante, ni l'eau chaude, ni même le gaz ou l'électricité ne sont des bienfaits généralement acquis), quelles peuvent être les possibilités d'équilibre ? »

Utilisation.

Question : A quelle besogne supplémentaire la femme qui travaille doit-elle encore faire face ?

Réponse : Elle doit faire face au travail ménager.

DIAPOSITIVE 5. « 45 milliards d'heures perdues. »

Explication : Vous voyez ici, la couverture de l'ouvrage de Jean DAYRE. Quarante-cinq milliards d'heures perdues.

Dans son ouvrage, l'auteur évalue à 105 milliards d'heures le travail utile effectué, chaque, année, en France. Le travail ménager y représente près de la moitié : 45 milliards d'heures de travail que la femme seule assume.

- Texte 19.**
- a) « *La France entière ne possède que 480 crèches, soit une pour 100.000 habitants... ; la garde (des) enfants est un problème terriblement difficile à résoudre.*
 - b) *On dénombre actuellement 33 pouponnières, 150 classes pré-gardiennes, 68 crèches contrôlées par l'O.N.E. (Office National de l'Enfance). Pour tout le territoire belge... il n'y a qu'une clinique pour enfants... »*

Utilisation.

Question : Que manque-t-il pour aider la femme qui travaille et qui a des enfants ?

Réponse : Il manque un équipement social suffisant.

Dès lors, me direz-vous, pourquoi faut-il travailler ? Pourquoi faut-il s'entêter à travailler envers et contre tout ? Ne peut-on trouver un autre système, plus valable ?

Et ceci nous amène à traiter le dernier point.

IV. MOTIVATIONS DU TRAVAIL FEMININ.

TABLEAU IX.

Utilisation.

Explication : Pour chaque motivation, 100 femmes ont été interrogées à Charleroi et à Gand.

Question : Quelles sont les motivations recueillies ?

Réponse : 1°) Besoin matériel : nécessité ou désir de mieux vivre : pour la famille,
: pour soi-même.
2°) Besoin de se valoriser.
Nous voyons aussi que certaines femmes veulent travailler pour échapper à l'esclavage domestique.
Ont-elles raison ?

DIAPOSITIVE 6. Qu'en pensez-vous ?

Texte 20. « *Une odeur de café qui fume
Et voilà tout son univers,
Les enfants jouent, le mari fume,
Les jours s'écoulent à l'envers.
A peine voit-on ses enfants naître
Qu'il faut déjà les embrasser*

*Et l'on n'étend plus aux fenêtres
Qu'une jeunesse à repasser.
Faut-il pleurer, faut-il en rire ?
Fait-elle envie ou bien pitié ?
Je n'ai pas le cœur à le dire ;
On ne voit pas le temps passer. »*

Texte 21. « Toutes les femmes, dans leur activité domestique, ont à résoudre des problèmes sensiblement identiques... Cette activité aboutit à la constitution d'une sorte de « contre-univers »... les tâches féminines... apparaissent essentiellement comme des tâches d'entretien. Elles visent à la conservation de la vie et non à son évolution. L'univers féminin est... exclusivement privé : le foyer. L'homme, au contraire, vit sur des aires d'activités multiples... La femme est ainsi amenée à considérer comme essentiel ce qui, pour l'homme, n'est pas primordial... L'accès à une catégorie sociale supérieure, par le mariage, est un phénomène exceptionnel... il ne faut pas perdre de vue que la femme sans profession, destinée à vivre au foyer, n'a guère de prise sur sa destinée. Sa vie sera, en grande partie, ce qu'un autre la fera. »

Utilisation.

Question : Les tâches du foyer sont-elles enrichissantes ?

Réponse : Sûrement pas ; elles sont les mêmes pour toutes les intelligences ; elles sont monotones ; elles ne font rien pour faire progresser le monde.

Question : La vie au foyer est-elle une vie ouverte sur le monde, ou fermée ?

Réponse : La vie au foyer est une vie fermée sur le monde.

Question : Le mariage est-il, souvent, cause de promotion sociale ?

Réponse : Très rarement.

Question : La seule vie au foyer permet-elle, à la femme, d'épanouir toutes ses facultés dans la pensée et dans l'action ?

Réponse : La vie confinée au foyer — en vase clos — aboutit à l'aliénation de la personne humaine. C'est la vie par procuration.

Beaucoup de femmes travaillent donc pour échapper à cette aliénation. Elles travaillent pour des motivations personnelles.

Texte 22. « Le mari est-il plus heureux avec une compagne coupée des réalités de l'existence — et le travail en est la principale — considérant toute chose à travers ses conceptions à lui. Quant à l'enfant... que perd-il si sa mère exerce une activité professionnelle ? »

Utilisation.

Question : Quel danger constitue, pour une famille, le fait que la mère est coupée des réalités de la vie quotidienne, des réalités de l'existence ?

Réponse : Le manque de compréhension des problèmes du mari, de l'enfant, constitue un danger pour le couple, pour la famille.

Il y a donc, au travail féminin, des *motivations familiales*, en dehors même des *motivations matérielles* qui, elles aussi intéressent aussi bien la femme elle-même que sa famille.

Texte 23.

- a) « *De nos jours, la production de masse a, en fait, enlevé toute raison d'être et toute justification au travail de production effectué au foyer... (il en est de même) sur le plan des biens de consommation.* »
- b) *Il n'y a pas de place, dans notre société, pour les non-producteurs. C'est là, sans doute, une des caractéristiques les plus encourageantes de notre époque : la primauté accordée au travail... La tendance vers une économie de bien-être suppose un développement économique constant et, dans ce but, une mobilisation de toutes les forces créatrices.* »
- c) « *L'enseignement représente une charge considérable pour la collectivité ; c'est un investissement que la société fait pour former ses élites. Elle est en droit d'attendre de ceux et de celles pour qui elle fait ces sacrifices, qu'ils utilisent leur formation. La conscience de ce devoir est moins développée chez les femmes que chez les hommes. Et ici, le conditionnement dont les femmes sont victimes se retourne contre la société.* »
- d) « *La cité est composée d'hommes et de femmes ; elle ne peut fonctionner harmonieusement que si tous ses habitants participent à sa vie.* »
- e) « *L'accession des femmes au monde du travail, sur un pied d'égalité, est aussi l'intérêt de l'homme lui-même. L'existence de minorités ou de groupes surexploités constitue un danger pour l'ensemble de la classe ouvrière et peut aboutir à remettre en question bon nombre de ses conquêtes. Elle constitue un frein au progrès social.* »

Utilisation.

a) **Question :** A quel travail de production se livrait-on au foyer ?

Réponse : Au filage, au tissage, à la confection des vêtements ; à la fabrication de conserves et de confitures.

- b) **Question** : Que nécessite le développement économique, le développement du bien-être en général ?
- Réponse** : Ce bien-être général nécessite le travail créateur de tous.
- Question** : Pour des raisons — qui relèvent de quel ordre — convient-il que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons d'ordre économique.
- Question** : Ces raisons intéressent-elles la femme elle-même ou sa famille ?
- Réponse** : Elles intéressent la collectivité.
- c) **Question** : Pour des raisons de quel ordre convient-il que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons financières qui, elles aussi, intéressent la collectivité.
- d) **Question** : Autre raison qui rend souhaitable le travail des femmes ?
- Réponse** : Raison d'ordre politique.
- e) **Question** : Pour des raisons de quel ordre faut-il encore que les femmes travaillent ?
- Réponse** : Pour des raisons sociales.
- Remarque** : Robert GUBBELS, fréquemment cité, au cours de cette leçon, est chargé de cours à l'Institut du Travail de l'Université de Bruxelles et maître de recherches à l'Institut de Sociologie de cette même université. Je voudrais donner maintenant l'avis de milieux différents.

Texte 24. *« Il y a un décalage entre les idées et les réalités vécues et ce fait est, peut-être, plus marquant dans nos milieux chrétiens... L'évolution de la condition féminine rencontre... beaucoup de résistance... La vie professionnelle en faisant pénétrer la femme dans le monde du travail, en élargissant son horizon, peut créer entre l'homme et la femme un terrain commun d'expérience, d'entente, de compréhension. Les problèmes professionnels s'enracinent dans l'actualité politique, sociale, syndicale. La femme suit d'autant mieux son mari dans ses options et revendications qu'elle les vit elle-même. Lorsque la femme aime son métier, elle y trouve un épanouissement qui peut être bénéfique pour le foyer. D'aucuns pensent que seules des tâches intéressantes procurent cette satisfaction ; indépendamment de la nature du travail, le fait d'être insérée dans une équipe de travail, une entreprise, les relations du travail sont cependant appréciées par des ouvrières et employées comme aussi le fait de gagner de l'argent et de conquérir ainsi une part d'indépendance financière.*

Une conséquence heureuse du travail professionnel est le partage des tâches à l'intérieur du foyer. Epoux, enfants, entraînés à prendre leur part du travail ménager ont plus de considération pour ce travail... Il faut aussi aider les jeunes filles et les femmes à réaliser que, lorsqu'elles ont reçu une formation professionnelle coûteuse pour la collectivité, elles ont un devoir vis-à-vis de cette collectivité... La présence valorisée de la femme, dans une société qui change, ne peut se concevoir, ni se réaliser, que dans une famille qui aura trouvé un nouveau statut, un nouveau mode de vie et il faut bien dire que, dans cette perspective, le rôle de l'homme se modifie autant que celui de la femme. »

Utilisation.

Question : Pouvez-vous relever des contradictions entre l'opinion de Jeanne LAURENT, présidente des Ligues ouvrières chrétiennes et celle de Robert GUBBELS, professeur à l'U.L.B. ?

Réponse : Non, aucune contradiction n'a pu être relevée.

Ecoutons maintenant l'opinion d'un ouvrier, syndicaliste socialiste, interviewé à l'usine Pinno-Pax.

Texte 25. Interview. (Deuxième partie.)

« Et maintenant, nous allons passer la parole à un représentant du sexe masculin pour avoir son avis à ce sujet.

— Bon, et bien, en ce qui concerne l'opinion de la délégation syndicale, en tout cas, de l'usine Pinno-Pax, au sujet du problème féminin, il est, lui, tout à fait d'accord qu'il faut, très vite, arriver à une solution de ce vaste problème qui s'est dressé devant les hommes, et qui, je crois, même les militants syndicaux n'avaient pas eu l'attention assez attirée sur ce problème.

Il a fallu la grève des femmes, à la F.N., pour que les responsables syndicaux ouvrent les yeux et s'aperçoivent de l'ampleur du problème.

Moi-même, dans mon ménage, je ne me suis jamais rendu compte, malgré que j'aidais ma femme dans le ménage, après journée. Quand, au congrès de la F.G.T.B. Annie MASSAY nous disait que, une femme, dans son ménage, qui travaillait et qui avait deux petits enfants, faisait 80 à 90 heures par semaine, eh bien, nous ne la croyions pas.

Il a fallu que je fasse le calcul, après coup, pour m'apercevoir que, même sans petits enfants, comme dans mon ménage, eh bien, ma femme faisait 80 heures, ça, alors, le vaste problème s'est posé devant moi.

Et depuis, il est évident que je me suis intéressé, en tant que militant syndical, à ce problème féminin.

Et... pour moi-même, cette évolution s'est faite et, depuis, je suis tout à fait d'accord avec les femmes et je les aiderai dans la mesure de mes moyens, pour que vraiment, ce problème aboutisse.

Voilà, je crois, mon opinion ; je crois que mon travail, maintenant, est de faire partager cette opinion par mes camarades à l'usine, mes camarades masculins, bien entendu et ça, ce sera mon job de demain.

Monsieur, nous vous remercions beaucoup et nous espérons qu'ils seront nombreux, les hommes qui penseront comme vous, très bientôt, disons, demain. »

CONCLUSION.

Et maintenant, je pense qu'il faut conclure : la femme doit lutter pour l'égalité de salaire et de promotion dans le travail.

pour elle-même,
pour sa famille,
pour la société.

De plus, cette lutte n'est plus celle de la femme seule, mais du couple, c'est-à-dire des femmes et des hommes, de TOUS.

Texte 26.

*« Elle n'a vu dans les dimanches,
Qu'un costume frais repassé,
Quelques fleurs ou bien quelques branches
Décorant la salle à manger ;
Quand toute une vie se résume
En millions de pas dérisoires,
Prise comme marteau et enclume
Entre une table et une armoire.
Faut-il pleurer ? Faut-il en rire ?
Fait-elle envie ou bien pitié ?
Je n'ai pas le cœur à le dire,
On ne voit pas le temps passer. »*

V. Plan.

INTRODUCTION.

Le problème du travail féminin est à l'ordre du jour.

En Belgique, le % des femmes augmente parmi la population active, spécialement, les femmes mariées.

Dans le monde, les femmes représentent 33 % de la population active.

Condition féminine : condition seconde = d'infériorité.

I. SECTEUR SECONDAIRE.

A. SALAIRE.

1954 1. *Inégalité des salaires M/F.*

— lente amélioration :

1964 57,28 % ... 61,25 %.

1966 2. *Lutte ouverte pour l'égalité.*

Grève de la F.N. : 3 mois.

Phénomène nouveau.

Affecte 2.900 femmes.

But : travail égal — salaire égal.

— Influence des conventions internationales : Traité de Rome : Art. 119.

— Atermoiements mis à réaliser cette égalité.

II. SECTEUR TERTIAIRE.

1. Entreprises privées :

— de 50 % du salaire masculin.

2. Secteur public :

égalité des salaires.

B. TRAVAIL.

— Difficultés de détermination de la notion : *Travail égal.*

Critères : peu scientifiques.

Procédé : trucage

de la part des organisations patronales ;

de la part des organisations syndicales.

— Désir de maintenir les femmes dans les catégories les plus basses.

— Désir d'éviter les fonctions mixtes : discrimination dans la promotion.

— Discrimination dans la promotion.

— Discrimination dans la promotion.

III. CAUSES DE LA SITUATION D'INFERIORITE.

A. MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Etudes moins longues.

Enseignement professionnel de qualité moindre.

Manque d'effort pécuniaire.

Formation sur le tas.

Limites étroites et vétusté de l'enseignement professionnel féminin.

En Belgique : études moins poussées ;

activités moins rémunératrices ;

grand nombre de diplômées inactives.

B. PREJUGES.

A la base : poids du passé.

Rôle exclusif de la mère dans l'éducation des enfants.

Faiblesse physique de la femme.

Salaire féminin = salaire d'appoint.

Absentéisme.

C. DIFFICULTES DE LA FEMME QUI TRAVAILLE.

Charge du travail ménager.

Manque d'équipement social : problème des enfants.

IV. MOTIVATIONS DU TRAVAIL FEMININ.

A. MOTIVATIONS PERSONNELLES.

Nécessité matérielle.

Goût du travail choisi.

Echappatoire à l'aliénation du travail domestique.

B. MOTIVATIONS FAMILIALES.

Nécessité matérielle.

Vie active : facteur d'équilibre et de compréhension mutuelle.

C. MOTIVATIONS COLLECTIVES.

D'ordre économique

financier

politique

social.

CONCLUSIONS.

La femme doit lutter pour l'égalité de salaire et de promotion, dans le TRAVAIL, pour elle-même, pour sa famille, pour la société.

De plus, cette lutte doit être celle du couple, c'est-à-dire : des hommes, des femmes, de TOUS.

VI. Vocabulaire : dans l'ordre d'utilisation.

Condition : rang — position sociale.

Autonome : Indépendant.

Secteur primaire, secondaire, tertiaire : classification des différents secteurs d'activité due à l'économiste COLIN CLARK

Le secteur primaire comporte :

l'agriculture, la sylviculture, la chasse, la pêche.

Le secteur secondaire comporte :

l'industrie, les transports, les entrepôts, les communications.

Le secteur tertiaire comporte :

les services, le commerce, les banques, les assurances, les affaires immobilières.

L'époque contemporaine se caractérise par un gonflement progressif du secteur secondaire, mais surtout du secteur tertiaire, d'où une transformation progressive des structures sociales.

Structure : terme utilisé, depuis plusieurs années, en économie et en histoire. Son sens varie suivant les auteurs, mais il désigne surtout les formes et les activités relativement permanentes (par opposition aux mouvements momentanés).

Ex. : Dire que la population active d'un pays est pour 70 % agricole ou que 43 % des entreprises industrielles ont moins de 20 ouvriers, c'est là définir la structure d'un pays.

Conjoncture : est le terme presque à l'opposé : c'est la situation économique telle qu'elle résulte des observations en cours.

TRAITE DE ROME : accord qui groupe la Belgique, la France, la Hollande, l'Italie, le Luxembourg, la République Fédérale Allemande au sein du MARCHE COMMUN - 1957.

Classement : action de classer, de ranger.

Critère : élément qui permet de juger, d'apprécier.

Classification : distribution systématique par classe ; opération de regroupement suivant le rangement effectué.

Formation sur le tas : apprentissage sur le lieu du travail.

Trucage (ou truquage) : ensemble de moyens employés pour tromper.

Discrimination : qui établit une distinction, une différence.

Promotion : élévation à un grade, à une catégorie supérieure.

Secteur public : se dit des organismes et entreprises de l'Etat, par opposition au **secteur privé** : organismes et entreprises où le capital investi appartient à des individus.

Grève sur le tas : grève avec occupation des lieux de travail.

B. I. T. (Bureau International du Travail).

Le Traité de Versailles, qui mit fin à la première guerre mondiale (1919), débutait ainsi dans sa 13^e partie : « Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger et, attendu, qu'il est urgent d'améliorer ces conditions...

» Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays... ».

En conséquence, le B. I. T. fut créé.

Le B. I. T., composé de fonctionnaires appartenant aux différents pays membres, rassemble une documentation sur toutes les questions relatives au travail et émet des recommandations pour promouvoir l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Chaque année, une conférence internationale se réunit : elle comprend les délégations des pays membres composées de 2 représentants des gouvernements, un représentant des travailleurs et un représentant des employeurs. Mais le B. I. T. n'émettant que des recommandations, les Etats membres ne sont pas tenus de les suivre.

Le B. I. T. siège à Genève.

Physiologie : science qui traite de la vie et des fonctions organiques par lesquelles la vie se manifeste (du grec : *physis* : la nature et *logos* : le discours).

Morphologie : étude de la forme extérieure (ici des êtres vivants).

O. N. E. : Œuvre nationale de l'enfance.

VII. Questionnaire de révision et d'examen.

1. Quelle est l'évaluation générale du volume de l'emploi féminin depuis 1947, en Belgique ?
2. Expliquez les causes de la grève des femmes, à la Fabrique Nationale d'armes, à Herstal, en 1966.
3. Pour quelles raisons les salaires féminins sont-ils inférieurs aux salaires masculins ?
4. Quel est le rôle des conventions internationales dans l'évolution favorable de la condition féminine ? Quelles sont les carences de ces conventions ?
5. Quelles sont les difficultés auxquelles on se heurte, pour établir l'égalité des salaires, entre les hommes et les femmes ?
6. Qu'entend-on par inégalité dans la promotion ?
7. Quels sont les préjugés auxquels les femmes se heurtent dans la vie en général et dans la vie professionnelle en particulier ? Quelles sont les conséquences de ces préjugés ?
8. Quelles sont les difficultés particulières de la travailleuse ?

VIII. Applications.

En utilisant la bibliographie, étudiez les problèmes suivants :

- le problème du contrat de mariage, en Belgique ;
- le travail à temps partiel ;
- le recyclage ;
- la femme et les loisirs.

Faites de petites enquêtes autour de vous :

Interrogez 5 femmes qui travaillent dans différents secteurs — après avoir soigneusement préparé des questions — afin de connaître leurs problèmes et leurs difficultés ;

ex. : une ouvrière d'usine — une employée — une vendeuse : mariée — avec ou sans enfants — célibataire — d'âges différents.

Visitez une crèche afin de vous rendre compte des conditions dans lesquelles y vivent les enfants.

IX. Coordination avec d'autres disciplines.

BIOLOGIE : Problèmes d'éducation sexuelle.

FRANÇAIS : La femme dans la littérature française : étude approfondie des œuvres d'une femme-écrivain.

GREC : La condition de la femme en Grèce dans l'antiquité.

LANGUES GERMANIQUES : La femme dans la littérature : allemande — anglaise — néerlandaise.

LATIN : La condition de la femme à Rome dans l'antiquité.

MORALE : Le planning familial — La transformation du statut familial : problème d'aujourd'hui — Le rôle du couple à la vie politique ; obligation civique ; position de la femme devant le problème.

SCIENCES COMMERCIALES : La femme chef d'entreprise.

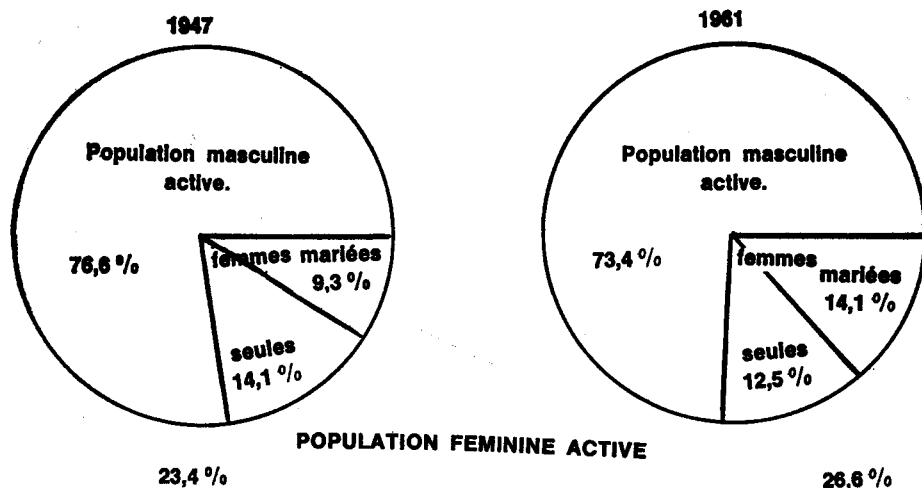
X. Annexes.

TABEAU I.

VOLUME DE L'EMPLOI FEMININ.

BELGIQUE : Dernier recensement de la population : 31 décembre 1961.

Total de la population active	3.512.463
Total de la population féminine active	932.825
soit : 26,66 %.	



MARCHE COMMUN.

% le plus élevé :
R. F. A. 37,0 %

% le plus bas :
Italie 27,7 %

(après la Belgique)

EUROPE.

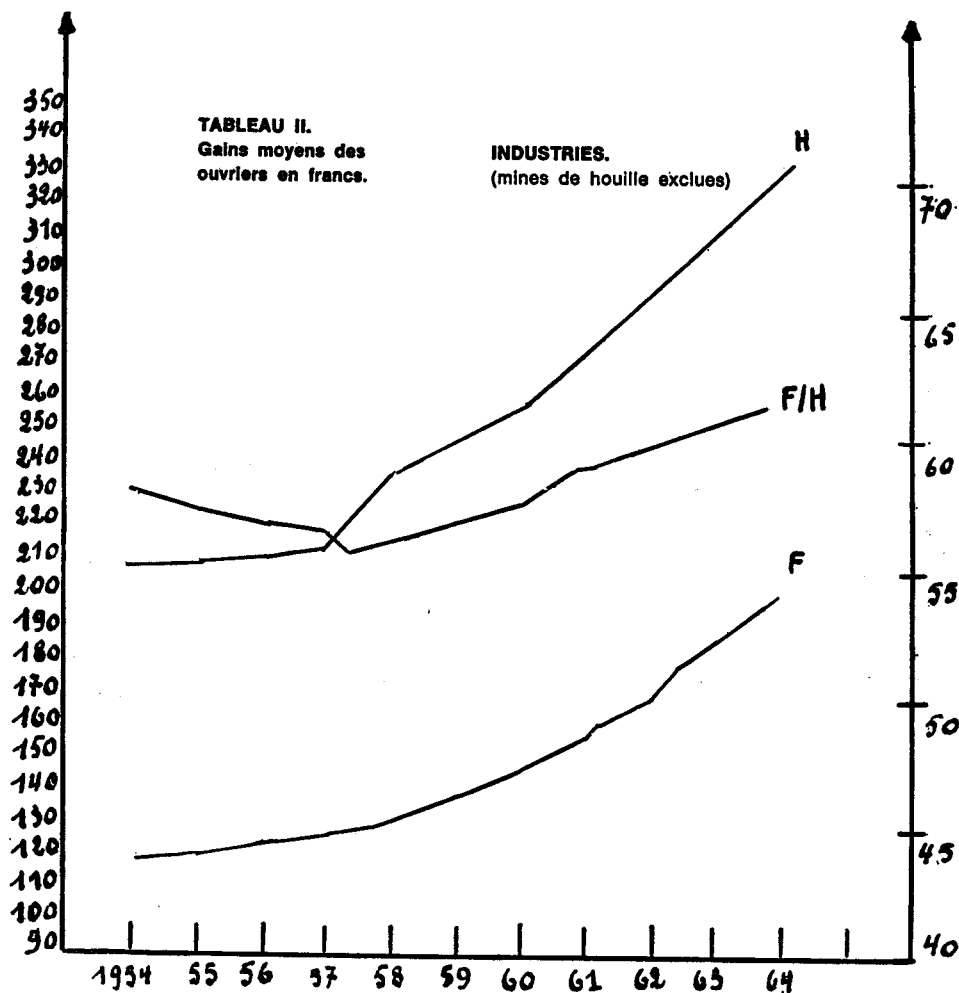
Monde capitaliste :
% le plus élevé :
Finlande 40,6 %

% le plus bas :
Portugal 22,4 %

Monde communiste : 42,0 %

DANS LE MONDE : 33 %.

D'après : GUBBELS Robert, *La citoyenneté économique de la femme*, p. 64.
Le travail au féminin, p. 60.



Rémunérations
moyennes.

H	F	%
1954 : 210	121	57,28
1964 : 328	200,9	61,25

EVOLUTION DES REMUNERATIONS MOYENNES DES OUVRIERS ET DES OUVRIERES DE 1954 A 1964.

D'après GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 18.

Source : O.N.S.S. Rapports annuels de 1954 à 1964.

TABLEAU III.

SALAIRES MOYENS (HOMMES-FEMMES)

tous secteurs réunis — octobre 1964 — dans les pays
du MARCHE COMMUN.

		SALAIRES		Rapport	Valeur des monnaies par rapport au F. B.
		masc.	fém.	en %	
		en monnaie nationale	nationale	salaires H./F.	
Belgique	F.B.	45,11	29,16	64,0 %	<i>Cours du 31/X/1967</i>
R. F. A.	R.M.	4,28	2,89	67,5 %	1 R.M. = 12,31 F.B.
France	F.F.	3,75	2,84	75,7 %	1 F.F. = 10,04 F.B.
Italie	L.	412,61	294,69	71,4 %	100 L. = 7,88 F.B.
Hollande	Fl.	3,04	1,65	54,2 %	1 FL. = 13,71 F.B.
Luxembourg	F.L.	58,11	27,45	47,2 %	1 F.L. = 1,00 F.B.

D'après : GUBBELS Robert, *La grève au féminin*, p. 20.

TABLEAU IV.

CLASSEMENT DU TRAVAIL dans le secteur des fabrications métalliques, en BELGIQUE

Accord national du 26.XII.1962.

PRINCIPE

Le classement dans les différentes catégories est effectué sur la base d'une COTATION.

La cotation se fait par tranches d'un demi-point.

CRITERES de cotation pour l'attribution de points		Le total des points attribués permet de procéder au CLASSEMENT sur la base suivante :	
	Points		
1) <i>Formation professionnelle</i>			
— connaissances	0 à 9		
— aptitudes	0 à 5,5		
2) <i>Responsabilités</i>			
— travail personnel	0 à 7		
— travail d'autrui	0 à 3		
— sécurité et santé	0 à 3		
3) <i>Effort</i>			
— intellectuel	0 à 5		
— physique	0 à 7		
4) <i>Influence du milieu</i>			
— travail sale	0 à 3		
— poussières	0 à 2		
— huiles	0 à 1		
— température	0 à 3		
— eau - acides - etc.	0 à 1		
— gaz - vapeurs	0 à 2		
— bruit	0 à 2		
— chocs	0 à 1,5		
— éblouissement	0 à 1		
— manque de lumière			
— manque d'éclairage	0 à 1		
— refroidissement	0 à 1,5		
— vêtements de protection			
— gênants	0 à 2		
— risques d'accidents	0 à 3		
		D'après :	
		GUBBELS Robert, <i>La grève au féminin</i> ,	
		pp. 23-24.	

TABLEAU V.

CLASSIFICATION DU TRAVAIL.

	Ouvriers tous âges	Ouvrières tous âges	Ensemble
Classes 1 à 3	160	13.499	13.659
Classes 4 et plus	17.534	1.360	18.894
TOTAUX	17.694	13.859	31.553

Résultats d'une enquête effectuée, en Belgique, dans l'industrie électronique — 55 entreprises — en 1967.

D'après : *Les problèmes du travail des femmes*, Dossiers et Documents,
N° 8, Liège, Fondation André Renard, 1967, p. 43.

TABLEAU VI.

SECTEUR TERTIAIRE — Belgique

Industrie : 49 % — EMPLOYEES — Commerce : 49,5 %

D'après : *Congrès statutaire, Commission du Travail des Femmes, 23-24/X/1965.*

TABLEAU VII.

BELGIQUE — PERSONNES DIPLOMEES
classées suivant le Sexe, l'Activité ou l'inactivité professionnelle.

D I P L O M E S	H O M M E S			F E M M E S		
	Tot. gén.	s/Prof.	Actifs	Tot. gén.	s/Prof.	Actifs
Humanités	132.752	40.564	92.188	40.733	28.129	12.604
Instituteur(trice) gard.	23	9	14	21.000	6.654	14.346
Instituteur(trice) prim.	32.404	7.922	24.482	49.796	19.363	30.433
Régent(e)	10.262	1.402	8.860	32.647	11.423	21.224
Ministre du culte	15.595	1.755	13.840	—	—	—
UNIVERSITE						
Théologie	391	104	287	52	12	40
Philologie	5.058	755	4.303	3.268	822	2.446
Droit - Notariat	12.624	1.730	10.894	1.077	417	660
Sciences	4.061	684	3.377	1.700	414	1.286
Méd. Pharm. Vét. Dent.	18.967	1.726	17.241	3.401	779	2.622
Sc. appl. Arts. Manuf.	15.174	12.107	3.067	61	18	43
Agronomie	3.046	518	2.528	46	19	27
Sciences sociales	13.946	2.100	11.846	1.692	660	1.032
Pédagogie	771	122	649	646	195	451
Autres études univers.	225	58	167	41	12	29
TOTAUX	74.263	19.904	54.359	11.984	3.348	8.636
TECHN. SEC. SUPER.						
Agriculture	4.624	861	3.763	31	21	10
Art et dessin	4.476	565	3.911	848	539	309
Commerce - Administrat.	6.662	921	5.741	11.750	4.690	7.060
Construction - Bois	993	136	857	18	3	15
Habillement	149	16	133	13.706	9.204	4.502
Industrie	27.974	4.062	23.912	878	324	554
Service	468	116	352	5.696	3.070	2.626
TOTAUX	45.346	6.677	38.669	32.927	17.851	15.076
TECHNIQUE SUPER.						
Ingénieur technicien	29.533	3.635	25.898	27.694	8.867	18.827
TECHNIQUE SECOND.						
<i>Horaire réduit</i>						
Art et dessin	600	33	567	45	16	29
Commerce - Administr.	7.233	380	6.853	1.505	550	955
Construction - Bois	1.977	142	1.835	2	1	1
Industrie	12.560	805	11.755	74	21	53
Service	555	101	444	39	5	34
TOTAUX	22.915	1.461	21.454	1.665	593	1.072
DIPL. UNIV. ETRANG.	4.557	784	3.773	1.175	722	453
TOTAUX GENERAUX	367.650	75.073	292.577	219.623	96.950	122.673

POPULATION ACTIVE : 43,6 % 20 %

415.000 personnes titulaires d'un DIPLOME : FEMMES : 30 %

Pensionnées ou retraitées	15.289
Rentières ou propriétaires	949
Chômeuses	1.353
Etudiantes	12.027
Veuves avec pension	2.269
Ménagères	62.187 : 29 %

D'après : GUBBELS Robert, *Le travail au féminin*, pp. 120-121.

TABLEAU VIII.

ABSENTEISME : Quelques chiffres.

FRANCE — 1951.

EMPLOYE(E)S		OUVRIER(E)S	
F	: 4,4 ‰	F	: 6,4 ‰
H	: 1,8 ‰	H	: 4,4 ‰

Absentéisme le plus élevé :

F. ayant un enfant de moins de 3 ans

24,75 ‰

HAUTS SALAIRES — TRAVAUX MIXTES.

F	: 3,61 ‰	H	: 3,81 ‰
---	----------	---	----------

Autre enquête.

	1 jour	2-3 jours	4-6 jours	7-25 jours
Maladies hommes	36 ‰	21 ‰	18 ‰	18 ‰
Maladies femmes	48 ‰	16 ‰	12 ‰	16 ‰

L'absentéisme — pour MALADIE — est fait, pour les femmes d'absences brèves. Pour les absences supérieures à un jour, l'absentéisme des femmes est inférieur à celui des hommes.

D'après : GUBBELS Robert, *Le Travail au féminin*, p. 111.

TABLEAU IX.

LES MOTIVATIONS DES FEMMES ACTIVES.

POURQUOI TRAVAILLEZ-VOUS ?

	Charleroi	Gand
PAR NECESSITE		
gagner ma vie		
revers de fortune		
je suis seule		
mari malade	43	32
TRAVAIL D'APPOINT PROVISOIRE		
achat maison		
achat voiture		
études des enfants		
maladie d'un membre de la famille	9	7
RECHERCHE D'UN NIVEAU DE VIE SUPERIEUR		
plus de bien-être		
subvenir aux besoins du ménage		
mari ne gagne pas assez		
pour nos vieux jours	44	30
PAR GOUT OU INTERET DU TRAVAIL		
pour m'occuper		
parce que j'ai une profession		
aptitude pour ce travail		
pour se servir d'un diplôme		
pour s'évader de l'esclavage du ménage		
pas d'enfants ou enfants ont grandi	30	10
AUTRES		
pour les enfants	24	11

D'après : GUBBELS Robert, *La citoyenneté de la femme*, p. 65.

LA CONDITION FEMININE DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE.

Le problème est vaste. Comment parvenir à l'étudier sous tous ses aspects ?

Voici un syllabus qui permettra d'embrasser un grand nombre d'entre eux.

I. Education — Enseignement — Diplômes :

L'égalité est-elle réalisée ?
Quels sont les buts poursuivis ?

II. Situation juridique :

Droit civil
Droit pénal
Législation sociale
Législation du travail.

III. Métier — Profession.

Egalité de salaire et de promotion (législation - faits - critères).

IV. La femme et ses enfants.

Planning familial.
Travail à temps partiel.
Recyclage.
Équipement social (crèches - hôpitaux d'enfants - gardiennats - rôle de l'O.N.E., etc.)

V. La femme consommatrice, dans le cadre des faits économiques de la vie quotidienne et de l'évolution vers l'industrialisation des services domestiques :

Budgets de ménage
Équipement ménager
Ventes à tempérament
Ligues de consommateurs.

VI. Le droit de la femme aux loisirs.

VII. Formation civique.

Participation à la vie politique et syndicale.

VIII. Les femmes dans le monde.

par ex. : Aux États-Unis d'Amérique, en U.R.S.S., dans les pays scandinaves, dans les pays en voie de développement, dans le monde islamique, etc.

Minna AJZENBERG-KARNY.

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

MONSIEUR PLATEAU, M.E.N., COULEURS, 19 m.

Pays : BELGIQUE.

Réalisateur : J. BRISMEE.

Ce film montre les expériences de Plateau dans le domaine de la Stroboscopie.

La caméra voyage dans une chambre où sont progressivement disposés les objets qui nous permettront de suivre les travaux. Cette chambre est le seul lien de tout le film. Il s'agit moins de dresser l'inventaire de tous les objets ayant rapport avec les travaux de Plateau, que de pouvoir, grâce à eux, créer toute une atmosphère proche de la poésie.

Le décor est sobre et net. Il possède le double rôle d'aider les spectateurs à se reporter un siècle en arrière et de leur rendre sensible la présence de Plateau.

On peut considérer ce film du point de vue documentaire, mais ici le professeur devra expliquer les termes techniques qui sont employés dans le commentaire.

Il peut être aussi considéré comme un moyen d'approcher l'œuvre d'un savant.

Ce film n'est pas construit selon les critères traditionnels qui visent à faciliter la réception du contenu par le spectateur, mais selon la façon du réalisateur lui-même. Comme l'écrit Paul Davay : « Les principales caractéristiques de ce cinéaste sont, outre une grande réserve, une sensibilité toujours soutenue s'exprimant dans une forme précise — d'où son amour pour l'objet — ce souci de mesure sans tomber dans la sécheresse, le goût de la précision, l'amour d'une certaine « magie » suscitée par la réalité objective ».

Ce film peut être montré dans une classe de seconde, ou dans les humanités techniques, et certainement dans l'enseignement normal.

LE 17° PARALLELE.

Réalisateur : Joris IVENS.

Film d'actualités réalisé dans des conditions très difficiles.

Tourné près des rives de la rivière Ben Haï. C'est là que, depuis 14 ans, la révolution vietnamienne côtoie la contre-révolution américaine. C'est là que vit un peuple de paysans. C'est là que passe le 17° parallèle. C'est là que J. Ivens, qui, depuis près de 40 ans, consa-

cre son existence à filmer la vie des peuples en lutte, a choisi de braquer sa caméra.

Son film est à l'image de ce petit monde paysan, patient, serein, intraitable, qui prend la guerre comme un cataclysme contre lequel notre histoire et sa sagesse lui-même lui ont appris à s'organiser.

Dans ce film apparaît le lien entre cette terre et ces hommes, qui ne se contentent plus de vivre sur elle, de vivre d'elle, mais qui, à force de creuser des tranchées, de la creuser de pièges, d'abris, en viennent à se fondre en elle, à faire corps avec elle.

Le paysan vietnamien apparaît tellement rivé au sol, et donne dans ce film l'impression qu'il ne suffirait pas aux Américains de massacrer ce peuple, il leur faudrait anéantir cette terre, la pulvériser pour imposer leurs vues.

C'est aussi, il faut le dire, un hommage à l'ingéniosité vietnamienne.

Il faut faire une remarque sur le commentaire, et à sa lourdeur qui recourt plus aux formules des éditoriaux qu'au langage du peuple.

On pourrait aussi s'étonner que, de ce village torturé, creusé par les bombes ennemies, autant que par ses propres tranchées, raviné comme les visages de ces vieilles femmes magnifiquement photographiées, levant leur tête vers les B 52, on a l'impression d'un sourire, qui voudrait dire qu'aucun envahisseur ne pourra confisquer le Vietnam.

Film engagé, oui, mais film que tous devraient voir, car les images sont réelles et, peu de nos élèves, ou de leurs parents, connaissent réellement ces images.

Ce n'est pas un film pédagogique, mais il serait à souhaiter que le professeur d'histoire puisse le faire voir aux élèves de première et des classes normales.

MAINS NOIRES, CREATRICES DE BEAUTE, M.E.N., N.B., 16 m.

Pays : BELGIQUE, 16 mm., version française, commentaire français.

Réalisateur : Paul FLON.

Producteur : TANAGRA.

Art et artisanat d'art, en Afrique noire (ex-Congo belge) : sculpture, masques, poterie, vannerie, décoration, tissage, broderie...

Avec des moyens techniques rudimentaires, d'authentiques chefs-d'œuvre sont réalisés, et si aujourd'hui, en sculpture — qui apparaît comme le premier art congolais — des marteaux et des ciseaux modernes sont utilisés, les jeunes artistes qui les manient n'en restent pas moins profondément originaux.

Ce film simple et beau, illustrant avec lucidité la pensée créatrice du Noir, outre qu'il révèle et fait comprendre la beauté de cet art exotique, permet de lutter contre les préjugés raciaux.

Il peut être présenté dans les classes de 5^e, de 2^e et 3^e, de première; racisme, colonisation, etc...

Mais, en tous cas, film de motivation.

MISERE AU BORINAGE, M.E.N., N.B., 26 m.

Format : 16 mm., version française, commentaire français.

Réalisateurs : Joris IVENS et Henri STORCK.

Producteur : *Education par l'Image.*

C'est la situation des années 30 dans le Borinage.

Le film est montré à partir de documents de l'époque, en particulier de films tournés clandestinement.

On y voit, notamment, des grévistes aux prises avec la police, les expulsions, de malheureux insolubles, hors de maisons qui restent vides, tandis que les exilés doivent dormir dehors, la vie hideuse dans les taudis dont il faut bien s'accommoder, la déchéance physique ou encore la débilité mentale d'être avilis par les conditions de vie que leur sont faites.

Avec le recul, on aurait la tentation de croire que certaines scènes ont été grossies tant elles paraissent peu vraisemblables dans un monde civilisé, mais l'authenticité est garantie.

Le commentaire en remet parfois inutilement : des images comme celles des femmes allant, dès l'aube, grappiller un peu de mauvais charbon, sur les terrils, ou celles de familles entières, couchées à même le plancher, sur d'infâmes grabats, ou encore, celles d'enfants faméliques, au regard poignant, sont assez parlantes par elles-mêmes.

De ce film, chacun pensera ce qu'il voudra...

Mais les images sont là, à peine soutenables, navrantes, terriblement navrantes, qui portent un témoignage implacable, irréfutable, sur le sort réservé à des hommes, à des femmes et à des enfants dans les années 30, en Belgique.

Crise, chômage, misère : la trilogie lamentable qui n'a que trop donné raison aux contempteurs d'un ordre social dont la loi poussait inexorablement le riche à devenir plus riche, et le pauvre à devenir plus pauvre.

Détresse, désespoir, révolte ; le film souligne les drames en cascade qu'ont à vivre les victimes d'une situation économique et sociale où les privilégiés se font, une fois menacés, d'implacables « justiciers » pour maintenir les structures établies.

Il permet de comprendre aussi, d'une part, l'état de prostration mentale souvent engendré par la misère sociale et, d'autre part, la genèse d'une révolte, tantôt sourde et tenace, tantôt brutale.

Classes de 5^e et de 1^{re}. Des explications doivent être données par le professeur.

ALCHIMISTES CONGOLAIS, N.B., 23 m.

Pays : BELGIQUE.

Réalisateur : D. DUBOIS.

Producteur : *Ministère de l'Education Nationale.*

Format : 16 mm, version française, commentaire français.

Cela se passait dans les mines de Kilo-Moto, au temps de la colonisation belge, et n'a sans doute pas évolué depuis.

Si la technique de prise de vue date un peu et si la copie n'est pas neuve, il n'empêche que le film — un des rares sur le sujet — est d'un intérêt indiscutable.

Après l'épopée des chercheurs d'or, c'est l'exploitation scientifique, rationnelle, des gisements aurifères. Il faut d'abord repérer les meilleurs terrains, évaluer la richesse des gisements : prélèvements d'échantillons, analyse, classement. Et puis, il faudra continuer les analyses jusqu'à la mise définitive en lingots.

C'est donc surtout dans les laboratoires que nous sommes, assistant aux opérations précises et minutieuses des hommes de science et de leurs collaborateurs noirs. Car la science, ce n'est pas seulement la recherche pure et théorique, c'est aussi le travail méticuleux et patient dans les laboratoires.

Le rythme assez lent du film est destiné à montrer la lenteur des opérations elles-mêmes ; les images ne se veulent donc pas spectaculaires. (Classes des 5^e et 1^{re}.)

Josette DEBACKER.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

NOTES et glanures

PREHISTOIRE et HISTOIRE ANCIENNE

LEROI-GOURHAN André, BAILLOUD Gérard, CHAVAILLON Jean, LAMING-EMPERAIRE Annette, avec la collaboration de BALFET Hélène, BAUDEZ Claude, BREZILLON Michel, CHAVAILLON Nicole, LEROI-GOURHAN Ariette, *La Préhistoire*, Paris, P.U.F., 1966, coll. Nouvelle Clio, n° 1, in 8°.

Le premier volume de la collection Nouvelle Clio souhaite être un guide introductif à la préhistoire mondiale. Le projet peut paraître ambitieux et utopique. Les auteurs (ils sont neuf) ont cependant réussi à mener à bien cette entreprise. Le paléolithique représente 99 % de la vie des sociétés humaines, 0,6 % nous conduisent à la première métallurgie ; la part restante est occupée par l'histoire. Les deux domaines les plus connus, à savoir, la paléontologie et l'art préhistorique ne sont qu'effleurés à cause de l'abondance des matières. D'autre part, l'art n'est pas encore bien connu ni bien intégré dans la chronologie de tous les continents. La matière envisagée est telle qu'il n'est pas possible d'en donner même un simple aperçu, mais cette introduction aux problèmes préhistoriques présente l'énorme avantage d'avoir une vue d'ensemble sur les problèmes de tous les continents.

P.B.

GRAHAME Clark, *A la découverte des sociétés préhistoriques*, traduit de l'anglais, Paris, Plon, 1965, collection Découverte du Passé, in 8°.

Publié en 1939, réimprimé en 1947, avec quelques changements peu importants d'ailleurs, l'ouvrage est une introduction générale à l'étude des sociétés préhistoriques qu'il est possible de connaître et d'aborder par l'archéologie. Cette science fournit à la préhistoire sa substance, mais ce ne sont pas les fouilles systématiques qui sont les plus riches d'apports. Le hasard, les agents naturels, les activités hu-

maines jouent un rôle déterminant. L'érosion met à jour des gisements préhistoriques en Pologne, la tempête dénude le village de pierre de Skara Brae dans les îles Orcades, la sécheresse fait apparaître les palafittes de la Suisse, les travaux agraires ; les guerres sont à l'origine de trouvailles innombrables. La photo aérienne révèle les reliefs, les différences écologiques ; la méthode géophysique éclaire des problèmes presque insolubles ; la localisation des tombeaux étrusques est réalisée par le procédé du magnétomètre à protons. La découverte constitue un premier stade, mais elle n'est pas suffisante ; il faut encore conserver ces documents. L'état de conservation de ceux-ci varie en fonction de la matière, du climat et de l'attitude des sociétés vis-à-vis des restes du passé. Le climat chaud et humide, particulièrement néfaste, a détruit de nombreux vestiges du Honduras ou des îles de la Sonde ; le climat très sec du Khotan ou de l'Egypte explique l'état extraordinaire de conservation des documents retrouvés dans ces régions. Le climat tempéré, combiné à un sol acide, a assuré la conservation des sépultures à cercueils de chêne dans le Jutland ; les marécages nous ont restitué les hommes des tourbières (homme de Tollund). Le climat froid fait office de congélateur ; nous pouvons citer entre autres les mammoths de Beresovka, les tombeaux scythes de l'Asie centrale du kourgane de Parizik. Parfois, le gisement est dit « fantôme » ; citons notamment le cas de Sutton Hoo où les pièces de métal révèlent le plan de la barque alors que les morceaux de bois dont elle était réalisée, ont complètement disparu.

L'ouvrage est copieusement illustré de schémas, de dessins et de photos qui ne sont pas toutes connues.

Mais la préhistoire a affaire à des groupes et non pas à des individus ; le préhistorien devra donc définir des entités sociales ; il se souciera de distinguer des groupes par l'intermédiaire desquels la culture s'est diffusée et s'est transmise de génération en génération. Pour l'A., l'histoire occupe une place importante en tant que facteur d'intégration sociale ; il insiste

sur la nécessité d'une histoire universelle qui « pourra réunir à la fois les suffrages des déshérités et ceux de la classe en plein essor des gens instruits ».

P. B.

VANNIER François, *Le IV^e siècle grec*, Paris, A. Colin (U 2), 1967, 288 pp., 100 F.

Cet ouvrage, réalisé à l'intention des enseignants et des étudiants en histoire ancienne, est la quatrième plaquette d'une collection dirigée par Pierre Lévêque, Doyen de la Faculté des Lettres de Besançon. Il comprend, comme les ouvrages de cette collection déjà parus (H. Van Effenterre, *l'Histoire en Grèce* ; C. Mossé, *Les institutions grecques* ; J.R. Palanque et M. Meslin *Le christianisme antique*), deux parties : une introduction et un recueil de textes.

L'auteur envisage le IV^e siècle grec, non pas en fonction des siècles antérieurs et postérieurs, mais, en tant que période de transformations et de bouillonnement : Les tentatives hégémoniques de Sparte, de Thèbes, la renaissance de la puissance athénienne, la pression macédonienne sur le monde grec et les tentatives nombreuses de Démosthène pour secouer l'apathie des Athéniens. Dans l'ensemble, les textes ont été bien choisis. Une part trop grande a, sans doute, été accordée à l'aspect politique ; toutefois, il faut signaler le mérite de l'A. de n'avoir pas négligé les inscriptions (décrets, traités). En outre, plusieurs textes concernent les problèmes économiques et sociaux : la spéculation, le commerce du blé, la disette, les mines du Laurion, les opérations bancaires, la situation des agriculteurs et des artisans. Cet ouvrage contient également plusieurs documents édifiants sur les conceptions esclavagistes d'Aristote, les idées politiques de Platon. Enfin, religion et art n'ont pas été négligés, et plusieurs textes rappellent le succès des nouveaux dieux orientaux qui répondaient mieux aux besoins religieux d'un monde grec troublé.

Cet opuscule ne pourra manquer de rendre de nombreux services à ceux de nos collègues qui enseignent l'histoire ancienne.

D. P.

KRETZSCHMER F., *La Technique romaine*, documents graphiques réunis et commentés, traduction J. Breuer et Fl. Ulrich, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1966, in 4^e carré, 98 pp., 158 ill.

Ce petit ouvrage, adaptation du catalogue d'une exposition qui se tint à Cologne, en 1958, redonne un aperçu du développement de la technique qui prit une grande importance, surtout, à partir de l'époque impériale. Le champ de la technique est bien vaste ; la matière est répartie en quinze chapitres : le calcul technique, les métiers, l'art de bâtir, l'industrie, les techniques de l'habitation, l'éclairage, l'exploitation rurale dans le cadre des villas, les conduites d'eau, les égouts, les constructions monumentales, les thermes, les routes et le trafic routier, la construction des ponts, la construction navale et le transport par eau, la technique de la guerre. On y trouve 158 documents, photos, schémas, coupes, cartes, reconstitutions, etc.

Certains chapitres confirment des connaissances bien établies : par exemple, dans le domaine des métiers, les outils ont subi fort peu de modifications depuis l'antiquité.

La grande innovation de l'époque impériale est l'utilisation du béton. Ce n'est pas un simple mélange de sable et de chaux mais un mélange de chaux et de pouzzolane, c'est-à-dire une cendre d'origine volcanique, extraite dans la région de Pouzzoles, en Campanie, mais aussi dans l'Eifel. Ce mélange produisait de la chaux hydraulique dont la résistance était considérable, allant jusqu'à 110 kgs par cm². Il était susceptible d'être mis en œuvre sous eau et résistait fort bien aux agents atmosphériques. La technique du chauffage était surtout développée dans les maisons riches où une seule pièce était à la température de 21°. L'éclairage sera toujours assez primitif ; dans les régions gallo-romaines du nord, la chandelle (tresse de tissu enduite de cire ou de suif et roulée en forme de cylindre de 3 à 5 cm), est le moyen le plus courant utilisé, car les lampes à l'huile d'olive restent un produit d'importation.

Les techniques d'adduction de l'eau retiennent tout spécialement l'attention de l'auteur (carte retraçant le parcours de l'aqueduc de Cologne, profil schématique de l'aqueduc, modèle réduit de l'édifice colonais, château de Pompéi, etc.). Ce-

pendant, la construction la plus parfaite est, aux yeux de l'auteur, l'édification des thermes. Cette construction est conditionnée par trois inventions datant du I^{er} siècle après J.-C. : le verre à vitre, la tubulature et la connaissance de la propriété réfractaire des briques.

Des renseignements intéressants sont à glaner dans le chapitre relatif à la technique militaire : l'artillerie (ballistes et catapultes), est basée essentiellement sur la force de détorsion. (N.B. : de nombreuses reconstitutions d'engins de siège.) Les documents, très bien photographiés et fort nombreux, constituent un ensemble des plus intéressants dont beaucoup sont peu connus de professeurs et proviennent des régions rhénanes ou de l'Allemagne.

P. B.

PORTAL Roger, *Les Slaves, Peuples et Nations*, Paris, éd. A. Colin, collection *Destins du monde*, 1965, in 4^o.

Après avoir présenté au public, différents aspects de la civilisation, « l'Homme avant l'écriture » ou les « Bourgeois conquérants », la collection « *Destins du Monde* », des Editions Armand Colin, publie un gros ouvrage sur les Slaves, peuples et nations du VIII^e au XX^e siècle. Pour la première fois, le problème slave (7 états et 250.000.000 hommes) est traité dans son entièreté. Cette unité ne résulte cependant pas d'un fond commun de civilisation au départ duquel les groupes humains se seraient diversifiés.

On a voulu expliquer l'unité slave par la langue. Cette hypothèse paraît à l'A. fort douteuse. La religion orthodoxe ne constitue pas, non plus, un élément d'unité. Les dangers allemand et turc ont rapproché certaines de ces populations sans pour autant contribuer à la formation d'une unité slave. Quant à l'esprit collectiviste, il est, lui aussi, fort douteux. Les documents n'en font état que vers le XVI^e siècle. Le *mir* n'est qu'une organisation imposée aux paysans par l'Etat centralisateur et pour des raisons administratives et fiscales. Il ne constitue pas une institution propre aux Slaves, mais est uniquement typique de la Grande Russie et non des autres régions. Il n'est rien moins certain non plus qu'il y ait un quelconque lien entre le *mir* et le kolchoze.

La majeure partie de l'ouvrage retrace non pas l'évolution chronologique et les faits historiques, mais envisage les aspects importants de la vie économique et sociale ainsi que les aspects culturels et scientifiques. La Russie se taille la part du lion, mais le XX^e siècle n'occupe qu'une part assez restreinte rappelant à certains s'il en est besoin que l'URSS n'est pas née en 1917, mais que la civilisation russe s'est développée pendant de longs siècles, subissant d'ailleurs des influences multiples et, notamment, celle des Mongols. La Russie du XVIII^e siècle a réalisé d'ailleurs, une civilisation particulière ; elle développe des aspects précapitalistes qui se marquent dans l'originalité de la grosse industrie métallurgiste de l'Oural imposée par les Tsars. Produisant plus de 30.000 tonnes sur les 54.000 de toute la Russie et, alimentant pour les 2/3 les exportations, les usines ouraliennes mobilisaient de grosses quantités de travailleurs, mais aussi, de paysans obligés d'assurer le ravitaillement en bois de ces usines.

La révolution de 1917 a amené l'établissement d'un régime communiste qui sera copié dans les pays limitrophes sans pour autant créer une communauté slave. Ces peuples se rapprochent à cause de l'analogie des structures sociales, de l'identité des régimes politiques tout en conservant une certaine autonomie dans certains cas (par ex. : la Yougoslavie).

A un texte fort clair et une documentation attrayante et assez peu connue des milieux occidentaux, s'ajoutent de très nombreux tableaux, des graphiques, des statistiques fort neuves, des cartes évolutives. Voilà donc un ouvrage de synthèse sur le monde oriental de la Vieille Europe.

P. B.

HISTOIRE ECONOMIQUE

VILAR Pierre, *Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens*, dans *Revue historique*, t. 233, pp. 293-312, Paris, P.U.F., 1965.

« Il n'est d'effort interdisciplinaire que si chaque discipline, prête à donner des leçons, accepte d'en recevoir ». Conseil

avisé d'un historien ouvert à l'élan de croissance qui anime aujourd'hui les sciences humaines bafouées par les sciences dites exactes. Le défi essuyé ne doit pas entraîner à des mésaventures résultant de la précipitation. Les sciences économiques, la sociologie, la politique, mettent en code leurs moyens. L'histoire voudrait sortir de son état de description impressionniste, elle enregistre avec satisfaction, la reconnaissance implicite du caractère scientifique de son objet, si longtemps contesté. Elle soupçonne cependant que sa vocation, non faite d'analyse et de synchronie, mais de totalisation et de diachronie, exige une information moins diffuse. Elle se décourage devant l'obstacle, elle se laisse aller à l'histoire anecdote. Il est plus facile de se souvenir que de comprendre. L'histoire-intelligence, avec de mauvais instruments, ne relève que des génies. Il faut, à toute science, une solide infrastructure objective, l'histoire peut être auxiliaire ; comme technique, elle est infirmée par sa dépendance du document. Mais comme mode d'analyse de la matière sociale et humaine depuis ses origines, comme « substitut d'une expérimentation », on ne voit pas ce qui pourrait la remplacer. « Elle est bien fondamentale ». Il ne faut plus retomber dans la vieille définition positiviste qui s'obstine à confondre la technique de l'histoire avec son objet, « l'établissement du fait avec la recherche du phénomène ».

L'histoire quantitative, découverte par les économistes, permet d'établir objectivement les faits, l'historien reste nécessaire pour faire comprendre le phénomène, sinon le divorce subsisterait. Peut-être est-il possible, hors de l'économie, de chercher à quelle condition, de répétition par exemple, le texte cesse d'être témoignage, pour devenir signe objectif d'un phénomène historique, c'est-à-dire document dépendant le moins de l'intervention de l'historien.

Reste que les moyennes chiffrées ne peuvent rendre compte des différences qualitatives. Les généralisations ne peuvent s'opérer sans un contrôle réciproque de l'observation et de la conceptualisation, de la micro-observation comme de la macro-observation. L'étude statistique ne peut éliminer pour l'historien certains phénomènes que l'analyse ignore cependant — à bon droit —, pour établir ses calculs statistiques. Il ne con-

damnera donc pas cette pratique, mais il s'efforcera toujours de saisir, dans une interdépendance toujours plus vaste, les mécanismes de tout l'ensemble historique, « où l'homme vit, crée, lutte et meurt ».

R. V. S.

BERTIN J., HEMARDINQUER J., etc., *Pour un atlas d'histoire de la vie matérielle, cartes historiques des cultures vivrières*, dans *Annales*, t. 21, pp. 1012-1025, 3 cartes h.t., Paris, Colln, 1968.

L'histoire de la vie matérielle dans le monde implique la connaissance des processus d'acculturation. Le Centre de recherches historiques et le Laboratoire de cartographie de l'Ecole pratique des hautes études (VI^e section), de Paris, mettent au point deux séries de cartes sur l'évolution de l'élevage et des plantes alimentaires dans le Monde. On ne peut sous-estimer la somme de recherches et de techniques scientifiques dépensée pour en arriver aux cartes simples et claires dont les *Annales* fournissent un échantillon pour la culture du *Blé*, celle du *Manioc* et celle du *Maïs*. Il s'agit d'une approche destinée à stimuler la contribution des chercheurs du monde entier. Telle quelle cependant, elle fournit un support précieux pour comprendre les mouvements des peuples et des courants économiques.

R. V. S.

BAIROCH P., *Niveaux de développement économique, de 1810 à 1910*, dans *Annales*, t. 20, pp. 1091-1117, Paris, Colln, 1965.

Pour le professeur, embarrassé de schématiser l'ensemble du processus économique de la Révolution économique du XIX^e siècle, les nombreux tableaux statistiques comparatifs, fournis par cet article, constitueront un matériel précieux. Pédagogiquement, leur utilisation sera subordonnée à leur conversion en graphiques, en diagrammes, en cartes géographiques. Ces procédés pourraient d'ailleurs être combinés. L'utilisation de schémas dynamiques, procédant par superposition de transparents, correspondant à des moments différents, faciliterait hautement la compréhension. Miniaturisés, ces matériaux pourraient fort bien servir de base à un exercice destiné à s'assu-

rer de la manière dont les élèves sont capables d'interpréter ces données et en dégager les lignes générales de l'évolution. Les tableaux, eux-mêmes, pourraient servir de départ à un commentaire explicatif que les élèves seraient priés de donner, en exposant les causes et les conséquences historiques du mouvement, par exemple.

Sur le plan des constatations générales, on retiendra : 1° la grande inégalité de développement de pays à pays, 2° la relative importance de la notion de richesse naturelle, 3° la prudence des comparaisons faites entre pays où doit intervenir le facteur d'inégalité de départ, 4° contrairement à l'opinion admise, les USA ont, au début du XIX^e s., un indice d'industrialisation égal à celui de la Belgique qui se place, en second lieu, après l'Angleterre. La Belgique a connu un démarrage dès la fin du XVIII^e siècle et non après 1830 comme on le prétend ; 5° le taux de croissance agricole n'a jamais dépassé 2 % par an, mais il y a une liaison étroite entre le développement industriel et le taux de croissance de l'agriculture, l'industrialisation est plus rapide dans les pays d'agriculture prospère, l'industrie permet d'accroître les rendements agricoles.

R. V. S.

HEMARDINQUER J.J., « Capitalisme » : mot et idée quarante-huitième. Précisions nouvelles, dans *Annales*, t. 22, pp. 442-446, Paris, 1967.

Contrairement à une opinion répandue, le terme *capitalisme*, bien que diffusé par les penseurs allemands, dont Marx n'est pas le dernier, n'est pas d'origine germanique. Dès avant 1870, le terme appartient au vocabulaire des révolutionnaires français. Auguste Blanqui écrit dès alors : « Le capitalisme âpre au gain, l'œil aux aguets à saisir la partie de l'association et le magnifique instrument de progrès, est devenu un véritable chassé-pot. Il en use pour exterminer la petite et moyenne industrie » ; ou, encore « Le capital est moins accommodant, on sait son procédé invariable : il fuit ou se cache. Après quoi, le capitalisme se met à la fenêtre et regarde tranquillement le peuple barboter dans le ruisseau. C'est l'histoire de 1848 ».

En 1856, Proudhon lançait : « Ah ! c'est qu'il ne suffit pas au *capitalisme moderne* de s'assurer pour l'avenir, par ses actions, l'exploitation du pays..., il faut de plus, qu'il agiote, qu'il reporte, qu'il tripote, qu'il joue. En quoi la puissance de dévoration de la féodalité nouvelle est autant au-dessus de la force absorbante de l'ancienne que la lettre de change est au-dessus de la pièce de métal. »

En 1849, Louis Blanc dénonce le *sophisme* de Bastiat : « Le sophisme consiste à confondre perpétuellement l'utilité du capital avec ce que j'appellerai le *capitalisme*, c'est-à-dire l'appropriation du capital pour les uns à l'exclusion des autres. » Il considère le capitalisme comme l'*ennemi mortel* du capital. Il n'en reste pas moins que ce dernier mot prend un sens de plus en plus péjoratif. Marx ne fait pas spécialement de distinction entre capital et capitalisme. Il s'inquiète surtout de la forme des moyens de production.

R. V. S.

HEMARDINQUER J.J., *A propos de la « Révolution agricole »*, dans *Annales*, tome 22, pp. 446-448.

Cette expression équivoque devrait désigner la *révolution néolithique* d'où date l'agriculture, comme le soulignent anthropologues et préhistoriens. Au XVI^e siècle, il s'agit plutôt d'une révolution des prix favorable aux gros fermiers capitalistes et aux XVIII^e-XIX^e siècles de révolution économique et technique : les assolements se diversifient, les rendements décuplent. Il s'agit moins d'une révolution que d'une évolution : au XVI^e siècle, tel paysan frison obtient un rendement de 10 pour 1 pour l'orge, de 17 pour 1 pour le blé. Il consomme du seigle qu'il achète à la place. Il est suréquipé en hommes et en chevaux. L'élevage lui donne la fumure et un rendement laitier de 1.300 litres par vache.

Dès le XIV^e siècle, quatre types de cultures existent :

- 1) agriculture céréalière traditionnelle à faible rendement ;
- 2) agriculture céréalière intensifiée ;
- 3) culture intensive de plantes industrielles : textiles, oléagineuses, tinctoriales, houblon, tabac ;

- 4) agriculture nouvelle à base fourragère issue de la Flandre médiévale, développée en Angleterre aux Temps Modernes.

R. V. S.

LEVY-LEBOYER Maurice, *Les banques européennes et l'industrialisation dans la première moitié du XIX^e siècle*, Fac. Lettres et Sciences Hum. de l'Un. de Paris, série « Recherches », t. XVI, Paris, P.U.F., 1964.

L'intérêt de la volumineuse contribution (813 pages), de Levy-Leboyer, peut se saisir à trois niveaux :

- 1) une acclimatation du lecteur aux problèmes de l'épargne, du crédit et des banques d'affaires (2^e partie) ;
- 2) le parcours des transformations techniques intervenues dans le secteur industriel européen au cours de la première Révolution Industrielle ;
- 3) la grande utilité, sous l'angle pédagogique, des nombreux tableaux, diagrammes et cartes qui accompagnent la lecture (300 éléments environ, voir le relevé en pages 803-809). A titre d'exemples, citons : Grande-Bretagne, Les moteurs dans l'industrie textile 1788-1815 ; Belgique, Equipement régional en machines à vapeur, 1830-1840 ; Genève, Tableau des faillites, 1835-1837 ; La crise de 1839.

Il en est de même des données chiffrées reproduites en notes ; ces annotations couvrant une surface équivalente à celle du texte lui-même.

Signalons, enfin, un aperçu intéressant sur la désindustrialisation des pays non européens (p. 184 sv.).

Bref, un ouvrage indispensable pour le professeur qui s'efforce d'atteindre une précision d'ordre quantitatif.

J. L.-P.

DEYON Pierre et LOTTIN Alain, *Evolution de la production textile, à Lille, aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Revue du Nord*, XLIX, 192, janvier-mars 1967, pp. 23-33.

On sait que Lille a été au XVI^e siècle un grand centre de fabrication de la pe-

tite draperie (sayetterie et bourgeterie). Sa production est exportée en Europe et dans les colonies. Les deux auteurs ont tenté, en s'appuyant sur les comptes municipaux, de retracer l'évolution de cette industrie textile au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Au XVI^e siècle, les manufactures de laine progressent très rapidement. La production quintuple en cent ans. Ce développement est particulièrement spectaculaire pour la bourgeterie. Le rôle du commerce des « Indes » est très important. Les variations des fabrications lilloises suivent l'évolution du trafic atlantique ; par exemple, même récession de 1552 à 1560 et même maximum vers 1608-1609. A partir de 1609, de 1620-1622 et, surtout, de 1630, la production lilloise recule de 35 à 50 % en même temps que se produit la chute du commerce atlantique. A partir de ce moment, la stagnation s'installe. Les conditions politiques et les guerres du XVII^e siècle influencent les manufactures : par exemple, la paix des Pyrénées est bénéfique, tandis que l'annexion de la ville par le roi de France, en 1667, pose le problème de l'écoulement de la production. Après 1715, Lille retrouve — avec des fabrications nouvelles et d'autres débouchés — une partie de son ancienne prospérité. Seulement, elle est concurrencée par Roubaix et Tourcoing. Elle ne connaîtra plus la vitalité du XVI^e siècle.

Cette excellente analyse est accompagnée d'un graphique qui l'explique, et les auteurs donnent, année par année, le relevé des chiffres qu'ils utilisent. Les professeurs d'histoire peuvent se servir du graphique, des chiffres et des conclusions des auteurs pour expliquer les transformations économiques liées à la colonisation au XVI^e siècle ou pour étudier l'évolution économique du XVII^e siècle. L'industrie lilloise est un exemple concret et explicite pour de tels développements.

J.-P. D.

DEBAUQUE Michel, *La création et les débuts de la faïencerie Boch Frères*, dans *Annales du Cercle Archéologique et Folklorique de La Louvière et du Centre*, III, 1966, pp. 18-87, 6 figures, annexes.

Cette étude s'intègre dans le volume du Cercle Archéologique de La Louvière

consacré à la commémoration du 125^e anniversaire de la faïencerie Boch Frères de La Louvière. L'auteur retrace d'abord la naissance et le développement de la puissance économique de la famille Boch : à Audun-le-Tiche, en Lorraine (XVIII^e siècle), à Septfontaines-lez-Luxembourg, à Mettlach, en Sarre. De 1836 à 1838, Jean-François Boch s'associe avec la famille Villeroy, en Sarre, puis compose avec un holding, la Société d'Industrie Luxembourgeoise (faïencerie d'Echternach et d'Elch). J.-F. Boch contrôle ainsi presque toute la production luxembourgeoise de faïences. Mais, en 1839, Guillaume d'Orange prend possession à titre personnel du Grand-Duché de Luxembourg qui est ainsi séparé définitivement de la Belgique. Les menaces sur la loi de faveur de 1839 et l'intégration du Luxembourg dans le Zollverein (concurrence des faïenceries de la Sarre), décident J.-F. Boch à établir une usine en Belgique. C'est à Saint-Vaast (La Louvière), que la nouvelle faïencerie sera installée (poterie à vendre, bonnes voies de communication). J.-F. Boch, lié au Luxembourg, ne participe pas directement à la constitution de la société. Les parts sont détenues par ses deux fils Eugène et Victor et par son beau-frère, l'homme politique belge Jean-Baptiste Nothomb. L'industrie Kéramis progresse de 1844 à 1850. Elle produit beaucoup, écrase ses concurrents belges tandis que l'industrie de Septfontaines décline. La situation financière de la nouvelle entreprise est très saine et les emprunts du départ sont vite remboursés. Au début, le personnel qualifié est recruté dans le Luxembourg. Les Boch encouragent la Confrérie de Saint-Antoine (sorte de caisse de secours et de retraite) et contribuent à son financement. Ils s'attachent leur personnel par des réalisations sociales. Les premiers ouvriers vivent à l'écart du reste de la population (quartier des Allemands). Ces différents éléments expliquent l'absence de conflits sociaux à Kéramis au XIX^e siècle. L'auteur évoque très rapidement l'extension des Boch, de 1851 à 1914 : nouvelles usines en Belgique (notamment à Tournai), abandon des positions luxembourgeoises, développement de La Louvière.

Cet article (illustré de plusieurs graphiques et suivi de cinq textes en annexe) pourra facilement être utilisé par les professeurs d'histoire (spécialement ceux de la région du Centre). C'est un exemple d'entreprise qui se développe au cours

du XIX^e siècle et qui a subsisté jusqu'à nos jours. Kéramis a, de plus, joué un grand rôle dans la formation de La Louvière. On complètera utilement cet article en consultant : FAIDER-THOMAS Thérèse, DEBAUQUE Michel et LEFEVRE Jacques, *Catalogue de l'exposition BOCH Frères S.A. 1841-1966*, dans *Annales du Cercle Archéologique et Folklorique de La Louvière et du Centre*, III, 1966, pp. 211-308, 339 notices explicatives et 22 planches hors-texte (beaucoup de ces documents peuvent illustrer l'article de M. DEBAUQUE).

J.-P. D.

DARQUENNE Roger, *Histoire économique du département de Jemappes*, Mons, 1965, 372 pp. (Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 79, fasc. 1.)

Cet important ouvrage est une excellente analyse des transformations économiques et sociales du département de Jemappes sous le régime français. L'auteur s'appuie sur une importante bibliographie et sur une vaste documentation d'archives.

C'est après le 18 Brumaire que la vie économique se développe sous l'influence d'une série de facteurs favorables : « la suppression des barrières douanières intérieures ; la création d'un vaste marché européen au fur et à mesure de l'extension des conquêtes françaises ; l'anéantissement de la concurrence anglaise qui ouvrit le marché charbonnier hollandais et compensa la perte du commerce d'outre-mer ; la généralisation du système décimal ; la libre circulation des hommes et des capitaux avec, pour conséquence, l'afflux de techniciens anglais et aussi d'hommes d'affaires et de constructeurs français... la prise en main par l'Etat du réseau routier et fluvial ; les efforts publics d'encouragement à l'industrie nationale » (p. 266). L'industrie charbonnière devient, de plus en plus, une des bases de la vie économique du Hainaut. Ses problèmes les plus graves seront presque tous résolus (rôle des seigneurs dans les concessions, émiettement des entreprises, manque de moyens techniques, exploitations de surface, conflits de bornage, problème de la vente...).

L'œuvre clairvoyante de l'administration française ne fut pas toujours comprise par les industriels belges, trop particularistes. Les structures fondamentales de l'industrie charbonnière du Hainaut sont mises en place à cette époque. Dans la métallurgie, le XVIII^e siècle avait marqué une période de déclin pour le Hainaut. Le régime français est une période de transition avant l'essor du XIX^e siècle. La production augmente et c'est le début du développement, de la région de Charleroi, qui est cependant, toujours dépassée, par le Borinage et le Tournaisis. L'industrie textile bénéficie, elle aussi, de la domination française ; non seulement l'industrie courante mais aussi les industries de luxe de Tournai. Une crise grave s'emparera de ces productions, en 1815, à cause du rétrécissement du marché. Cette crise marqua notamment le déclin de Tournai comme centre industriel. La verrerie, si elle reste un milieu fermé, réservé à quelques familles, voit néanmoins sa production globale augmenter. Dès cette époque, elle s'installe dans le cadre géographique qui sera celui du grand essor du XIX^e siècle. Signalons encore la prospérité de l'industrie de la pierre, les débuts de la chimie, la modestie des industries de la terre cuite, le déclin des raffineries de sel et le contrôle étroit de l'imprimerie par la censure. En agriculture — qui domine la vie économique — le régime français favorise la suppression de la jachère dans l'ensemble du Hainaut. Il y introduit la culture de la betterave (malgré l'hostilité des paysans) et du pastel ; il y provoque une intensification de la culture de la chicorée et le développement de l'horticulture. Les grands domaines nobles, et surtout ecclésiastiques, furent de plus en plus morcelés. La crise de 1810-13 atteignit surtout les financiers et les spéculateurs. La fin de l'empire provoquera des difficultés très graves à cause de la désintégration de la vaste zone économique, du retour de la France au protectionnisme et de la concurrence des produits anglais. Heureusement pour le Hainaut, l'industrie de base, le charbon, résistera aux deux crises. Sur le plan social, la bourgeoisie rurale et industrielle devient la classe dominante (rôles économique et administratif). Le clergé perd toute puissance économique ou financière, tandis que la noblesse — à quelques exceptions près — parvient à maintenir ses positions. Le peuple vit dans la misère et ne joue au-

cun rôle. Les premières mesures sociales de 1813 apparaissent comme bien timides.

Dans le Hainaut, la domination française a favorisé la mise en place des éléments économiques, techniques, financiers et sociaux qui amèneront l'essor industriel du XIX^e siècle.

Les professeurs d'histoire trouveront, dans cette étude, de nombreux tableaux de statistiques de la production industrielle des diverses entreprises du département. Ils y verront des textes ou des chiffres sur les problèmes sociaux, agricoles ou techniques. Particulièrement, les professeurs du Hainaut, y liront des textes, ou des statistiques, sur les industries de leur localité ou de leur région. C'est un livre indispensable pour eux.

J.-P. D.

MICHEL B., *La révolution industrielle dans les pays tchèques au XIX^e siècle*, dans *Annales*, t. 20, pp. 984-1005, Paris, 1965.

L'Angleterre a servi de modèle à Karl Marx et Frédéric Engels. Transposer les données concernant l'économie de ce pays en Europe centrale entraîne des interprétations divergentes. Il est difficile de concevoir une Révolution industrielle limitée à un seul secteur, toute la production industrielle doit être touchée. L'emploi du coke dans la métallurgie, l'utilisation de la machine à vapeur pour l'aération des mines sont des exemples précis de révolution technique dans l'industrie lourde (utilisation de procédés « chimico-technologiques » nouveaux). De même l'introduction de machines dans le textile n'est concevable que s'il y a simultanément une révolution mécanico-chimique dans la préparation des fibres, le blanchiment et les colorants. La Révolution industrielle n'est réalisée que lorsque ces procédés ont triomphé dans l'ensemble des grandes branches de l'industrie. Il serait vain de partir de l'apparition d'une seule machine pour conclure à la Révolution. Les Polonais l'ont fait ; cependant, les dates qu'ils citent sont prématurées. Rien n'empêcherait la Slovaquie de la faire remonter à 1722, année de l'introduction de la première machine de Newcomen dans la mine de Nova Bana. Il est peut-être préférable de recourir à

des faits quantitativement plus significatifs : apparition de grandes usines employant un prolétariat industriel. La Révolution sera achevée lorsque seront réunis les critères suivants :

- 1° le secteur artisanal est débordé par le secteur industrialisé ;
- 2° la surproduction indigène affecte tous les secteurs de l'économie ;
- 3° la naissance d'un parti ouvrier organisé.

L'étude des Pays tchèques représente le maillon indispensable pour passer des pays avancés d'Europe occidentale aux régions tardivement industrialisées de l'Europe orientale. Des premiers, elle a reçu des capitaux, des techniques, des entrepreneurs qui ont porté, jusqu'en Bohême, l'influence révolutionnaire de l'esprit nouveau ; des seconds, elle conserve la structure sociale arriérée, une mentalité féodale, soucieuse de limiter les progrès techniques et de les utiliser seulement pour le maintien de l'ordre ancien. Dans les deux branches du textile, entre 1799 et 1830, il y a ruine des artisans et formation d'un prolétariat industriel peu nombreux dans les entreprises modernes. La mécanisation fut accélérée par la concurrence anglaise après la période du blocus continental qui avait favorisé l'industrie tchèque. Il y a 40.283 fileurs de coton en 1799, 5.391 en 1825. Les machines passent de 163, en 1810, à 710 en 1828. De 1830 à 1850, ce sont les imprimeurs de tissus qui sont touchés. Ils seront nombreux parmi les révolutionnaires de 1848. Le tissage du coton ne change qu'après 1850. Pour la laine, les fileurs tombent de 70.000, en 1800, à 40.000 en 1819. En 1841, il y a encore 80.000 pièces de drap artisanal contre 9.000 mécaniques.

Dans la métallurgie, avant 1840, les grandes inventions techniques (coke, machine à vapeur, puddlage), sont freinées par les grands propriétaires fonciers. L'achat des aciéries de Vítkovice par les Rothschild, en 1842, marque la relève, par la nouvelle classe capitaliste. Les machines ne servent souvent qu'à suppléer aux ressources hydrauliques déficientes. Entre 1850 et 1875, par le puddlage, le laminage et l'utilisation de la houille, la métallurgie atteint un haut degré de qualification. C'est à ce moment que s'achève le processus de Révolution industrielle. On peut toutefois se demander s'il ne s'agit pas plutôt du démarrage d'un mouvement d'industrialisation resté jusque-là

dans l'enfance. Si l'on considère l'infrastructure de communications, c'est alors seulement que l'étendue du réseau rend possible les transformations de l'économie et la création d'un marché élargi. De même, le nombre des sociétés par actions passe de 22 à 215, de 1856 à 1871.

Dans les années 70, la production retombe à son point de départ : les rails de 81,9 %, le fer puddlé de 93,4 %. Sur les 37 fourneaux de 1872, il en reste 13 en 1873. De 1873 à 1875, 64,4 % des ouvriers de l'industrie de la machine-outil sont licenciés.

On ne pourrait toutefois parler de Révolution industrielle en Europe centrale en termes de pure technique. S'y mêle, le problème des nationalités, le fait que cette Révolution s'applique à des pays « semi-colonisés ». La présence étrangère est abondante dans toutes les zones industrielles de Bohême (Anglais, Hollandais, Belges, Saxons, etc.). Il faut attendre 1860 pour voir démarrer une révolution purement tchèque. Il apparaît que c'est vers les années 80 que les pays tchèques réalisent les trois conditions finales de la Révolution industrielle.

R. V. S.

CHEVALLIER D., *Production lente et économie dynamique en Syrie*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, t. 21, pp. 59-70, Paris, Colin, 1966.

L'économie lente de la Syrie a reçu ses techniques et son organisation de la production du moyen âge musulman. En matière textile, pour la soie par exemple, la production rurale est achetée par le courtier qui siège au *khân*. Souvent, le paysan a vendu lors de la récolte lorsque les cours étaient au plus bas, tout aussi souvent il s'est endetté. La matière est entreposée dans les loges du *khân*, vaste construction rectangulaire où se concentrent les activités intérieures et extérieures de la ville. Le courtier, plutôt que de vendre, se fait entrepreneur de travail. Il fait retravailler la matière grossièrement triée, par une dévideuse et des filateurs. Il vend, ensuite, le produit à un marchand-entrepreneur du *souq* qui se charge de le faire travailler, par une série d'artisans spécialisés détenant chacun des procédés soigneusement appris et transmis, étroitement définis et complémentaires.

Ces travailleurs sont donc engagés dans une étroite solidarité. Le tissage se pratique sur de vieux métiers à la tire, dont ceux qui travaillent les produits les plus précieux ne sont même pas équipés de navettes volantes. Chaque petite pièce voûtée abrite un, deux, parfois trois métiers.

Toute cette structure économique-sociale n'est pas sans rappeler étrangement celle de nos ateliers textiles médiévaux.

R. V. S.

AFRIQUE

SURET CANALE Jean, *Afrique noire, occidentale et centrale*, t. II, *L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Editions sociales, 1966.

Celui qui connaît l'Afrique pour l'avoir observée d'un œil critique et objectif, ne peut s'étonner du contenu du dossier que rassemble ici un spécialiste des questions africaines et un homme de cœur. On est trop imprégné de la vision du colonisateur dispensateur des bienfaits de la civilisation. On nous présente ici l'envers du décor, la réalité cruelle de l'exploitation inconsidérée de gens simples que l'on ne cherche pas à comprendre et moins encore à valoriser. Malheur à qui ne s'adapte pas au système, n'accepte pas sa condition. Il doit disparaître physiquement et moralement. On savourera la sécheresse de cette constatation extraite d'un rapport médical de la région du Kwilou : « Les prisonniers se portent de façon remarquable, étant de toute la population africaine ceux qui mangent le mieux ». Au Niger, après avoir affirmé, en 1922, que l'irrigation en vue d'assurer l'extension des cultures vivrières était « superflue » et « vouée à l'échec le plus complet », les autorités coloniales, placées devant le retournement de conjoncture du marché du coton, dont elles escomptaient le bénéfice, proclamèrent, en 1924, que les irrigations « ont pour but primordial de protéger les indigènes contre les souffrances de la faim ». Elles préconisent alors un plan portant sur un million d'hectares. En 1951, on espère que 20.000 hectares seront utilisables.

Ces exemples ne sont pas des exceptions. On en jugera.

R. V. S.

MEILLASSOUX C., *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris, Mouton, 1964, 49 F.

Claude Meillassoux expose, dans cet ouvrage, les résultats de l'enquête qu'il a menée de juillet 1958 à janvier 1959 dans quatre villages du pays Gouro. L'A. s'est efforcé, à partir des documents officiels laissés par les colonisateurs, des récits des anciens et de ses observations personnelles, de reconstituer la vie économique et sociale d'une société primitive avant la colonisation et de déterminer, par voie de conséquence, l'apport du colonisateur.

L'A. commence par présenter les Gouro du point de vue ethnique, il se penche ensuite, sur le problème de leurs origines et du milieu naturel dans lequel ils vivent (ressources, paysage, climat...). Il nous entraîne, ensuite, au cœur même des villages Gouro dont il nous fait connaître les processus de formation et les structures : liens qui unissent les membres d'un lignage, institutions politiques, judiciaires, militaires, religieuses. Il s'attache ensuite à l'examen de ce que représente la richesse dans une telle société, nous montrant les moyens de l'acquérir et d'en user, soulignant le prestige et l'autorité qu'elle confère à son détenteur.

Du rôle de la richesse, l'auteur est amené, tout naturellement, à parler de la place de la femme dans cette société, et c'est là un point des plus intéressants ; socialement, la femme est inférieure mais économiquement elle a une très grande importance. En effet, elle participe aux travaux des champs et à la production artisanale ; c'est pourquoi le futur époux doit compenser par des dons, en nature, la perte que représente le départ d'une fille dans une famille. Par conséquent, les rapports matrimoniaux sont soumis, eux-aussi, à la richesse : l'homme riche sera polygame, le pauvre devra rester célibataire à moins qu'il ne puisse profiter de la libéralité d'un homme riche ; dès lors, il se crée un lien de subordination.

L'économie des Gouro est une économie d'auto-subsistance tributaire de techniques fort simples. La production,

qu'elle soit agricole ou artisanale, s'appuie sur la coopération. Aussi, à l'intérieur d'un lignage, et parfois même d'un village (la chasse), tous les biens sont mis en commun. Il incombe à l'aîné de redistribuer ces biens, mais il ne s'agit pas d'un partage suivant le principe « à chacun selon son travail » ; en réalité, le partage se fait par la consommation en commun ; en effet, les repas sont communautaires. C'est en retardant la redistribution et, en la faussant, que l'aîné peut augmenter son patrimoine. Avant la colonisation, les échanges étaient peu nombreux, car les *Gouro* y étaient peu prédisposés, tant par leur système économique que par leurs structures sociales et par le milieu naturel dans lequel ils vivaient. Lorsque ces échanges avaient lieu, ils se faisaient avec les populations de la savane ou de la côte et portaient sur des produits comme l'or, le sel, les fers, le cola, les pagnes et, à une époque plus récente, les fusils, la poudre, les esclaves.

Dans un dernier chapitre, l'A. étudie l'influence de la colonisation sur cette société primitive : incontestablement, elle ne fut pas heureuse. Les colons imposèrent l'exploitation du caoutchouc, de

l'ivoire, le travail obligatoire, l'impôt de capitation, obligèrent les *Gouro* à installer leurs villages là où l'administration le souhaitait. Ce qui ne se fit pas sans heurts et sans amertume. La colonisation bouleversa donc complètement cette société. En effet, l'introduction des échanges et ensuite du salariat modifia le système économique, et cette société, basée sur la communauté et sur les liens parentaux, dut prendre plus ou moins la forme d'une société capitaliste. Pour cela, elle se vit imposer des cadres politiques et juridiques nouveaux.

Cette enquête, fort fouillée et établie avec minutie, est intéressante à un double titre : d'une part, elle nous aide à comprendre les sociétés primitives du néolithique et de l'antiquité, pour la connaissance desquelles nous sommes si mal informés ; d'autre part, elle a le mérite de mettre l'accent sur le rôle perturbateur de la colonisation. Signalons, aussi, que de nombreux tableaux, cartes, un index copieux et une illustration abondante (30 planches), agrémentent cette monographie et la complètent fort heureusement.

D. P. F.

LISEZ « CLIO XXe, NOUVELLES DU PASSE »

VOTRE JOURNAL D'HISTOIRE, CELUI DE VOS ELEVES
EN VERSION MODERNISEE
INFORMATIONS RECENTES, VISIONS NOUVELLES,
MATERIEL DOCUMENTAIRE PRECIEUX

Voici les thèmes des prochains numéros :

Civilisations méditerranéennes, hier et aujourd'hui.

L'Afrique noire.

La maison des hommes.

L'homme se soigne.

Du muscle humain à l'énergie atomique.

Les chemins dans l'histoire.

L'homme et ses dieux.

Les misères de la guerre.

**Si vous employez, d'une façon continue ou discontinue
« Clio XXe » en classe, faites-nous part de votre expérience et
de vos suggestions ! Merci d'avance !**

15 fr. le numéro.

Nous vous informons de nos nouvelles conditions de vente :

100 fr. l'abonnement couvrant 8 exemplaires.

à virer au C.C.P. 20.86.80 des **Editions Labor**, 342, rue Royale
Bruxelles 3,

TABLE DES MATIERES

	Pages
EDITORIAL	5
TRIBUNE LIBRE.	
PIROTTE-BOURGEOIS Marie-Louise, <i>A propos de méthode en histoire</i>	11
DIALOGUE avec ...	
BLANCHET Christiane, <i>Du bon usage des catastrophes en classe de 5^e</i>	21
INFORMATION HISTORIQUE.	
DUPRONT A., <i>De la sémantique historique - Un exemple : « Civilisation »</i>	27
GOUBERT P., <i>Le professeur d'histoire et le problème du choix : la matière et la manière</i>	41
VAN SANTBERGEN R., <i>1789 au pays de Liège ou l'heureuse révolution</i>	49
INFORMATION PEDAGOGIQUE.	
PROMEYRAT L., <i>L'Histoire par l'enquête et le document</i>	79
ONCLINCX-GEERINCK : <i>Une réforme religieuse de Joseph II et ses conséquences</i>	85
AJZENBERG-KARNY M., <i>La femme au travail</i>	93
INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE	97
NOTES ET GLANURES	97
CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE	129

LINGUISTIQUE

La communication et l'articulation linguistique

par Eric BUYSSENS

Table des matières : I. **Sémiologie** : L'acte sémique — Définition du sème — Classification des sèmes — Combinaisons de sèmes — Les signes — Connaissance et signification — Caractères fondamentaux des langues — II. **Linguistique** : La convention linguistique — Tempo et sonorité — La première articulation segmentaire intégrale — La ligne prosodique et la ligne monémique — L'articulation de la phrase — L'articulation du mot — Equivalences et transformations — Le monème — L'articulation segmentaire formelle — L'articulation longitudinale formelle — Classification des phonèmes — La pertinence et la neutralisation — Voyelles et consonnes.

Un volume 16 x 24 cm., de 176 pages (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, tome XXXI)

Prix : 199 francs.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

EDITIONS LABOR

342, rue Royale - Bruxelles 3

C. C. P. 2086.80

Tél. : 16.81.50